

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 19 ~ Été 2015

Laissons Faire

revue trimestrielle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé, vice-président de l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur d'Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Laissons Faire

Revue des économistes français

Publication trimestrielle de l'Institut Coppel

www.institutcoppel.org

19^{ème} Numéro ~ Été 2015



INSTITUT
COPPET

Ce que vos enfants n'apprendront jamais de leurs professeurs

Une proposition de l'Institut Coppet pour développer le contre-pouvoir culturel à l'enseignement public

L'enseignement supérieur est un enjeu de première importance : il constitue un moment clef où l'étudiant parfait ses opinions et sa manière de voir le monde. Or, l'État exerce un monopole en la matière depuis plus de cent ans nuisible au pluralisme des idées. Dans ce contexte, le libéralisme est au mieux critiqué et le plus souvent l'enseignement de ses plus grands penseurs français tels que Turgot, Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat, ou plus récemment Jacques Rueff est délaissé.

Les étudiants sont ainsi confrontés à un enseignement biaisé négligeant les apports essentiels de la grille de lecture libérale, ce qui les empêche de comprendre l'histoire et le monde dans lequel nous vivons. L'enseignement de la science économique est dominé par une mentalité d'ingénieur hostile aux initiatives individuelles visant à gérer de manière centralisée les inefficiences du marché et à corriger les injustices sociales qui en résulteraient.

Dans le même temps, l'enseignement du droit est dominé par une vision positiviste de la jurisprudence octroyant à l'État de plus en plus de pouvoir. Enfin, les sciences humaines sont toujours imprégnées du paradigme holiste, notamment dans sa version bourdieusienne, expliquant les phénomènes sociaux de manière déterministe par la structure sociale sans prendre en compte les valeurs et la rationalité des individus.

C'est pourquoi l'Institut Coppet va prochainement lancer une « **École de la liberté** » en ligne. L'objectif de cette université numérique est de promouvoir une offre complémentaire d'enseignement mettant l'accent sur une vision humaniste remettant l'action humaine et le primat de la liberté individuelle au centre de l'analyse de la société. C'est la flamme de la tradition française du libéralisme que l'Institut Coppet souhaite ranimer à travers ce projet ambitieux.

Pour ce faire, nous avons fait le choix de la modernité en optant pour la mise en place de MOOC (Massive Open Online Courses) afin de permettre à chaque étudiant francophone d'avoir accès à la pensée et aux enseignements des auteurs libéraux les plus prestigieux. Exploité par les plus grandes Universités américaines, ce type de cours misant sur le travail personnel et l'interactivité entre les élèves accuse en France un certain retard que nous aimerions combler.

Pour en savoir plus et nous aider : <http://www.institutcoppet.org/ecole-liberte>

Damien Theillier, président

Sommaire

<i>Actualités</i>	La France dans le rouge Leçons de l'indice de liberté économique 2015 p.7
<i>Histoire de la pensée économique</i>	La fausse monnaie Débat dans la tradition française et autrichienne p.9
<i>Débats contemporains</i>	Liber ou liberté Les dangers du revenu universel p.17
<i>Zoom Sur (Dossier)</i>	Le libéralisme à l'essai L'intendance de Turgot en Limousin (1761-1774) p.23
<i>Lecture</i>	Robert Leroux Aux fondements de l'industrialisme p.57
<i>Entretiens</i>	Entretien avec Frédéric Sautet L'économie dans une perspective française et autrichienne p.65
<i>Recensions et critiques</i>	Robert Leroux, <i>Aux fondements de l'industrialisme.</i> <i>Comte, Dunoyer et la pensée libérale en France</i> p.81

[ACTUALITÉS]

La France dans le rouge

Leçons de l'indice de liberté économique 2015

Par Damien Theillier

En France, les entrepreneurs sont créatifs, les employés globalement bien formés et les entreprises performantes. Par exemple, on retrouve huit entreprises françaises parmi les 100 entreprises les plus innovantes au monde (en 2e place *ex aequo* avec le Japon). Pourtant, si les entreprises françaises sont bonnes, le climat économique français est mauvais.

Au cours des cinq dernières années, la liberté économique a régressé en France tandis que les dépenses de l'État ont augmenté. L'État dépense 57% de la richesse produite, alors que l'éducation, la santé et les retraites sont sous monopole public. Nous avons un niveau excessivement élevé de dépenses publiques et de charges sociales.

Savez-vous ce qui oppose la France à tous ces pays d'Europe : Belgique, Royaume-Uni, Suisse, Islande, Luxembourg, Autriche, Finlande, Pays-Bas, Danemark, Allemagne ?

Voici les réponses :

– Tous ces pays sont loin devant la France dans le classement mondial de la liberté de la presse 2014 de Reporters sans Frontières. Elle est au 39^{ème} rang, entre le Salvador et le Botswana. Pour l'ONG, cette chute libre est « inquiétante ».

– Les populations de ces pays ont toutes un revenu par habitant plus élevé que les Français, selon les indicateurs de la Banque Mondiale du développement. Le RNB par habitant (anciennement le PNB par habitant) est le revenu national brut en dollars. Il est de 46 460 \$ pour la France en 2014.

– Ces pays sont tous économiquement plus libres que la France, selon le tout récent Indice 2015 des libertés économiques, publié par *The Heritage Foundation* (un think tank américain), en partenariat avec le *Wall Street Journal*.

Créé en 1995, l'indice de liberté économique est un ensemble de 10 indicateurs économiques qui permet de mesurer la liberté économique dans les différents pays du monde. L'indice se base sur les statistiques de la banque mondiale, du FMI et de l'Economist Intelligence Unit. Il est composé de 10 sous-indices : liberté d'entreprise, liberté des échanges, poids des taxes et impôts, dépense du gouvernement, stabilité monétaire, liberté d'investissement, dérégulation financière, protection de la propriété privée, lutte contre la corruption et libéralisation du travail.

Nous ne vivons pas dans une économie libre

Le score de la liberté économique en France en 2015 est de 62.5 sur 100, ce qui la classe actuellement au 73ème rang mondial. Aux premières places on trouve Hong Kong (89.6), l'Australie (81.4), Singapour (89.4), la Nouvelle Zélande (82.1) et la Suisse (80.5), qui se classe donc au premier rang en Europe.

La France est classée 33e des 43 pays de la région Europe et son score global est supérieur à la moyenne mondiale, mais très en dessous de la moyenne européenne.. Ce n'est pas très étonnant. La Tax Foundation, think tank qui s'intéresse à la fiscalité, a publié un rapport sur la compétitivité et l'efficacité des régimes fiscaux des pays de l'OCDE. Si l'Estonie est classée première en ayant un système facile à comprendre et efficace... la France est classée dernière, 34e sur 34, en raison de ses taxes sur les entreprises, ses taxes sur la propriété privée (au nom de la répartition des richesses), ses taxes sur le capital et les dividendes. Le gouvernement français bride la liberté des entreprises – qui ne peuvent plus créer ni richesses ni emplois. La clé de la sortie de la crise est pourtant juste sous nos yeux.

Ce qui manque à la France ? Plus de liberté pour entreprendre. Moins d'inflation législative et moins d'insécurité juridique. Nos politiciens pensent pouvoir résoudre les problèmes de société par des intrusions dans la vie privée. Remarquez que cette croyance dépasse le cadre du terrorisme : un fait divers, vite une loi. Un débat de société, aussitôt une autre loi. En 30 ans, le recueil annuel des lois a décuplé de volume. Cette course effrénée aux nouvelles lois a un nom : l'hyperinflation législative. Et là où la loi devient abondante, elle devient nécessairement injuste. Il est nécessaire de rappeler le rôle de la Loi.

L'économiste français Frédéric Bastiat énonçait déjà en 1850 que cette dernière avait pour fonction de protéger nos libertés, et non de les anéantir : « La Loi, c'est l'organisation du Droit naturel de légitime défense; c'est la substitution de la force collective aux forces individuelles (...) pour garantir les Personnes, les Libertés, les Propriétés, pour maintenir chacun dans son Droit, pour faire régner entre tous la Justice » (Frédéric Bastiat, *La Loi*, 1850).

L'insécurité juridique et fiscale prive également l'entreprise de sa capacité d'anticiper des difficultés économiques et de procéder à des arbitrages économiques. Comment, dans ces conditions, la France pourrait-elle inciter le secteur privé à créer emplois et richesses ? Rien de bien nouveau, en somme...

Défendre toutes les libertés

Ce dont nous avons donc besoin aujourd'hui, plus que jamais, c'est d'une défense énergique de toutes les libertés : liberté d'expression, liberté religieuse, liberté scolaire... et liberté économique. Car la liberté ne se tronçonne pas et il ne saurait y avoir de vraie justice sans libertés économiques : liberté d'acheter et de vendre, liberté d'entreprendre, d'embaucher et de licencier, liberté de circuler, liberté de disposer du fruit de son travail, sans crainte d'être spolié par l'État.

Au-delà des clivages politiques et religieux, c'est ce combat pour toutes les libertés qui peut seul rassembler les Français, qu'il soient de gauche ou de droite, qu'ils soient musulmans, juifs, chrétiens, athées ou agnostiques.

La fausse monnaie

Débat dans la tradition française et autrichienne

Par Marc Lassort ¹

Cet article d'histoire de la pensée économique publié originellement sur 24hGold vise à rappeler l'importance du débat de l'école française du XIX^e siècle sur la question de la fausse monnaie pour la définition des termes du débat monétaire et bancaire contemporain entre les économistes autrichiens.

La confrontation des différentes théories de la monnaie, du système bancaire et du crédit, constitue sans aucun doute la controverse la plus importante de la science économique, et mérite à ce titre une attention toute particulière. La compréhension du fonctionnement du système économique tout entier, et en particulier des causes institutionnelles à l'origine du cycle économique, repose sur des hypothèses et des fondements théoriques quant à la nature même de l'ordre monétaire, bancaire et financier.

C'est pourquoi la polémique qu'ont eue les économistes français du XIX^e siècle sur la question de l'émission des billets de banque nous permet de retracer l'histoire des débats entre les différentes écoles économiques, et d'éclairer les positionnements intellectuels des économistes contemporains, notamment ceux de l'école de la banque libre et de leurs opposants. En effet, comme nous allons le montrer, les débats de l'école française d'économie politique peuvent être considérés comme la préfiguration historique des polémiques actuelles entre les économistes autrichiens [1] sur la question des réserves fractionnaires et du crédit bancaire.

L'école française d'économie politique était en fait composée d'un groupe influent d'économistes, disciples de Jean-Baptiste Say [2], qui ont défendu à la fin du XVIII^e siècle et pendant une grande partie du XIX^e siècle le libre-échange, la libre concurrence, la propriété privée et le laissez-faire. L'apogée de cette école vint avec la fondation du *Journal des économistes* en 1841, une revue économique influente qui a été dirigée successivement par Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, Gustave de Molinari et Yves Guyot, et qui a eu des contributeurs aussi éminents que Léon Walras, Frédéric Bastiat, Vilfredo Pareto ou encore Charles Coquelin [3] ; et avec la *Société d'économie politique*, l'une des plus anciennes sociétés savantes, fondée en 1842 sur le modèle de la *Society of Political Economy*.

¹ Diplômé de science politique à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et d'analyse économique du droit et des institutions à l'Université d'Aix-Marseille, Marc Lassort est secrétaire-général de l'Institut Coppet, chargé d'études à l'IREF et contributeur occasionnel à 24hGold.

Le débat sur la fausse monnaie dans le *Journal des économistes* (1866)

En 2002, Oskari Juurikkala a publié un article dans le *Quarterly Journal of Austrian Economics* sur le débat de 1866 sur la « fausse monnaie » entre les économistes français du XIX^e siècle, qui s'affrontaient de manière interposée dans le *Journal des économistes* [4]. Il faisait l'hypothèse que les éléments, les théories et les arguments contenus dans les débats monétaires et bancaires de l'école autrichienne actuelle constituent en quelque sorte l'héritage intellectuel des conceptions monétaires élaborées dans cette revue.

Ce débat sur la « fausse monnaie » opposait deux courants au sein de l'école française d'économie politique du XIX^e siècle. D'un côté, les partisans d'un système de banque libre à 100% de réserves, dont faisaient partie Victor Modeste [5] [6] et Henri Cernuschi [7] [8], et qui pensaient que l'émission de monnaie fiduciaire devait être garantie et adossée à un stock d'or correspondant, afin d'en assurer la stabilité de la valeur. De l'autre, les partisans d'un système bancaire à réserves fractionnaires, où on comptait Jean-Gustave Courcelle-Seneuil [9] (rédacteur en chef de ce fameux *Journal des économistes*) et ses disciples – notamment Gustave du Puynode [10] [11] et Théodore Mannequin [12] – qui défendaient à leur tour une liberté bancaire illimitée et la libre détermination de la quantité de billets en circulation par les banques commerciales, notamment par des moyens d'innovation bancaire tels que les réserves fractionnaires.

La particularité du débat français d'économie politique, par rapport à l'école anglaise, était que la plupart des économistes s'accordaient sur la nécessité de l'interdiction du monopole d'émission des billets par la banque centrale, alors que les Anglais pensaient que la banque d'Angleterre était légitime dans son rôle de prêteur en dernier ressort et de privilège monopolistique exclusif dans l'émission des moyens fiduciaires (accordé en 1844).

Même si les deux traditions avaient un désaccord fondamental sur l'attribution du monopole à une banque centrale, on peut retrouver les mêmes lignes de fractures sur la question de la couverture partielle ou intégrale des billets de banque entre l'école de la banque – libre ou centrale – et l'école de la monnaie – libre ou centrale – selon la classification de Vera C. Smith [13] que nous détaillerons plus tard.

La Banque de France et le système monétaire français

Jean-Gustave Courcelle-Seneuil était le meneur de jeu de l'attaque frontale contre le monopole de la Banque de France, qui détenait le privilège exclusif d'émission des billets de banque, mais qui était accusée de conduire une politique trop restrictive d'émission de billets et d'octroi de crédits. Il faut rappeler que la Banque de France avait été créée en 1800 pour répondre à une douloureuse expérience d'instabilité monétaire qui faisait suite à la suppression du cours légal des assignats, émis par le Trésor public en 1789. Garantis sur les biens de l'État par assignation, les assignats avaient connu une forte inflation en raison d'une émission monétaire considérable qu'avaient encouragée les assemblées révolutionnaires à partir de 1791.

Le privilège exclusif d'émission des billets de banque avait été accordé à la Banque de France pour le seul territoire de Paris le 24 germinal an XI (14 avril 1803), et avait été étendu en 1810 aux comptoirs d'escompte ; puis un terme fut mis à la pluralité des pôles bancaires émetteurs de billets en 1848, de sorte que la Banque de France s'arrogea le monopole d'émission sur la quasi-totalité du territoire, et enfin sur la totalité du territoire français en 1865, avec l'annexion de la Banque de Savoie.

L'année 1850 avait par ailleurs vu l'arrêt du cours forcé (rétablissement de la convertibilité des billets en monnaie métallique) et la suppression du cours légal (fin du pouvoir libérateur général des billets de banque). C'est dans ce contexte de monopole accordé à la banque centrale, de restriction monétaire, et d'adossement de l'émission sur les réserves en monnaie métallique, que Courcelle-Seneuil

défendit l'abolition du monopole de la banque centrale et l'octroi d'une liberté totale d'émission des billets aux banques commerciales, afin de favoriser l'expansion du crédit et de l'investissement, qui seraient à l'origine du développement économique.

La controverse sur les moyens fiduciaires

La controverse a débuté lorsque Victor Modeste a exposé sa conception monétaire dans un article publié dans le *Journal des économistes* en 1866 [14], où il défendait l'idée que l'excès d'émission de billets de banque au-delà du gage de couverture en réserves-marchandises avait une terrible conséquence inflationniste. Dans la conception de Modeste, à partir d'un seuil d'encaisse monétaire non garanti par des réserves en monnaie-marchandise (encaisse métallique, notamment encaisse or monnayée ou en lingots), l'émission privée des moyens fiduciaires devient ce qu'il appelle de la « fausse monnaie », c'est-à-dire une monnaie qui s'éloignerait d'une de ses fonctions principales, à savoir de constituer une réserve de change – c'est-à-dire un intermédiaire d'échange servant au stock de capital et d'épargne. La publication de Modeste avait alors provoqué une vive réponse d'autres économistes attachés aux réserves fractionnaires et donna lieu au débat – limité à l'année 1866 mais toujours actuel – de la « fausse monnaie ».

Modeste, étant en cela précurseur de Murray Rothbard, considérait que la monnaie fiduciaire sans couverture intégrale était assimilable à une fraude, qu'il y ait monopole de la banque centrale ou émission par les banques privées, car soit les déposants ne sont pas au courant des pratiques de prêts, soit, si le contrat stipule le consentement du déposant, l'escroquerie se pratique à l'égard d'une tierce personne. C'est pourquoi Modeste distinguait la *banque d'émission*, à savoir la banque pratiquant les réserves fractionnaires, la *banque d'escompte*, ou banque de prêt, et la *banque de dépôt*, c'est-à-dire une banque émettant des billets sous couverture de réserve en monnaie métallique.

En outre, et on retrouve cela chez Guido Hülsmann [15] ou Ludwig von Mises [16], Modeste distinguait les certificats monétaires, c'est-à-dire des substituts monétaires couverts par une réserve monétaire équivalente, et les moyens fiduciaires, à savoir les billets de banque avec ou sans support en espèces. Les certificats monétaires sont donc des substituts de monnaie réelle alors que les moyens fiduciaires ne sont que de la fausse monnaie. Gustave de Molinari pensait même que « *lorsque [les billets de banque] ne sont remboursables ni à vue, ni à terme en aucune valeur réelle, espèces, maisons, terres, meubles, etc., ils perdent toute valeur, ils ne sont plus que des chiffons de papier* » [17].

On retrouve à l'opposé de cette vision le courant de pensée de Courcelle-Seneuil, un des représentants les plus célèbres de cette fameuse école française du laissez-faire. Si la majorité des penseurs de cette école s'opposait frontalement au système monopolistique de la banque centrale, les partisans des 100% de réserves (dont faisait partie Modeste) s'opposaient aux partisans d'un système de banque libre à réserves fractionnaires, parmi lesquels Courcelle-Seneuil et du Puynode.

Le fondement principal de la réponse de Courcelle-Seneuil et du Puynode a donc été de dire que les billets de banque n'étaient pas réellement de la monnaie, mais des promesses de payer en monnaie effective, donc des substituts monétaires. Le moyen fiduciaire du billet de banque est basé, selon eux, sur la confiance qu'accordent les utilisateurs des billets de banque à l'institution bancaire. À l'instar du chèque, du billet à ordre, ou de la lettre de change, le billet de banque n'est que l'engagement, la promesse, le gage de confiance des institutions bancaires, ayant pour référence implicite une monnaie véritable qu'est la monnaie-marchandise.

La théorie classique de la banque libre

La banque libre désigne un régime monétaire où les banques privées d'émission sont libres d'émettre les billets qu'elles veulent, dans la mesure où elles se conforment au droit commercial

général. Jesús Huerta de Soto, dans son œuvre maîtresse *Monnaie, crédit bancaire et cycles économiques* [18], décrivait la théorie de la banque libre à réserves fractionnaires comme une résurgence de l'école bancaire (la Banking School), une école de pensée anglaise du XIX^e siècle dont l'idée centrale était que la quantité de billets de banque émis par la banque d'Angleterre devait correspondre aux besoins monétaires résultant de l'interaction des acteurs économiques.

L'école bancaire s'opposait alors à l'école monétaire (la Currency School), qui défendait, au contraire, l'idée que la masse monétaire devait être indexée sur les réserves d'or de la banque centrale, afin d'éviter la perte de pouvoir d'achat de la monnaie, c'est-à-dire l'inflation. Jesús Huerta de Soto reconnaît également l'importance de Courcelle-Seneuil comme représentant de la banque libre à réserves fractionnaires [19].

Ces débats monétaires ont abouti au Royaume-Uni au *Bank Charter Act* de 1844, une loi bancaire qui annonçait la victoire de l'école monétaire sur l'école bancaire. Cette loi restreignait l'autonomie des banques commerciales britanniques, et conférait des pouvoirs exclusifs d'émission des billets à la Banque d'Angleterre. L'émission était alors restreinte à une couverture à 100% de réserves en or.

Le débat actuel au sein des économistes de l'école autrichienne porte justement sur cette question, puisque de nombreux économistes autrichiens contribuent à l'élaboration de cette théorie de la banque libre, un système monétaire et financier où serait instaurée la libre concurrence entre les monnaies, et où le monopole de la banque centrale serait aboli. Il est donc absolument nécessaire de comprendre le rôle des réserves fractionnaires, du crédit bancaire, de la création monétaire et de la banque centrale pour expliquer la formation et la répétition des cycles économiques, car c'est là tout le sens des termes de la controverse monétaire autrichienne.

Les moyens fiduciaires et la théorie autrichienne du cycle économique

La théorie autrichienne du cycle économique est en fait une conséquence logique de l'utilisation de la théorie du capital et de l'intérêt développée par Eugen Böhm-Bawerk [20]. L'intuition fondamentale de Böhm-Bawerk, que l'on peut également retrouver chez William Stanley Jevons, était de comprendre le capital à partir de la notion de temps, c'est-à-dire en fonction des différentes étapes temporelles qui façonnent la structure de production. C'est pour cette raison que Böhm-Bawerk décrivait l'investissement comme un détour de production.

Cette conception temporelle de la structure productive, que l'on retrouvera aussi chez John Rae [21], sera à la base même de la théorie autrichienne du cycle économique développée par Ludwig von Mises et Friedrich von Hayek. Elle est essentielle pour comprendre le rôle de la création monétaire dans le cycle économique. L'excès d'émission des moyens fiduciaires au-delà des réserves en dépôts par l'octroi de crédits agit comme un mauvais signal auprès des entrepreneurs, qui sont alors incités à investir dans de nouveaux projets où le risque d'insolvabilité est plus élevé. Cela crée un excès de confiance, une augmentation de l'investissement, et donc de la production globale, mais finit par semer les graines de la prochaine récession.

Lorsque les entrepreneurs et les consommateurs se rendent compte de la formation d'une bulle, c'est-à-dire d'une surévaluation potentielle des capacités productives de différents projets industriels, immobiliers ou technologiques, la valeur des actifs chute brusquement. La structure productive de certains projets se retrouve alors à court de liquidités, le ratio de solvabilité s'effondre car les prêts ne peuvent plus être remboursés et les projets doivent être tout simplement abandonnés. Selon les opposants aux réserves fractionnaires, la couverture partielle, au-delà de la question du *bank run*, a donc principalement pour effet d'induire les acteurs économiques en erreur, de favoriser la formation de malinvestissements et le financement d'activités non-rentables.

C'est à ce titre que Knut Wicksell, un économiste suédois, distinguait le taux d'intérêt naturel, qui n'est autre que le taux d'intérêt d'équilibre entre l'offre et la demande de biens et de services, du taux

d'intérêt monétaire, qui est le taux effectivement constaté sur le marché des capitaux [22]. Cette distinction sera reprise par Ludwig von Mises [23] [24] et Friedrich von Hayek [25] [26] dans la formulation de la théorie autrichienne du cycle économique, pour montrer que l'expansion économique se produit lorsque le taux d'intérêt naturel est supérieur au taux d'intérêt du marché, souvent à cause de l'excès de création monétaire qui entraîne une fluctuation dans le taux d'intérêt, en général une baisse, qui incite les agents économiques à s'engager dans des projets avec une espérance de rentabilité moins élevée.

La contribution autrichienne est donc de montrer que ces politiques monétaires expansionnistes, entraînant un excès de crédits octroyés par les banques commerciales, provoquent une mauvaise allocation des investissements (notamment dans les biens d'équipement) et une distorsion de la structure productive. Le déclenchement de la crise est la résultante de l'inefficience dans l'allocation des investissements auprès de projets sains, conséquence de la réaction des investisseurs aux incitations qu'ont engendrées les mauvais signaux donnés par le décrochage du taux d'intérêt de marché par rapport au taux d'intérêt naturel.

Le nombre important de mauvais projets d'investissement qui en résulte fait que les investisseurs ont plus de difficultés à rembourser les prêts bancaires ; les banques commencent alors à être en situation d'illiquidité ; leur bilan comptable s'aggrave, ce qui propage le risque de contagion. La récession économique qui s'ensuit provient alors de l'interruption du flux de crédit, de la destruction des dépôts et de l'épargne et de la contagion des prêts risqués à l'ensemble du système financier.

La théorie moderne de la banque libre

La théorie de la banque libre a été réactivée avec la parution de l'ouvrage *The Denationalization of Money* de Friedrich von Hayek [27], où il défendait la libre concurrence dans l'émission des monnaies privées par les institutions financières, et où il soutenait que le marché déciderait, dans un système de libre concurrence monétaire, de favoriser certaines monnaies privées en fonction de la stabilité de la valeur monétaire. Pour Hayek, la dévaluation et la surévaluation monétaire ont des effets néfastes sur les créanciers et les débiteurs, et le monopole d'émission de la monnaie par les banques centrales ne permet pas au marché de procéder au choix des monnaies les plus adaptées aux réalités économiques. Cette défense hayékienne d'une dénationalisation du système monétaire a inspiré le développement de l'école contemporaine de la banque libre, notamment avec George A. Selgin [28] et Lawrence H. White [29], ou encore Kevin Dowd [30] et Steven Horwitz [31].

Cette école de pensée s'inscrit dans la filiation intellectuelle de l'école bancaire (Banking School) en affirmant qu'en l'absence de banque centrale, les forces catallactiques du marché contrôleraient l'offre de monnaie, notamment la monnaie fiduciaire comme les billets de banque, et la quantité totale de dépôts et d'ouverture de comptes courants. Lawrence H. White parle de dépolitisation de l'offre de monnaie [32], ce qui signifierait décentraliser les décisions relatives à l'offre monétaire et à la détermination des taux d'intérêt auprès des banques commerciales.

La principale différence avec l'école française de la banque libre est que les théoriciens actuels considèrent les billets de banque comme une monnaie, alors que Courcelle-Seneuil les considérait comme de simples promesses de payer en monnaie effective. Il est intéressant de noter que la figure de Courcelle-Seneuil a été à l'origine de débats au sein de l'école autrichienne. Courcelle-Seneuil, qui défendait la liberté totale d'émission des billets de banque, avait en effet été professeur d'économie politique à Santiago (Chili). Le Chili avait alors un système de banque libre, c'est-à-dire sans banque centrale, et le système financier était stable, avec une monnaie-marchandise à 100% de réserves.

Mais Courcelle-Seneuil joua un rôle essentiel dans la transformation de la législation bancaire chilienne en un système à réserves fractionnaires à partir des années 1860. Cette nouvelle législation a malheureusement accéléré l'inflation de manière substantielle, ce qui a précipité en moins de cinq ans

l'effondrement du système de banque libre chilien. Les milieux bancaires et l'élite politique ont alors coopéré étroitement pour mettre en place un système de banque centrale complet au Chili. Selon Selgin, l'un des plus éminents partisans du système à réserves fractionnaires, la cause de cet effondrement était due à l'intervention publique et non aux réserves fractionnaires [33].

Toutefois, cette résurgence de l'école bancaire a relancé le débat, et les successeurs de l'école monétaire ont vigoureusement critiqué les thèses des partisans de la banque libre à couverture partielle. Les principaux protagonistes étaient Jesús Huerta de Soto [34] [35], Murray N. Rothbard [36] [37] [38], Guido Hülsmann [39] [40] ou encore Hans-Hermann Hoppe [41]. Murray N. Rothbard a été considéré comme le successeur de Victor Modeste dans sa critique vigoureuse des réserves fractionnaires, frauduleuses à ses yeux.

La banque à 100% de réserves est définie par cette école de pensée comme une alternative au système de réserves fractionnaires pratiqué dans le monde entier aujourd'hui, où les fonds des comptes de dépôt à vue – notamment les comptes courants – seraient garantis par des réserves monétaires en espèces, disponibles à vue pour les clients qui souhaiteraient retirer leur argent au guichet, ou bien avec une garantie de remboursement ou d'échange en or dans un régime monétaire d'étalon-or.

Ce système, défendu vigoureusement par Rothbard [42], permettrait d'éviter l'inflation et la dette, protégerait l'épargne, stabiliserait les parités entre les monnaies, et éviterait des crédits et des investissements trop nombreux qui créent les conditions du cycle économique.

Conclusion

Comme nous l'avons constaté, les débats monétaires au sein de l'école autrichienne sont donc largement inspirés, sinon étrangement similaires à cette fameuse controverse des économistes français au cours de l'année 1866. Plus encore que l'école anglaise, l'école française d'économie politique est annonciatrice des grands débats monétaires au sein de l'école autrichienne et autour de la banque libre.

La grande innovation des économistes autrichiens est d'orienter la réflexion autour du dispositif bancaire des réserves fractionnaires au sein d'une plus vaste description positive du fonctionnement des cycles économiques, et d'un ensemble de prescriptions normatives dans l'optique d'une réforme monétaire qui aurait pour objectif principal de rétablir une véritable stabilité du système financier.

Il faut toutefois noter que si les économistes autrichiens diffèrent quant à l'attribution des causes du cycle économique à certains traits de fonctionnement du marché bancaire, Murray Rothbard, chef de file de l'opposition aux réserves fractionnaires, reconnaît que la banque libre entendue au sens de Selgin et White constituerait un système monétaire beaucoup plus solide que le système actuel [43]. Les partisans du 100% de réserves et des réserves fractionnaires se rejoignent donc sur la nécessité de la suppression du cours légal des moyens fiduciaires, sur la défense de la concurrence entre les monnaies, sur l'opposition à la banque centrale, et enfin sur la fin de la garantie publique des dépôts.

Mais ce fait ne doit pas nous empêcher de souligner la convergence assez troublante entre les économistes français du XIX^e siècle et les économistes contemporains de la banque libre, à savoir une critique radicale du monopole de la banque centrale et une division doctrinale importante sur la question des réserves fractionnaires.

-
- [1] À titre d'exemple, nous pouvons citer Lawrence White, George Selgin ou encore Pascal Salin comme faisant partie de ces économistes autrichiens favorables à la couverture partielle des dépôts bancaires, alors que Murray Rothbard, Jesús Huerta de Soto, Guido Hülsmann, ou encore Hans-Hermann Hoppe, se sont distingués par leur opposition farouche à ce système, le qualifiant souvent de frauduleux.
- [2] Jean-Baptiste Say, sans doute le plus éminent des économistes classiques français, est considéré à juste titre comme un précurseur de l'école autrichienne d'économie, principalement en raison de sa théorie de la valeur-utilité qui postule que la richesse ne résulte pas du travail mais de l'utilité que procurent les marchandises. Ce concept classique dans l'école française sera au fondement du subjectivisme autrichien.
- [3] Charles Coquelin, *Du Crédit et des banques*, Guillaumin & Cie, Paris, 1848
- [4] Oskari Juurikkala, "The 1866 False Money Debate in the *Journal des économistes*: Déjà Vu for Austrians?", *The Quarterly Journal of Austrian Economics*, Vol. 5, No. 4, Winter 2002, pp. 43-55
- [5] Victor Modeste, « Le Billet des banques d'émission et la fausse monnaie », *Journal des économistes*, vol. 3, août 1866, pp. 181-212
- [6] Victor Modeste, « Le Billet des banques d'émission est-il fausse monnaie », *Journal des économistes*, vol. 4, octobre 1866, pp. 73-86
- [7] Henri Cernuschi, *Mécanique de l'échange*, A. Lacroix, Paris, 1865
- [8] Henri Cernuschi, *Contre le billet de banque*, Guillaumin, Paris, 1866
- [9] Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, « Le Billet de banque n'est pas fausse monnaie », *Journal des économistes*, vol. 3, septembre 1866, pp. 342-349
- [10] Gustave du Puynode, « Le Billet de banque n'est ni monnaie ni fausse monnaie », *Journal des économistes*, vol. 3, septembre 1866, pp. 392-395
- [11] Gustave du Puynode, « Le Billet de banque n'est ni monnaie ni fausse monnaie », *Journal des économistes*, vol. 4, novembre 1866, pp. 261-267
- [12] Théodore Mannequin, « De la question soulevée par M. Modeste à propos de l'émission des billets de banque », *Journal des économistes*, vol. 4, décembre 1866, pp. 396-410
- [13] Vera C. Smith, *The Rationale of Central Banking*, Ind.: Liberty Fund, Indianapolis, 1990 [1936], pp. 144-145
- [14] Victor Modeste, « Le Billet des banques d'émission et la fausse monnaie », *Journal des économistes*, Vol. 3, août 1866, pp. 181-212
- [15] Guido Hülsmann, *L'Éthique de la production de monnaie*, L'Harmattan, Paris, 2010 [2008]
- [16] Ludwig von Mises, *Theory of Money and Credit*, Ind. Liberty Fund, Indianapolis, 1981 [1924]
- [17] Gustave de Molinari, *Les Soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, Guillaumin, Paris, 1849
- [18] Jesús Huerta de Soto, *Monnaie, crédit bancaire et cycles économiques*, Paris, L'Harmattan, 2011
- [19] Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, *La Banque libre, exposé des fonctions du commerce de banque et de son application à l'agriculture, suivi de divers écrits de controverse sur la liberté des banques*, Guillaumin, Paris, 1867
- [20] Eugen von Böhm-Bawerk, *Capital and Interest*, Macmillan and Co., London, 1890. Library of Economics and Liberty (Econlib)
- [21] John Rae, *Statement of Some New Principles on the Subject of Political Economy: Exposing the Fallacies of the System of Free Trade, and of Some Other Doctrines Maintained in the "Wealth of Nations"*, Hillard, Gray, Boston, 1834
- [22] Knut Wicksell, *Interest and Prices*, Macmillan and Co., London, 1898.
- [23] Ludwig von Mises, *Theory of Money and Credit*, op. cit
- [24] Ludwig von Mises, *Human Action: A Treatise on Economics*, Scholar's Edition, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Ala., 1998 [1949]
- [25] Friedrich von Hayek, *Monetary Theory and Trade Cycle*, Jonathan Cape, London, 1933 [1929]
- [26] Friedrich von Hayek, *Prices and Production*, Routledge & Sons, London, 1935 [1931]
- [27] Friedrich von Hayek, *The Denationalization of Money: The Argument Refined. An Analysis of the Theory and Practice of Concurrent Currencies*, The Institute of Economic Affairs, London, 1990 [1976]
- [28] George A. Selgin, *The Theory of Free Banking: Money Supply under Competitive Note Issue*, Rowman and Littlefield, Totowa, N. J., 1988
- [29] Lawrence H. White, *Free Banking in Britain: Theory, Experience and Debate. 1800 – 1845*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984

- [30] Kevin Dowd, *The Theory of Free Banking*
- [31] Steve Horwitz, *Monetary Evolution, Free Banking, and Economic Order*, Westview Press, 1992
- [32] Lawrence H. White, “Depoliticizing the Supply of Money” in Thomas Willett, *Political Business Cycles: The Political Economy of Money, Inflation, and Unemployment*, Duke University Press Books, 1998
- [33] George A. Selgin, *The Theory of Free Banking*, *op. cit*
- [34] Jesús Huerta de Soto, “A Critical Analysis of Central Banks and Fractional-Reserve Free Banking from the Austrian Perspective”, *Review of Austrian Economics*, 1995
- [35] Jesús Huerta de Soto, “A Critical Note on Fractional-Reserve Free Banking”, *Quarterly Journal of Austrian Economics*, Vol. 1, n°4, Winter, 1998, pp. 41-46
- [36] Murray N. Rothbard, *The Mystery of Banking*, Richardson and Snyder, New York, 1983
- [37] Murray N. Rothbard, *The Case for a 100 Percent Gold Dollar*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Ala., 1991
- [38] Murray N. Rothbard, *Classical Economics: An Austrian Perspective on the History of Economic Thought*. Vol. 2, Edward Elgar, Cheltenham, U.K, 1995
- [39] Guido Hülsmann, “Free Banking and the Free Bankers”, *The Review of Austrian Economics*, Vol. 9, n°1, 1996 pp. 3-53
- [40] Guido Hülsmann, “Free Banking and Fractional Reserves: Reply to Pascal Salin”, *Quarterly Journal of Austrian Economics*, Vol. 1, n°3, Fall, 1998, pp. 67-71
- [41] Hans-Hermann Hoppe, *The Economics and Ethics of Private Property: Studies in Political Economy and Philosophy*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Ala., 2006 [1993]
- [42] Murray N. Rothbard, *The Case for a 100 Percent Gold Dollar*, *op. cit*
- [43] Murray N. Rothbard, *What Has Government Done to Our Money?*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Ala., 2005 [1963]

Liber ou Liberté

Les dangers du revenu universel

Par Louis Rouanet ²

Imaginez le cas d'une sécheresse dans le sud de la France. Le gouvernement décide alors de lancer un programme « d'irrigation universelle » où tous les agriculteurs français, qu'ils vivent dans le Var ou dans le Finistère, reçoivent une quantité égale d'eau. On conçoit facilement qu'une telle politique soit un gaspillage de ressources digne des pires décisions commises par les planificateurs socialistes. De toute évidence, il serait plus efficace de se concentrer sur l'irrigation des régions victimes de sécheresse. Il en est de même avec la proposition du revenu universel. Résoudre les problèmes de quelques-uns en allouant un revenu à chacun est absurde. Pour que les démunis sortent de la pauvreté, il faut que leur revenu augmente, que ce soit en leur permettant de gagner leur vie ou en les assistant. Mais ces aides doivent cibler les personnes touchées par la pauvreté. Il est vain d'essayer de vaincre le désespoir social de quelques-uns en donnant de l'argent à chaque individu, indépendamment de leur situation financière. Que les déshérités puissent recevoir de l'aide, nous sommes tous d'accord, mais le revenu universel n'est pas un bon moyen pour arriver à cette fin.

Milton Friedman vs. Gaspard Koenig

Le revenu universel s'est trouvé un nouveau porte-parole, Gaspard Koenig. Ce dernier, dans son livre : *Le révolutionnaire, l'expert et le geek*, souhaite l'introduction d'un « crédit d'impôt universel ». Ainsi, avec ce système, ceux qui paient moins d'impôts que le montant du crédit d'impôt recevront de l'argent de la part de l'Etat. Dans l'étude publiée par le think-tank Génération Libre sur le sujet, il est dit qu'« Un LIBER de 450 euros par adultes et de 225 euros par enfant impliquerait une LIBERTAXE de 23% sur l'ensemble des revenus. »[1] Cette proposition coûterait 320 milliards d'euros par ans.

Koenig ne cesse de répéter que Milton Friedman était en faveur de ce système de crédit d'impôt universel. Heureusement, c'est faux. Milton Friedman écrit dans *Capitalisme et Liberté* (1962) :

« Si l'on suivait ma proposition, et si ses revenus imposables représentaient 100 dollars de moins que la somme de l'exemption et des déductions, il payerait un impôt négatif, c'est-à-dire qu'il recevrait un secours. Si le taux du secours était, disons, de 50 %, il recevrait 50 dollars. S'il n'avait aucun revenu, et pour la simplicité du raisonnement, s'il ne bénéficiait d'aucune déduction, il recevrait, le taux étant constant, 300 dollars. »

² Louis Rouanet est élève à Sciences Po Paris et poursuit actuellement des études au Ludwig von Mises Institute à Auburn, Alabama.

Selon Friedman, c'est donc bien seulement en dessous d'un certain revenu que l'Etat doit fournir un crédit d'impôt. Sa proposition n'a donc pas grand-chose à voir avec celle de Koenig. Il est certain que Milton Friedman n'aurait jamais soutenu un crédit d'impôt universel. En effet, cette proposition est bien trop coûteuse pour des résultats très médiocres.

Le revenu universel tend à décomposer la société

Par la rhétorique, Koenig essaye de nous faire croire que le revenu garanti est un moyen d'accomplir son idéal d'autonomie. Ainsi, le « crédit d'impôt universel » proposé est appelé LIBER, et la taxe qui le finance LIBERTAXE. Curieuse liberté que de se voir confisquer presque un quart de son revenu ! Curieuse autonomie que d'assister une partie de la population avec de l'argent prit de force aux contribuables !

Le vocabulaire utilisé s'inscrit dans le débat plus large entre liberté positive et négative. Koenig postule que la liberté négative « absolue » est incohérente et qu'il faut donc préférer défendre l'autonomie, entendu comme « capacité de l'individu à effectuer ses propres choix ». Et par : « capacité » il faut entendre, selon lui, « que l'individu se voit conférer les moyens de décider par lui-même ». Car « [Qu'est-ce que] *le droit de propriété quand on n'a rien ?* »[2] écrit Gaspard Koenig. Voici pourquoi il défend le revenu garanti.

Mais le débat entre liberté positive et négative est complètement vicié car la terminologie employée nous induit en erreur. Selon Isaiah Berlin[3], l'auteur de cette distinction, la liberté négative est la liberté d'agir sans en être empêché par autrui. Par « liberté négative », on entend donc la liberté d'utiliser nos propres moyens (notre propriété) pour arriver à nos fins. Ensuite, par « liberté positive », on entend la capacité d'accomplir nos fins, le pouvoir de faire ce que nous voulons ou ce que nous devons. Premièrement, la liberté négative est aussi une liberté positive. Interdire de violer la liberté et la propriété, c'est permettre d'entreprendre, de choisir, de coopérer. Le concept de « liberté positive » est donc incohérent car les fins recherchées par l'homme sont toujours illimitées mais nécessitent l'application de moyens toujours limités. La « liberté positive » absolue supposerait donc l'absence de rareté. Or sans rareté, l'action humaine n'aurait pas lieu d'être ce qui est contradictoire en soi. En effet, le fait que l'homme agit est incontestable.[4] Ou bien la liberté positive supposerait qu'autrui me fournisse les moyens de réaliser mes projets. On rétablit alors le travail forcé, une forme d'esclavage légal qui prend le doux nom de redistribution. C'est exactement ce qu'est le revenu garanti.

Une chose cependant est sûre : plus l'homme est libre d'utiliser ses moyens, plus il a de chance d'atteindre ses fins et de réduire la rareté. On en arrive donc à la conclusion que la « liberté négative » est la meilleure route vers plus de « liberté positive ». Au contraire, le revenu garanti, c'est empêcher les individus d'utiliser les ressources qu'ils ont légitimement acquises. Le revenu garanti, c'est donc réduire la capacité de choix de ces mêmes individus.

Certains penseurs comme Koenig ou l'anticapitaliste Jacques Généreux pensent que la liberté négative est autarcique.[5] Ce jugement est complètement erroné. La liberté « négative » n'aurait pas de sens s'il n'y avait aucun avantage pour les individus à coopérer pacifiquement. Si tel était le cas, cela signifierait que la production autarcique est plus efficace que la production sous le régime de la division du travail. Or la liberté dite « négative », c'est-à-dire le respect de la liberté et de la propriété, ne nécessite pas l'autarcie mais permet au contraire d'établir des règles rendant possible les relations sociales harmoniques.[6] Ces règles sont celles exprimées par la tradition libérale classique du « *ruled-utilitarianism* » représenté par David Hume, Herbert Spencer, Ludwig von Mises et Henry Hazlitt. Cette tradition défend que des règles générales sont nécessaires pour assurer le bien-être des individus et la coopération sociale.[7] Elle se résume parfaitement dans l'affirmation de Bastiat selon laquelle « *à quelque point de l'horizon scientifique que je place le point de départ de mes recherches, toujours invariablement j'aboutis à ceci : la solution du problème social est dans la Liberté.* »[8]

Les défenseurs du revenu universel et de l'intervention de l'Etat dans le but de maintenir un certain niveau de liberté positive n'ont pas compris le rôle primordial de la division du travail. Or, il faut le comprendre, la division du travail, comme l'écrivait Ludwig von Mises, est « *l'essence de la société* ». [9] S'il n'y avait pas d'avantage à la division du travail, aucun ordre étendu, aucune société complexe ne pourrait exister. Les hommes vivraient en grande partie de la prédation dans des tribus primitives dont le rôle principal serait la protection face aux pillards. Sans division du travail, il ne peut y avoir aucun développement de l'individualité et de la diversité des personnalités humaines. C'est donc la division des tâches ainsi que l'accumulation du capital qui permettent l'augmentation des capacités productives. Or la prédation des richesses doit toujours être postérieure à leur création. C'est pour cela que contrairement à ce qu'affirme Koenig, les sociétés primitives ne sont pas holistes en raison de l'absence d'Etat. [10] L'Etat ne pouvant se financer que par la prédation, il peut apparaître seulement dans des sociétés où un degré déjà important de division du travail et d'individualité existe. Les sociétés tribales n'étaient pas holistes parce qu'elles n'avaient pas d'Etat, elles n'avaient pas d'Etat parce qu'elles étaient holistes. Elles ne connaissaient par conséquent ni la propriété privée, ni la division du travail, deux choses qui précèdent l'Etat et sans lesquels ce dernier a très peu de chance de pouvoir être créé. L'émancipation des individus est par conséquent antérieure à l'Etat.

Il faut donc conclure que le revenu universel n'a rien d'universel puisqu'il ne peut être mis en place que si la classe productive a précédemment créé la richesse nécessaire à son financement. Le parasitisme ne peut être universel. Une *flat tax* de 23% pour financer ce revenu garanti désinciterait les individus dans l'accomplissement de leurs activités productives. De plus, l'impôt sur le revenu n'est rien d'autre que du protectionnisme au niveau des échanges individuels. Taxer le revenu, c'est rendre l'échange moins profitable et la division du travail moi intensive. Le financement du revenu universel affaiblira donc les fondements même de la société et favorisera le parasitisme généralisé. [11] Ceux qui sont bénéficiaires net pourront toujours voter pour une augmentation de leurs subsides au détriment des créateurs de richesse. [12] Le LIBER, parce qu'il nécessite des taux d'imposition élevés, est donc susceptible d'augmenter la soumission des individus aux différents groupes sociaux en réduisant les possibilités de coopération. De plus, il entretiendra le sentiment que certains ont droit à un revenu obtenu par le pillage légal des activités productives. Pire, chaque individu recevant la même somme, le sentiment d'égalitarisme sera attisé. Le LIBER, c'est substituer « enrichissez-vous » par « j'ai le droit d'accaparer la richesse d'autrui ».

Charité volontaire contre charité obligatoire ?

Quels sont donc les solutions à la pauvreté ? Tout d'abord, il faut définir ce qu'est la pauvreté. De même que l'obscurité est l'absence de lumière, la pauvreté est l'absence de richesse. La solution à la pauvreté c'est l'abondance, pas le revenu garanti. Cependant, pour différentes raisons, des individus sont plongés dans l'indigence. Il existe certainement, comme le faisait remarquer Victor Cousin, un devoir de charité sans droit corrélatif pour ces personnes. [13] La question dès lors est de savoir s'il faut reposer sur l'assistance publique ou sur la charité et l'entraide privée. Historiquement, les *Friendly Societies* où les Sociétés de Secours Mutuel furent des lieux de solidarité et d'aide mutuelle face aux aléas de la vie. [14] Des solutions volontaires, privées et qui ne sont pas fondées sur la charité existent.

Gaspard Koenig semble partir du principe que la charité volontaire est nuisible pour l'autonomie contrairement à la charité gouvernementale. Son jugement est basé sur le fait que l'Etat jacobin qu'il défend doit selon lui forcer l'individu à être libre en le délivrant des pressions de la famille et de la communauté. Mais l'entraide familiale et communautaire a bien plus de chance d'inciter les individus aidés à retrouver la voie de l'autonomie. Contrairement à la charité gouvernementale, la charité privée n'est pas inconditionnelle. De plus, il est toujours inconfortable d'abuser de la générosité de nos proches. Recevoir de l'argent de l'Etat, d'un autre côté, ne nous pose généralement aucun problème

moral pour les intéressés. Un individu aidé par la famille ou la charité privée aura donc plus de chance de redevenir autonome. Les origines de l'Etat providence Bismarckien étaient d'ailleurs fondées sur la volonté de rendre une partie de la population dépendante de l'Etat central, et donc docile. « *Prescrire la charité et le dévouement par acte législatif, ce n'est rien de moins que démoraliser la société* » prévenait Michel Chevalier dans ses cours au Collège de France. D'un côté, avec l'Etat providence, les individus deviennent moins empathiques vis-à-vis du sort de leur prochain, de l'autre les individus aidés deviennent des dépendants à durée indéterminée. L'assistance publique est une subvention au désespoir social.

La charité privée a le mérite de favoriser la cohésion sociale alors que les aides publiques, en substituant des relations parasitiques aux relations volontaires, engendrent des conflits sociaux, chacun voyant dans l'autre quelqu'un pouvant potentiellement vivre à son dépend. Benjamin Constant l'avait compris quand il écrivait :

« [La charité individuelle établit] un lien moral [...] entre ces deux classes que tant d'intérêts et de passions concourent à séparer, et, divisés par la fortune, leur volonté les rapproche ; il n'en est point ainsi dans la charité légale. Celle-ci laisse subsister l'aumône, mais elle lui ôte sa moralité. Le riche, que la loi dépouille d'une partie de son superflu sans le consulter, ne voit dans le pauvre qu'un avide étranger appelé par le législateur, au partage de ses biens. »[15]

Les libéraux du XIXème voyaient les effets désastreux des *Poor Laws* au Royaume Uni sur le plan de la morale et de la cohésion sociale. Tocqueville lui-même, après un voyage en Angleterre, critiqua vivement la charité légale.[16] L'apparition précoce de l'assistance publique en Angleterre permet certainement de comprendre pourquoi la Révolution Industrielle fut si mal vécue dans ce pays. La charité légale entraîna à l'époque un ressentiment réciproque entre les riches et les pauvres. La morale victorienne du XIXème siècle, très dure à l'égard des plus pauvres, est le résultat de cette charité obligatoire.

La charité volontaire est-elle suffisante

Reste à savoir si l'assistance privée est suffisante pour s'occuper des indigents. Premièrement il faut noter, comme le fit remarquer Adam Smith dans sa *Théorie des Sentiments moraux* (1756), que la société marchande (l'économie libérale) permet le développement du sentiment d'empathie. En effet, le meilleur moyen pour gagner de l'argent dans une économie libérale est de découvrir les désirs de son prochain. Par conséquent, l'empathie, la capacité de se projeter dans l'autre, est une caractéristique primordiale du capitalisme libéral. Ainsi, même les indigents profitent de l'économie libre.

Le meilleur rempart contre la précarité et l'exclusion reste cependant la famille. Or c'est la famille, organe naturel de solidarité, que l'Etat providence fragilise en lui enlevant son rôle. Il y a un effet d'éviction entre charité publique et privée : chaque euro de charité publique réduit les ressources allouées à la charité privée.

Mais malgré toutes les forces d'une société libre permettant de régler le problème de l'indigence, peut-être que comme le suggère Milton Friedman, l'aide aux plus démunis souffre d'un phénomène de passerager clandestin et nécessite donc l'intervention des institutions publiques. Si c'est le cas, l'assistance publique et son financement doivent être décentralisés le plus possible pour que les coûts soient moins dispersés et donc que les abus soient moins grands.[17] De plus, la décentralisation permet d'effectuer des expérimentations à petite échelle. Cependant, rien ne prouve que la charité fasse face à un phénomène de passerager clandestin.[18] Selon Friedman, quand je suis charitable, tous les individus ayant un dégoût pour la pauvreté profitent de mon action. Mais cela suppose que la finalité de mon action soit toujours destinée à réduire mon exposition à la misère. Or les individus donnent pour de nombreuses raisons : morales, pour la reconnaissance sociale ou encore purement altruistes. De plus, la

gestion publique de la charité comporte également des coûts importants dont la corruption et la bureaucratisation. Dès lors, le financement public de l'assistance ne permet ni une augmentation du bien-être social, ni une amélioration du sort des plus démunis.

CONCLUSION

Le revenu universel n'est donc pas la meilleure idée qu'aient eue certains libéraux. Ces derniers habillent leur proposition avec un langage anti-étatiste. Ils défendent le revenu universel au nom de la lutte contre la bureaucratie ou au nom de l'égalité devant la loi. Mais leur position, en plus d'être infondée, est naïve. Qui peut assurer que l'ancienne aide publique disparaîtra avec l'introduction du revenu universel ? Si l'histoire nous a appris quelque chose, c'est qu'il n'y a rien de plus permanent que les allocations publiques. Le scénario le plus probable est que le revenu universel sera un pas de plus sur la route de la servitude.

-
- [1] Gaspard Koenig et Marc de Basquiat, « *LIBER, un revenu de liberté pour tous* », Génération Libre, Avril 2014, p.3
- [2] Gaspard Koenig, « *Le Révolutionnaire, L'Expert et le Geek* », Plon, 2015
- [3] Isaiah Berlin, « Deux conceptions de la liberté », dans *Éloge de la liberté* (1969), trad. Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana, Paris, Presses Pocket, 1990, pp.167-218
- [4] Ludwig von Mises, « *L'Action Humaine* », 1949
- [5] Voir : Jacques Généreux, « *La Dissociété* », 2011
- [6] Voir : Frédéric Bastiat, « *Harmonies Economiques* », 1850
- [7] Voir sur le *ruled-utilitarianism*, qu'Hazlitt appel *coopératisme*. Henry Hazlitt, « *The Foundations of Morality* », 1964
- [8] Frédéric Bastiat, « *La Loi* », 1850. Ma lecture personnelle de Bastiat me laisse penser qu'il est bien plus un partisan de l'utilitarisme réglé (*ruled utilitarianism*) que du jusnaturalisme. En effet, le droit naturel qu'il défend ressemble beaucoup à de l'utilitarisme déguisé.
- [9] Voir : Joseph Salerno, « *Ludwig von Mises as a Social Rationalist* », The Review of Austrian Economics, Vol. 4, 1990
- [10] Voir: Murray Rothbard « *Freedom, inequality, primitivism, and the division of labor* », Ludwig von Mises institute, 1991. Contrairement à ce que dit Gaspard Koenig, les sociétés sans Etats pour la plupart n'étaient pas Clastriennes/Polanyiennes. Beaucoup d'entre elles étaient individualistes et non pas holistes. Ces sociétés reposaient sur le respect de la propriété privée et l'échange indirect. Ce fut par exemple le cas de la Frise, dans le nord de l'Allemagne, pendant le Moyen Age. Voir sur la Frise: Philipp Bagus, « *Wresting Land From the Sea : An Argument Against Public Goods Theory* », The Journal of Libertarian Studies, 2006. Voir aussi sur les sociétés sans Etat: Bruce L. Benson, « *Enforcement of Private Property Rights in Primitive Societies: Law Without Government* », *Journal of Libertarian Studies*, 1989; Bruce L. Benson, « *The Enterprise of Law: Justice Without the State* », San Francisco: Pacific Research Institute for Public Policy, 1990 ; Joseph R. Peden, « *Property Rights in Celtic Irish Law* », *Journal of Libertarian Studies*,

1977 et David Friedman, « *Private Creation and Enforcement of Law: A Historical Case* », *Journal of Legal Studies*, 1979

[11] Comme le faisait remarquer Henry Hazlitt : « *The State is a shadowy entity that apparently gets its money out of some fourth dimension. The truth is, of course, that the government has nothing to give to anybody that it doesn't first take from someone else. The whole guaranteed-income proposal is a perfect modern example of the shrewd observation of the French economist, Bastiat, more than a century ago: "The State is the great fiction by which everybody tries to live at the expense of everybody else"* » Dans: Henry Hazlitt, « *Man vs. The Welfare State* », Ludwig von Mises Institute, Alabama, 2007

[12] Il était admis par les libéraux du XIX^{ème} siècle que ceux qui sont à la charge du contribuable et ne paient pas d'impôt doivent renoncer à leur droit de vote pour éviter les conflits d'intérêt. John Stuart Mill écrivait en 1861 dans *Representative Government* : « It is also important that the assembly which votes the taxes, either general or local, should be elected exclusively by those who pay something towards the taxes imposed. Those who pay no taxes, disposing by their votes of other people's money, have every motive to be lavish and none to economize... It amounts to allowing them to put their hands into other people's pockets for any purpose which they think fit to call a public one. »

[13] Voir : Victor Cousin, « *La société Idéale* », Berg International, 2014

[14] Voir : David G. Green, « *Reinventing Civil Society: The Rediscovery of Welfare Without Politics* », 1993 ; Pavel Chalupníček and Lukáš Dvorak, « *Health Insurance before the Welfare State The Destruction of Self-Help by State Intervention* », *The Independent Review*, v. 13, n. 3, Winter 2009

[15] Cité dans: « *Après l'Etat-Providence. Les hommes politiques ont volé votre avenir... Vous pouvez le reprendre* », édité par Tom G. Palmer, Students for Liberty et Atlas Economic Research Foundation, 2014, p.181

[16] Alexis de Tocqueville, « *Mémoire sur le paupérisme* », 1835

[17] « *Nous ne prétendons pas aborder ici la grave question de la charité publique, nous voulons seulement faire cette remarque essentielle que plus l'Etat centralise, plus il transforme la responsabilité naturelle en solidarité factice, plus il ôte à des effets, qui frappent dès lors ceux qui sont étrangers à la cause, leur caractère providentiel de justice, de châtiment et d'obstacle préventif.* » Frédéric Bastiat, *Harmonies Economiques*, 1850

[18] Voir: Beaulier and Hall, « *Collective Consumption Externalities and Charitable Giving* », *New Perspectives on Political Economy*, Volume 4, Number 1, 2008, pp. 23 – 40

[ZOOM SUR]

Le libéralisme à l'essai

L'intendance de Turgot en Limousin (1761-1774)

Par Benoît Malbranque

Turgot le ministre nous est bien connu. Pierre Foncin³ a étudié son action, Edgard Faure⁴ a tiré au clair les raisons de son échec et de son renvoi, et la masse d'informations sur son ministère a été soigneusement fournie par Dupont de Nemours et Gustave Schelle. Mais les années de l'intendance du Limousin, par contraste, souffrent du peu d'intérêt que lui ont accordé les historiens. ⁵ « Seuls les érudits de la province se souviennent de son intendance, notait avec désarroi René Lafarge, natif de la région ; bien peu en connaissent les détails ». ⁶ Un siècle plus tard, le constat à tirer est le même, appelant à un réexamen critique de l'administration de Turgot en Limousin, après les nombreuses études sur son passage au Contrôle général.

Certainement, le ministère Turgot a marqué un tournant dans l'histoire de notre pays, et certains sont allés jusqu'à présenter le 12 mai 1776, date du renvoi de Turgot, comme l'une des *Trente journées qui ont fait la France*, selon le titre de la collection dirigée par Gérard Walter pour Gallimard. La période *limousine* fut pourtant décisive pour Turgot et à plusieurs égards : 1- ce fut durant cette période, d'abord, qu'il composa ses principaux écrits économiques — les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, les *Lettres à l'abbé Terray sur la liberté du commerce des grains*, l'article *Valeurs et monnaie*, le *Mémoire sur les prêts à intérêts*, etc. ⁷ ; 2- cette période fut en outre celle de sa formation, de l'expérimentation, jusqu'à constituer, comme Edgar Faure a pu l'écrire, un « stage préministériel » ; 3- enfin, si l'on veut étudier le libéralisme pratique de Turgot, son libéralisme en action, c'est peut-être à Limoges, plus qu'à Versailles, qu'on a une chance de le trouver, puisque là plus qu'ailleurs il a eu le temps d'agir et de nombreuses occasions, tout au long des treize années de son intendance (1761-1774), de l'affirmer et de l'illustrer. Ce libéralisme, d'ailleurs, qu'on représente comme stérile ou destructif, peut être ici jugé dans les conséquences de son application pratique, par l'un de ses meilleurs théoriciens et défenseurs.

³ Pierre Foncin, *Essai sur le ministère Turgot*, 1877.

⁴ Edgar Faure, *La Disgrâce de Turgot*, Gallimard, 1961.

⁵ À noter cependant trois études spécifiquement consacrées au Limousin de Turgot : Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, Paris, Guillaumin, 1859 ; René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, Paris, 1902 ; et plus récemment Michel C. Kiener & Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin : un tremplin vers le pouvoir*, Fayard, 1979. On trouve en outre de nombreux éléments d'information dans la notice introductive ajoutée par Gustave Schelle au deuxième volume des *Œuvres de Turgot et documents le concernant*. [Par la suite, nous utiliserons exclusivement cette édition des œuvres de Turgot, dont les volumes 2 et 3 couvrent la période de l'intendance du Limousin.]

⁶ René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, Paris, 1902, p.274-275

⁷ Nous nous pencherons rapidement sur le profil de ces différentes publications en recherchant le libéralisme de Turgot à l'époque de son intendance (partie 4 : Turgot en Limousin : une expérience libérale ?)

La négligence avec laquelle le cas du Limousin de Turgot a été traité et continue d'être traité par les historiens de la pensée économique est certainement dû, en grande partie, au plus grand mérite attaché à son passage au ministère, qui éclipse pour ainsi dire tout le reste. Une autre raison, sans doute, amplifie cet oubli : c'est que le Limousin, comme région, n'intéresse pas. Comme le notait Michel Cassan à propos d'une autre question historique, cette province « fait souvent défaut dans les Histoires du royaume. Elle est le territoire oublié, la page blanche où il ne se passerait rien »⁸ C'est aussi ce que l'on déduit des résumés faits de l'homme Turgot et de son œuvre d'administrateur : il passa par le Limousin et il ne se passa rien. Nous verrons au cours de notre étude combien peu fondée est cette conclusion.

Pour étudier dans toute sa latitude l'œuvre *limousine* de Turgot, nous suivrons un plan classique et, à vrai dire, le plus simple de tous : nous étudierons tour à tour la situation initiale du Limousin, les réformes de Turgot, et la situation de cette région à son départ en 1774. L'objectif est bien entendu d'être en mesure de juger si ces réformes étaient justifiées et si elles apportèrent des améliorations à la situation initiale, ce que nous ferons, après avoir cependant essayé de débrouiller un autre problème liminaire mais important : le caractère libéral ou non libéral des réformes de Turgot dans le Limousin.

Avant d'étudier, dans l'ordre fixé, ces différents points, nous devons dire quelques mots sur la raison de l'arrivée de Turgot dans le Limousin. Car administrer le Limousin, sillonner Limoges, Angoulême, Tulle, fut-il pour Turgot une vocation, un réel souhait ? Il serait difficile de l'affirmer. Au milieu du XVIII^e siècle, pour un Parisien de cœur, pour un intellectuel, ce ne pouvait être qu'un lot de consolation. C'est pourtant dans cette terre, hostile *a priori* à un homme des Lumières et à son libéralisme radical, que Turgot, alors inexpérimenté, va faire ses grades, se former, comprendre de la réalité du terrain, et tenter surtout, en partie en vain, de réformer l'irréformable.

Partie 1 : L'homme qui voulait être intendant

En 1759, Turgot apprenait la mort de son maître, l'économiste Vincent de Gournay, intendant de commerce.⁹ Il en composa immédiatement l'*Éloge* pour publication dans le *Mercure de France*.¹⁰ Après l'avoir accompagné dans ses tournées à travers de nombreuses régions françaises, Turgot avait fini par considérer Gournay comme un véritable mentor et ne cessera jamais d'affirmer sa dette envers lui. Seulement, Turgot se retrouve dès lors, si l'on ose dire, orphelin. Il lui faudra désormais agir seul, et comment ne pas sentir immédiatement que le poste qu'il occupe alors, celui de maître des requêtes¹¹, n'est pas à sa hauteur, ni à la hauteur des espérances de réformes qu'il entretenait avec Gournay ?

⁸ Michel Cassan, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin*, Publisud, 1996, p.2

⁹ Sur Vincent de Gournay, voir l'étude classique de Gustave Schelle, *Vincent de Gournay*, Institut Coppet, 2015. On trouvera également des aperçus dignes d'intérêt dans C. Thérèse, L. Charles & F. Lefebvre (dir.), *Le cercle de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, INED, 2011 et S. Meyssonier, *La Balance et l'Horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, éditions de la Passion, 1989, chap. vi et vii, p.161-237. Je me permets en outre de renvoyer aux deux chapitres consacrés relativement à Gournay (chapitre 2) et à son cercle d'économistes (chapitre 3) dans mon livre *Les économistes bretons et leur place dans le développement de l'économie politique (1750-1900)*, Institut Coppet, 2013.

¹⁰ Ce travail lui avait été commandé par Marmontel, directeur du *Mercure*. Dans le numéro d'août 1759 fut publiée une notice nécrologique reprenant l'ossature principale de l'éloge réellement composé par Turgot, l'exposé doctrinaire en moins. La version complète de l'*Éloge de Gournay* a été publiée pour la première fois par Dupont de Nemours dans son édition des *Œuvres de Turgot*. L'Institut Coppet l'a récemment réédité, en y joignant les « Observations sur M. de Gournay », par Montaudouin de la Touche, parues en 1761 dans le *Journal de Commerce*.

¹¹ Dans le système administratif de la France de l'Ancien régime, le maître des requêtes était chargé de répondre aux sollicitations des intendants de province et de transmettre leurs demandes et dossiers aux ministres. Ce poste, dont les grandes familles étaient friandes, servait parfois de porte d'accès à l'intendance, dont elle constituait d'ailleurs un prolongement naturel.

Dès cette période, Turgot se lassa donc assez vite d'être maître des requêtes. C'était pourtant un poste important, et pour lequel il avait fallu lui accorder gracieusement une dispense d'âge¹², mais Turgot voulait faire plus, agir en plus grand : il postula à être intendant. Cependant, il manquait tout à fait d'expérience et souffrait du grand défaut d'être un médiocre politique. Turgot, en effet, n'avait et n'eut jamais rien du bon politique : piètre orateur, il était en outre honnête et attaché aux théories spéculatives.

En avril 1760, Turgot sollicita d'abord l'intendance de Grenoble, mais elle lui fut refusée. On lui proposa à la place un poste de prévôt des marchands de Lyon, proposition à laquelle il ne donna aucune suite. À l'automne, il demanda plutôt l'intendance de Bretagne : refusée également.

Finalement, l'intendant du Limousin, un certain Pajot de Marcheval, ayant obtenu l'intendance de Grenoble, on nomma Turgot, l'un des concurrents déçus, en remplacement à Limoges. Nous sommes en juillet 1761, l'aventure de Turgot en Limousin venait de commencer. Son poste fut entériné le 8 août 1761 par le Roi. Turgot partit s'y installer dès septembre.

On ne sait pas si Turgot s'en contenta ou s'il fut malheureux d'obtenir le Limousin ; tout au moins il accepta ce poste après de longs mois d'attente. Il écrit cependant à Voltaire une lettre peut-être révélatrice de ses sentiments du moment :

« Depuis que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il s'est opéré en moi un changement et j'ai le malheur d'être intendant. Je dis le malheur, car dans ce siècle de querelles et de remontrances, il n'y a de bonheur qu'à vivre philosophiquement entre l'étude et ses amis, mais on se laisse entraîner au courant des circonstances.

C'est à Limoges qu'on m'envoie. J'aurais beaucoup mieux aimé Grenoble qui m'aurait mis à portée, en allant et venant, de faire quelques petits pèlerinages à la chapelle de Confucius [Ferney] et de m'instruire avec le grand prêtre [Voltaire].

Mais notre ami, M. de Choiseul, a jugé que, pour remplir une place aussi importante, j'avais encore besoin de quelques années d'école ! »¹³

À ce qu'il semble, c'est donc à regret que Turgot accepta d'abord l'intendance du Limousin. Turgot « ne fut pas enchanté » d'hériter de l'intendance du Limousin, nous dit Frank Alengry.¹⁴ Gustave Schelle note plus laconiquement que « Turgot se rendit à Limoges sans enthousiasme ». ¹⁵ « Il y arriva déçu » dit même Douglas Dakin, spécialiste américain de Turgot.¹⁶

Pour autant, ce sentiment s'évapora ensuite, à mesure que le futur ministre de Louis XVI comprendrait à quel point cette intendance pouvait lui servir à montrer ses talents. C'est ce qui ressort surtout de son comportement et de ses écrits datant de l'époque où, après ses débuts à Limoges, on lui proposa d'autres intendances plus prestigieuses, comme Rouen ou surtout Lyon. Dans sa lettre au Contrôleur général du 10 août 1762, Turgot écrit en effet : « Vous sentez qu'il serait infiniment

¹² Cette dispense était due à la célébrité du nom de Turgot, illustré par son père, prévôt des marchands de Paris et très admiré à la cour. Il est à rappeler que Turgot, contrairement à Dupont de Nemours par exemple (qu'on appela ainsi pour le distinguer d'un autre Dupont à l'Assemblée) ou à François Quesnay (fils de laboureur), est un vrai fils de noble. Son titre complet est : Anne Robert Jacques Turgot, chevalier, baron de Laune, seigneur de Lastelle, Gerville, Vesli, Le Plessis et autres lieux.

¹³ *Œuvres*, II, p.86-87. Voltaire répondit avec ces mots prophétiques : « Vous serez un jour Contrôleur général, mais je serai mort. » (*Œuvres*, II, p.2) Ils étaient certes à moitié prophétiques, car Voltaire vivra suffisamment pour voir Turgot ministre et se réjouir du début de ce qu'il nommera un « âge d'or ». Voir sur ce point sa correspondance à l'occasion du ministère Turgot dans *Écrits économiques de Voltaire*, Institut Coppet, 2013, reproduite dans *Laissons Faire*, n°17, février 2015, p.39-48.

¹⁴ Frank Alengry, *Turgot (1727-1781), homme privé et homme d'État, d'après les documents inédits du fonds de Lantheuil publiés par Schelle*, Paris, 1942, p.104

¹⁵ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.2.

¹⁶ Douglas Dakin, *Turgot and the Ancien Régime in France*, New York, Octagon Books, 1965, p.21 Comme le rappelle Dakin, l'intendance du Limousin était considérée comme un palier vers d'autres intendances plus prestigieuses, apportant plus d'honneurs et également des rémunérations plus intéressantes.

désagréable pour moi de m'être livré à un travail ingrat, et d'avoir sacrifié tous mes avantages personnels, pour une opération qui n'aurait aucun succès et dont le projet, annoncé au public, ne servirait qu'à me faire passer pour un visionnaire. »¹⁷ En d'autres termes, Turgot voulait bien peiner dans le Limousin, mais à condition de pouvoir montrer à plein ses compétences et convaincre l'opinion de ses idées. Fort heureusement pour lui, pour le public et pour ses amis, Turgot fut maintenu dans son poste d'intendant du Limousin, lui permettant de réformer une région qui, à bien des égards, avait besoin d'un réformateur, sinon d'un sauveur.

Partie 2 : Bien pauvre Limousin

Les historiens ont constamment transmis l'image d'un Limousin sous-développé et misérable, avec certains excès regrettables. « Le seul aspect du Limousin écarte de la pensée toute idée d'élégance » avait déjà prévenu Nicolas d'Aine, successeur de Turgot.¹⁸ « La généralité de Limoges était une des plus pauvres de la France et une des plus surchargées d'impôts » nous indique Schelle.¹⁹ Plus tôt, Gustave d'Hugues avait transmis une image pire encore, mais moins exacte, en écrivant qu'« il n'y a point de témérité à affirmer que, au moment où l'administration en fut confiée à Turgot, cette généralité était à tous égards la plus malheureuse et la plus pauvre du royaume. Sa situation méditerranée, son terroir sablonneux et maigre, son climat rigoureux, l'absence de toutes communications artificielles ou naturelles, le réseau de douanes dont elle était environnée, et jusqu'au génie étroit, défiant et grossier de ses habitants, tout semblait la condamner à l'isolement, à la barbarie et à la misère. »²⁰ « Nulle activité, nulle industrie ; partout la misère et la désolation » notera Boudet à sa suite.²¹ Ces représentations sont abusives lorsqu'elles suggèrent que le Limousin était la province la plus pauvre de France, mais visent cependant juste en présentant l'image d'une région reculée et assez misérable. Écrivant plus récemment, Dakin note encore que le Limousin était « l'une des régions les plus arriérées de tout le royaume ». ²² Poitier suit la même voie en écrivant que « la généralité de Limoges est l'une des plus pauvres et des plus imposées de France »²³, comme le fait l'historien Joël Cornette, précisant qu'elle était « l'une des provinces les plus pauvres et enclavées du royaume ». ²⁴

Afin d'éviter les exagérations, si aisées par ailleurs, tenons-nous en donc au fait, réel et suffisamment malheureux, que le Limousin du XVIII^e siècle, fort de ses 500 000 à 600 000 habitants, était une région des plus reculées, des plus arriérées du royaume. Aux yeux d'un parisien de l'époque comme Turgot, cette réalité se remarquait immédiatement. « À son arrivée, dit un commentateur local, M. Turgot trouva un pays pauvre, sans culture, sans commerce, sans routes, sans navigation, un sol ingrat dont les produits pouvaient à peine suffire à acquitter les charges nombreuses dont étaient grevées les propriétés. »²⁵ La première observation du nouvel intendant fut d'ailleurs la piètre qualité de la route entre Paris et Limoges. « Lorsque j'arrivai dans la province dont le Roi m'avait confié

¹⁷ *Œuvres*, II, p.231

¹⁸ Cité par Jean-Pierre Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, Perrin, 1999, p.96

¹⁹ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. II, p.4

²⁰ Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.6

²¹ Discours prononcé par M. Boudet à l'inauguration du portrait de Turgot le 14 décembre 1821, *Bulletin de la société royale d'Agriculture, Sciences et Arts de Limoges*, n°1, t. 1, janvier 1822.

²² Dakin, *Turgot and the Ancien Régime in France*, p.21

²³ Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, p.81

²⁴ Joël Cornette, *Histoire de la France. Absolutisme et Lumières. 1652-1783*, Hachette, 2005, p.161

²⁵ Discours prononcé par M. Boudet à l'inauguration du portrait de Turgot le 14 décembre 1821, *op. cit.*

l'administration, nota en effet Turgot par la suite, un des premiers objets dont je fus frappé fut le mauvais état des routes, auxquelles cependant on avait beaucoup travaillé par corvées. »²⁶

La suite n'allait pas être différente. À son arrivée à Limoges, Turgot s'installe dans des bureaux vétustes. Les villes du Limousin, constate-t-il très vite, sont sales, et les rues y sont mal pavées et peu entretenues. Les habitants y manquent de tout, même du nécessaire. L'eau même est une ressource rare, car il existe peu de puits, et ceux qu'il y a sont souvent vétustes au point de rester dans certains cas inutilisés.

Dans le Limousin, les paysans sont pauvres et vivent dans des conditions précaires, notamment en ce qui concerne l'habitation et l'alimentation. Les terres, impropres à la culture des céréales de première qualité, forcent le peuple à baser sa subsistance sur le blé noir, l'avoine, ou encore les raves. « De telles denrées, dira Turgot à propos de ces céréales de moindre qualité, suppléent au pain de froment ou de seigle, dont la plus grande partie du peuple limousin n'a jamais mangé. »²⁷ Le peuple, pour subsister, doit avoir recours aux châtaignes et aux raves, qui forment pour ainsi dire la base de son alimentation et sont presque les seuls fruits qu'on daigne faire pousser et récolter.²⁸ Cette maigre ressource naissait de la trop faible productivité des terres. « Les pâles habitants des campagnes fatiguaient inutilement la terre, dit Boudet, et ne recueillaient pour fruit de leurs peines qu'un pain noir et grossier, désagréable au goût comme à la vue. Ce pain arrosé de leurs sueurs, quelques misérables et lourdes galettes de sarrasin, voilà leur unique nourriture pendant la moitié de l'année ; la châtaigne devait fournir à l'autre moitié. »²⁹

Le rendement des terres était en effet très faible, tant par manque d'instruments techniques adaptés et d'engrais que par défaut de connaissances sur la culture des terres. Le problème tirait aussi sa source dans le caractère très divisé de la propriété des terres : les deux tiers des propriétés avaient moins de cinq hectares et 6% des propriétés couvraient 58% de la surface.³⁰ Et pour ne rien arranger, dans ce pays de petite à moyenne propriété, où les économies d'échelles sont pour cela même limitées, il y avait encore les intempéries et les catastrophes naturelles, hélas fort régulières, pour décourager voire ruiner la culture !

Bridée par le fort morcellement des terres, la culture en Limousin souffrait en outre de son manque de spécialisation. Pour éviter de manquer du nécessaire, les types de culture furent multipliés, ce qui nuisait cependant au résultat final, mais réduisait les risques de famine. « L'agriculture limousine, écrit Jean-Pierre Delhoume dans son étude sur l'agriculture limousine au XVIII^e siècle, s'est très tôt orientée vers la polyculture vivrière associée à l'élevage, pratique largement développée partout dans toute la province, solution qui paraît la mieux adaptée aux contraintes et aux caractéristiques environnementales de la province. »³¹ L'avantage, encore une fois, tient au fait qu'à cultiver beaucoup de produits différents, les risques étaient moindres d'une pénurie totale. Cet avantage était cependant tout théorique car en 1770, lors de la crise que nous étudierons plus en détail par la suite, la pénurie sera totale, comme le constatera Turgot. Au surplus, et cette considération est fondamentale, en se

²⁶ *Œuvres*, II, p.334

²⁷ Avis sur l'imposition de la taille pour l'année 1762. (*Œuvres*, II, p.90)

²⁸ Par le peuple, on entend généralement le bas peuple, constitué de laboureurs, paysans, artisans et marchands. Cependant, dans le cas du Limousin, l'ensemble de la société vivait dans des conditions déplorables. Le clergé, assez pauvre, recevait une dîme qui suffisait à peine à ses besoins. La noblesse, pareillement, montrait peu d'aisance, établie sur de petits domaines et menant une vie paisible plutôt que faste. Seule la bourgeoisie pouvait être considérée comme riche.

²⁹ Discours prononcé par M. Boudet à l'inauguration du portrait de Turgot le 14 décembre 1821, *op. cit.*

³⁰ Jean-Pierre Delhoume, *Les campagnes limousines au XVIII^e siècle. Une spécialisation bovine en pays de petite culture*, Presses universitaires de Limoges, 2009, p.8

³¹ *Ibid.*, p.13

spécialisant peu ou pas — ce ne sera le cas que plus tard, avec la culture bovine — le Limousin s'empêchait d'être aussi riche qu'il le pouvait.

Enclavé, presque *prisonnier* dans une économie de survivance, le Limousin avait très peu de contact avec le reste de la France. Les voies de communication y étaient alors presque inexistantes — en Bas-Limousin, par exemple, aucune rivière n'était navigable. Le peu de routes qu'on y trouvait étaient fortement délabrées, souvent au point d'être impraticables. D'ailleurs, y aurait-il de bonnes routes et de bons chemins, des barrières douanières intérieures avaient été disposées à la frontière entre le Limousin d'un côté et le Berry et le Poitou de l'autre. Les droits à acquitter, certes assez modiques, s'accompagnaient de tracasseries administratives harassantes et surtout compliquées, qui rebutaient les aspirants à l'« exportation » — en fait à l'échange avec une autre région de France.

De ce fait, la province était comme coupée du monde, parfaitement enclavée. Le prédécesseur de Turgot, l'intendant Pajot de Marcheval fit remarquer avec raison que, « hérissé de montagnes, le Limousin n'avait aucune communication avec ses voisins ; les denrées du pays s'y consumaient, faute de pouvoir être transportées ». ³²

Le principal échange se faisait, paradoxalement, en hommes : le Limousin, appauvri, voyait des centaines de ses hommes émigrer chaque année vers des régions ou même des pays plus riches. Et le peuple s'en plaignait, comme ces habitants de Saint-Pardoux-la-Croizille, écrivant dans un mémoire à l'intendant, cité par M. Lafarge : « Il sort, Monseigneur, tous les ans, une quantité prodigieuse de monde de la plupart de nos paroisses, qui abandonne le pays natal, d'où la misère les chasse et où ils manquent de pain, pour devenir mercenaires dans les contrées d'abondance. » ³³ Nous verrons dans le cours de cette étude une autre cause d'émigration : la milice, qui dépeuplait à elle seule les campagnes.

Compte tenu de la pauvreté de la province, la figure du mendiant et du vagabond doit bien s'être montrée très vivement. Cependant, si la situation fut grave au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, elle s'était améliorée depuis le milieu du siècle, de sorte qu'il est exagéré de dire, à la suite de Boudet, qu'au temps de Turgot « des nuées de mendiants et de vagabonds inondaient la ville et les campagnes, et fatiguaient la pitié et la vue. » ³⁴

Le peuple limousin, comme partout en France, était assez lourdement imposé, surtout en considération de son incapacité chronique à se fournir tout juste le nécessaire pour survivre. Après paiement de la dîme, prenant 11 à 12% du fruit des récoltes, il n'en était quitte qu'après versement de la rente des seigneurs, encore 6 ou 7%, et toute la foule d'impôts créés par le pouvoir central ou la généralité. Malgré l'état malheureux du Limousin, on peut même dire, à considérer attentivement les chiffres, que la généralité était lourdement imposée, et qu'elle l'était davantage que les généralités voisines. La lourdeur des impôts n'incitait naturellement pas le paysan à fournir tous ses efforts pour produire davantage, au risque pour lui de n'en subir qu'une augmentation de charges, plutôt qu'une augmentation d'aisance. « Il lui semblait impossible de "faire fortune" en agriculture avec des charges pareilles, note Lafarge. La crainte des impôts, de la taille surtout, paralysait tout progrès. » ³⁵ Nous

³² Lettre de l'intendant Pajot de Marcheval au contrôleur général, cité par Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.217

³³ Mémoire des habitants de Saint-Pardoux-la-Croizille, Archives départementales de la Haute-Vienne, cité par Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.44

³⁴ Discours prononcé par M. Boudet à l'inauguration du portrait de Turgot le 14 décembre 1821, *op. cit.* À ce sujet, notons qu'au temps de Colbert, les mendiants étaient envoyés aux galères et qu'en 1614, les États-généraux réclamaient qu'ils furent étranglés et pendus. Turgot ne faisait peser sur eux que la prison. Il fit ouvrir une maison d'emprisonnement en 1768 d'où les mendiants n'étaient libérés qu'à partir du moment où l'on avait su leur apprendre un métier, comme moyen pour eux de ne plus être mendiant.

³⁵ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.124

verrons que Turgot vit parfaitement juste en réformant la taille, la rendant moins arbitraire, à défaut de la rendre moins lourde — ce qui n'était pas en son pouvoir.

Le niveau d'instruction du peuple limousin était extrêmement faible. Turgot le remarqua bien, s'en plaignant même amèrement dans sa correspondance : « j'ai vu avec douleur que dans quelques paroisses le curé avait signé parce que personne ne savait signer. Cet excès d'ignorance dans le peuple me paraît un grand mal. »³⁶

Dans le Limousin, l'intellectuel Turgot était surtout loin de toute lumière, n'y trouvant ni société savante ni université. Seule existait à l'époque une récente société d'agriculture, fondée en 1759 par son prédécesseur Pajot de Marcheval, qui comptait alors... 7 membres. « J'imagine que vous n'avez guère d'autres plaisirs à Limoges que celui d'y faire du bien » dira Voltaire, plein de sous-entendus méprisants pour le Limousin.³⁷ Cependant la réalité, Turgot ne se la masqua jamais. Après que Dupont de Nemours lui ait envoyé 6 exemplaires de son petit ouvrage *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, son auteur, Turgot, répondit : « que voulez-vous que j'en fasse ici ? », et d'ajouter une liste d'économistes parisiens à qui il conviendrait d'en livrer.³⁸

Comme Voltaire, il apparaît que Turgot n'estimait pas beaucoup le Limousin. Certes, il apprit peu à peu à l'aimer, mais il resta toujours certain de son infériorité par rapport au reste de la France, et surtout de la capitale. Ce mépris, parfois affiché, nous est prouvé par les titres des faux livres qu'il avait fait peindre dans son bureau, tournant en ridicule le savoir local. Dans son bureau de Limoges, Turgot avait en effet fait peindre une fausse bibliothèque sur l'une des portes ; on pouvait lire, parmi les titres : *Histoire littéraire du Limousin*, en deux tomes, et *Grammaire de la langue limousine*, qui doivent s'entendre comme des moqueries face aux prétentions littéraires et culturelles de sa région.³⁹ On peut aussi énoncer le fait qu'il ne s'intéressa jamais au patois local, lui pourtant grand amoureux des langues, ni aux beautés de l'agriculture limousine, lui le proche des physiocrates.

À tout prendre, Turgot parut longtemps fuir cette généralité et, pendant les premières années de son intendance, il le fit réellement, car c'est à Paris qu'il passa ses étés.

Le pressentiment de Turgot avait donc été le bon : le Limousin n'était pas une intendance où l'on cherche à être nommé, bien au contraire. À l'époque déjà, être envoyé à Limoges signifiait être mis au banc, comme aujourd'hui être *limogé*. C'est pourtant là qu'on lui fournissait l'occasion de mettre ses idées en application. À tout prendre, c'était un cadeau empoisonné : Turgot, pensait-on dans les hauts cercles du pouvoir, n'y pourra faire aucun bien, compte tenu de l'état de la généralité ; il n'y fera de toute façon pas grand mal non plus, car le Limousin n'est pas tenu avec beaucoup d'intérêt par les ministres de Versailles. Ainsi, fait bien remarquer Michel Kiener, « le décalage est énorme entre les ambitions du maître des requêtes qui rêve d'agir et de prouver, et le mépris dans lequel Versailles et Paris tiennent la généralité qu'on lui confie. »⁴⁰ C'est pourtant dans ces conditions qu'il faudra agir et prouver.

Partie 3 : Les réformes de Turgot

Compte tenu de son ambition et de ses idées, on pourrait bien se figurer l'intendant Turgot comme un véritable loup solitaire. Cependant, Turgot ne fut pas véritablement seul pour affronter sa tâche. Ses

³⁶ *Œuvres*, II, p.177

³⁷ *Œuvres complètes de Voltaire*, Institut et Musée Voltaire, 1973, volume 111, p.185.

³⁸ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, 29 mars 1770, *Œuvres*, III, p.385-386.

³⁹ Voir la liste complète des faux livres dans *Œuvres*, III, p.683-686.

⁴⁰ Kiener & Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin : un tremplin vers le pouvoir*, p.41

amis philosophes et économistes, ses frères d'armes dans l'administration, pesèrent d'un certain poids à Versailles. Dans le Limousin également, l'intendant su gagner la confiance et le respect d'un petit nombre d'administrateurs et de fonctionnaires et bâtir une équipe permettant de l'épauler.⁴¹

C'est cependant lui qui dut fournir l'essentiel du travail. Aussi, s'il est souhaitable de refuser l'image traditionnelle de l'intendant Turgot se sacrifiant littéralement à sa tâche, il est impossible de nier qu'il s'y livra corps et âme et qu'elle concentra toutes ses préoccupations. Fuyant les sollicitations mondaines et les sorties de représentation, Turgot préféra en tout temps le travail, noircissant chaque jour des dizaines de pages de correspondance ou de notes administratives. Ainsi, quand Gustave Schelle juge qu'il « est permis de dire qu'il s'ennuya à Limoges »⁴², la remarque fait surtout écho au peu de sorties mondaines et de discussions savantes. Retiré seul dans l'hôtel de l'intendance, Turgot se livra à un labeur acharné au point que Condorcet lui écrira plusieurs fois « vous travaillez trop ». ⁴³ Entre ses activités administratives, il prit même le temps de composer de nombreuses œuvres économiques du plus grand intérêt.

Une fois parvenu à ce poste d'intendant et une fois ses marques prises, ses deux premiers dossiers furent la répartition de l'impôt et la suppression des corvées. Il ajouta très vite à l'ordre des priorités un autre sujet important : le recrutement des milices. Nous allons étudier ces trois domaines l'un après l'autre.

§1. — Répartition de la taille

Élément structurant de la fiscalité d'Ancien régime, la taille était un impôt perçu sur les revenus, pour lequel la noblesse et le clergé bénéficiaient de larges exemptions. Son application mettait au jour une autre source d'abus, la répartition du montant à acquitter par chacun, ou la *côte annuelle des taillables*, étant fixée arbitrairement sur la base de simples constatations de richesse. Une localité devait acquitter un certain montant, et un homme, choisi parmi tous, était chargé de répartir la part de chacun. L'individu choisi, peu habitué à gérer un tel pouvoir, en usait souvent mal, quand il ne sombrait pas dans la corruption généralisée. Mais au-delà de la corruption, l'intérêt de chacun poussait au dévoilement des contradictions du système. Un paysan qui achetait exceptionnellement de nouveaux habits pouvait être dénoncé par ses voisins comme largement *enrichi* et imposé davantage à la taille, les dénonciateurs réduisant par ce même coup leur propre fardeau. Partout on cachait sa richesse, de peur d'être imposé au double sur de simples allégations. Le pauvre peuple, ne disposant d'aucunes relations avantageuses, était le plus vulnérable. « Les collecteurs, écrivit bien Gustave Schelle, faisaient retomber le plus gros poids de l'impôt sur les contribuables qui n'avaient pas les moyens de se défendre. » ⁴⁴ L'homme scrupuleux, payant aux dates fixées, se voyait traité comme riche, et imposé d'avantage

⁴¹ Sur la base des documents dont nous disposons, nous pouvons affirmer que Turgot demanda beaucoup d'assiduité à ses agents. Une illustration nous en est fournie par la lettre qu'il fit parvenir à l'un d'eux, M. de La Valette, qui lui signalait son souhait de se démettre de ses fonctions. « Je suis bien loin d'avoir aucun reproche essentiel à vous faire ; mais il est vrai que j'ai craint de ne pas trouver en vous toute l'activité qui me semble nécessaire dans l'espèce de crise où je me vois dans le commencement de mon administration : forcé par la circonstance de refondre tout le système de l'imposition, et de mettre un nouvel ordre dans beaucoup d'autres parties, j'ai besoin que les personnes qui me seconderont puissent se livrer à un travail opiniâtre ». (Lettre de Turgot à M. de La Valette, 4 janvier 1762, Archives de l'intendance ; *Œuvres*, II, p.161.

⁴² Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.3

⁴³ Condorcet, cité par Alengry, *Turgot (1727-1781), homme privé et homme d'État*, p.88. La préoccupation de Condorcet était d'autant plus justifiée que Turgot souffrait de la goutte et qu'un surmenage lui était plus nuisible qu'à quiconque.

⁴⁴ Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.7

l'année suivante, forçant chacun à faire étalage de prétendues difficultés de paiement et à provoquer de vrais retards, prétextes ou excuses pour une moindre charge future.⁴⁵

La charge de collecteur, imposée au hasard à certains contribuables chaque année, provoquait toujours les angoisses et parfois des ruines financières. La rétribution financière accordée pour cette mission publique était négligeable, surtout en considération du risque encouru : si la collecte n'était pas suffisante, les collecteurs devaient remplir le « gap » avec leurs propres deniers, et, en étant souvent incapables, on prononçait contre eux des peines d'emprisonnement. Même en oubliant ces malheurs, seulement épisodiques, il restait quoi qu'il en soit le désavantage, pour chaque collecteur invariablement, d'avoir à abandonner son champ ou son atelier, et surtout sa famille, pour venir à la porte de chaque habitation réclamer l'impôt avec insistance. Pour ces raisons, cette charge de collecteur faisait le malheur de celui qui la recevait, et il n'était pas rare que des paysans modestes se prétendent parfaitement illettrés pour obtenir le simple avantage d'en être exempté.

Luttant contre l'arbitraire dans l'une de ses illustrations les plus sensibles, Turgot chercha à réformer la répartition de la taille dans le sens de l'égalité et surtout de l'objectivité. Dans le Limousin, l'intendant Aubert de Tourny, suivant en cela les recommandations de l'abbé de Saint-Pierre⁴⁶, avait introduit quelques années avant la taille dite *tarifiée* : la répartition était désormais réalisée par l'intendant et ses agents. Turgot reconnaissait en elle une réelle amélioration : « L'examen que j'ai fait, Monsieur, écrivit-il un jour au commissaire des tailles, de la façon dont la taille est répartie dans la généralité de Limoges m'a convaincu que le système de la taille tarifiée, établi dans la vue de remédier aux inconvénients de la taille arbitraire, est infiniment préférable à la forme ancienne. »⁴⁷

Cette taille tarifiée avait cependant deux défauts. Le premier était qu'elle restait illégale : dès les premiers mois de son intendance, Turgot dut ainsi obtenir qu'elle fût maintenue à titre provisoire. Le second défaut, plus sérieux, concerne l'exigence d'objectivité. En l'absence d'un cadastre rigoureusement établi, il était tout aussi impossible pour les agents de l'intendant que pour les collecteurs de répartir équitablement la charge fiscale. Un cadastre était chose toute nouvelle à l'époque : à peine y pensait-on dans quelques cercles intellectuels. Turgot souhaita en faire l'expérience, la première en France, dans le Limousin. Sa région n'intéressant pas les ministres — qui se contentaient de tendre la main en fermant les yeux, espérant en obtenir le plus d'argent — c'était le lieu rêvé pour l'essayer. « On

⁴⁵ Jean-Jacques Rousseau l'illustrera brillamment dans un passage de ses *Confessions*, où il raconte un épisode arrivé à Lyon en 1732 : « Un jour entre autres, m'étant à dessein détourné pour voir de près un lieu qui me parut admirable, je m'y plus si fort et j'y fis tant de tours que je me perdis enfin tout à fait. Après plusieurs heures de course inutile, las et mourant de soif et de faim, j'entrai chez un paysan dont la maison n'avait pas belle apparence, mais c'était la seule que je visse aux environs. Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse où tous les habitants à leur aise sont en état d'exercer l'hospitalité. Je priai celui-ci de me donner à dîner en payant. Il m'offrit du lait écrémé et du gros pain d'orge, en me disant que c'était tout ce qu'il avait. Je buvais ce lait avec délices, et je mangeais ce pain, paille et tout ; mais cela n'était pas fort restaurant pour un homme épuisé de fatigue. Ce paysan, qui m'examinait, jugea de la vérité de mon histoire par celle de mon appétit. Tout de suite, après m'avoir dit qu'il voyait bien que j'étais un bon jeune honnête homme qui n'était pas là pour le vendre, il ouvrit une petite trappe à côté de sa cuisine, descendit, et revint un moment après avec un bon pain bis de pur froment, un jambon très appétissant quoique entamé, et une bouteille de vin dont l'aspect me réjouit le cœur plus que tout le reste. On joignit à cela une omelette assez épaisse, et je fis un dîner tel qu'autre qu'un piéton n'en connut jamais. Quand ce vint à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui le reprennent, il ne voulait point de mon argent, il le repoussait avec un trouble extraordinaire ; et ce qu'il y avait de plaisant était que je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin, il prononça en frémissant ces mots terribles de Commis et de Rats-de-Cave. Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides, qu'il cachait son pain à cause de la taille, et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. Tout ce qu'il me dit à ce sujet, et dont je n'avais pas la moindre idée, me fit une impression qui ne s'effacera jamais. Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoique aise, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front, et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains. » (Partie 1, livre IV)

⁴⁶ Abbé de Saint-Pierre, *Projet de taille tarifiée*, 1737.

⁴⁷ *Euvres*, II, p.136

ne trouvera jamais d'occasion plus favorable pour faire un pareil essai que celle qui se présente dans le Limousin » expliqua l'intendant à son ministre.⁴⁸

Turgot commença par améliorer le système de taille tarifée établi par son prédécesseur. L'ayant fait, et souhaitant aller plus loin, il ne put. Cette quête d'objectivité se révéla donc finalement en grande partie infructueuse, en raison de l'impossibilité de faire contribuer la noblesse et le clergé équitablement, ainsi que d'obtenir, sans cadastre, un aperçu rigoureux de la valeur des terres et du niveau des revenus et des patrimoines. Arrivé à cette conclusion, c'était peine perdue pour Turgot. « Je vous avoue, Monsieur, écrivit-il au contrôleur-général Bertin, que si j'avais connu alors aussi distinctement qu'aujourd'hui l'excès de désordre dans lequel était ce système de taille tarifée depuis son établissement, et l'immensité du travail nécessaire non seulement pour perfectionner l'opération à venir, mais pour tirer de la confusion le système actuel, je n'aurais peut-être pas eu le courage de l'entreprendre. [...] J'ose dire que le travail que j'ai fait est déjà excessif, et presque au-dessus de mes forces. J'envisage avec effroi, quoique pas tout à faire avec découragement, celui qui me reste à faire. »⁴⁹

Le cadastre était impossible surtout parce qu'il supposait la mobilisation de moyens financiers que le Limousin seul était incapable de fournir, et que le pouvoir royal, se débattant déjà dans les difficultés budgétaires, se refusait absolument à avancer. Selon les estimations de Turgot, 60 000 livres, au bas mot, étaient nécessaires chaque année pendant trois ou quatre ans. On peut ajouter qu'il était difficile pour Turgot de convaincre les habitants de soutenir la réforme, ce qui aurait pu favoriser l'envoi de fonds ou une autre aide matérielle. On craignait tellement que la nouvelle méthode n'alourdisse encore le fardeau fiscal que peu de gens le soutinrent dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, sans cadastre, le problème était insoluble.⁵⁰ « Malgré ces efforts intelligents, conclut Gustave d'Hugues, malgré cette infatigable persévérance, malgré les affirmations de Condorcet, qui déclare que les travaux de Turgot sont le premier exemple d'un cadastre formé sur des principes vrais par une méthode exacte et conforme à la justice, il est certain que notre intendant échoua dans le dessein qu'il avait conçu de cadastrer la généralité de Limoges. »⁵¹ René Lafarge aboutit aux mêmes conclusions et note froidement que « malgré toute l'activité déployée par Turgot, la grande expérience financière qu'il tentait en Limousin échoua complètement. Il n'arriva pas à faire un cadastre. »⁵² Turgot admit d'ailleurs lui-même cet échec : « Le tarif est rempli d'une foule d'irrégularités, qui exigent absolument une réforme. J'ai toujours pensé, et je pense encore que cette réforme ne peut consister que dans l'exécution d'un vrai cadastre. Je n'ai pas cessé d'avoir cet objet en vue ; et, si j'ai différé à en

⁴⁸ *Œuvres*, II, p.13

⁴⁹ Lettre de Turgot au contrôleur général Bertin, 10 août 1762, *Œuvres*, II, p.230.

⁵⁰ Il est à noter cependant que le cadastre, qui est aujourd'hui un principe fiscal ne faisant pas l'objet de débat, a été jugé de manière très sévère par certains grands économistes du passé. Il s'agit, rappelons-le, de fournir une mesure soi-disant objective de la réalité des différents terrains soumis à l'impôt, afin de déterminer leur valeur. Si les économistes ne furent pas satisfaits par cette idée, c'est que la valeur change, et qu'il faudrait ou mesurer chaque année la valeur des terres, ou admettre que le cadastre réalisé précédemment est clairement imparfait. À l'époque, il est vrai, l'idée même d'envoyer à travers tout le pays des géomètres pour faire leurs calculs effrayait par le coût que cela impliquait, et le temps qu'il faudrait accorder à une telle opération. Le grand Adam Smith, en 1776, remarqua bien ce désavantage : « Une taxe territoriale, assise d'après l'arpentage et sur l'évaluation de toutes les terres, quelque égale qu'elle puisse être d'abord, doit, dans un court espace de temps, devenir inégale. Pour empêcher qu'elle ne le devint, il faudrait que le gouvernement donnât une attention vive et continuelle à toutes les variations qui surviennent dans l'état et le produit de toutes les différentes fermes du pays. » (*Richesse des Nations*, livre V, chap. 2) Trente ans à peine plus tard, Jean-Baptiste Say critiquera aussi le cadastre comme une manière très illusoire de résoudre la difficulté de la répartition de l'impôt territorial. « On a cru pouvoir vaincre cette difficulté, dit-il, par un tableau comparatif de toutes les propriétés et de leurs valeurs ; mais la grandeur et la valeur de chaque propriété est perpétuellement plus variable, et ce qui serait vrai à une époque cesserait de l'être quelques années plus tard. [...] Somme toute, il est certain que les cadastres sont des opérations dispendieuses, et il n'est pas également certain qu'elles soient utiles dans la pratique. » (*Cours d'économie politique*, partie 8, chapitre V).

⁵¹ Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.69-70

⁵² René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.150

mettre le plan sous les yeux du contrôleur-général, en laissant subsister provisoirement l'ancien tarif avec tous ses défauts, c'est parce qu'un bon projet de cadastre, où tous les inconvénients soient prévus et prévenus, est une chose fort difficile, et parce qu'il ne faut, suivant moi, mettre la main à l'œuvre que lorsqu'on aura pu s'assurer entièrement de la bonté du plan auquel on s'arrêtera. »⁵³

Cette impossibilité d'établir un véritable cadastre — impossibilité qui tenait d'ailleurs, comme nous l'avons noté, à des contraintes budgétaires de l'État français — n'a pas empêché Turgot d'améliorer sensiblement la répartition de la taille dans le Limousin, en supprimant de nombreux abus et en corrigeant le système de son prédécesseur. Reconnaisant ce fait, les mêmes auteurs précédemment cités reconnaissent les mérites de Turgot. « La répartition de l'impôt fut assise sur de meilleures bases, écrit Gustave d'Hugues ; les injustices les plus criantes, les abus les plus vexatoires et les plus iniques furent réprimés. »⁵⁴ « La collecte était, dans une certaine mesure, améliorée, note pour sa part Lafarge. [...] Toutes les injustices furent corrigées une à une, si bien qu'à la fin de l'intendance de Turgot, on ne trouve plus de plaintes contre la répartition des impôts, alors qu'elles étaient si nombreuses au début. »⁵⁵

Outre la répartition de la taille, qu'il voulut rendre égalitaire, Turgot s'échina également à en diminuer le montant et adressa chaque année au Contrôleur général une demande argumentée en ce sens. Il faut dire que depuis le début du siècle, la taille avait été augmentée d'un tiers dans le Limousin.⁵⁶ En 1762, première année de l'intendance Turgot, elle était fixée à 2 200 000 francs, à charge pour les collecteurs d'en obtenir le montant, selon les modalités abusives dont nous avons fait état plus haut. Chaque année, Turgot demanda que le montant fut revu à la baisse et obtint gain de cause à de nombreuses reprises, ou que la situation malheureuse de cette province eut touché le cœur du ministre, ou que Turgot se soit montré particulièrement convaincant.

§2. — *La corvée*

Ainsi que nous l'avons indiqué, le défaut de qualité des routes du Limousin a certainement frappé très tôt l'esprit du nouvel intendant : les routes abîmées au point de s'en trouver parfois impraticables. « Généralement parlant, les chemins du Limousin ne sont pas beaux, écrit Louis de Bernage, l'un des prédécesseurs de Turgot ; il y a des endroits où les rochers les rendent difficiles, d'autres où il y a des bourniers profonds. »⁵⁷ Au surplus, le sujet intéressait Turgot au plus haut point. En tant qu'économiste, il insistait beaucoup sur la qualité des routes et chemins, éléments fondamentaux de l'échange et du marché. En tant qu'ami des Physiocrates, surtout, il suivait l'attention que Quesnay avait déjà manifestée à l'égard de cette préoccupation, lui qui, en 1757, écrivait dans ses *Maximes du gouvernement économique* : « Il est important de faciliter partout les communications et les transports de marchandises par les réparations des chemins et la navigation des rivières. »⁵⁸

La raison de l'extrême délabrement des routes du Limousin, et du territoire français de manière générale, était sans contredit possible la méthode dont on usait à l'époque pour les construire et les réparer. Ici, on ne faisait pas intervenir des artisans spécialisés, dirigés par un maître d'ouvrage réputé :

⁵³ Lettre de Turgot à M. d'Ormesson, 20 novembre 1767, Archives de l'intendance ; *Œuvres*, II, p.616.

⁵⁴ Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.70

⁵⁵ René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.151-152

⁵⁶ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.6

⁵⁷ Louis de Bernage, *Mémoire sur la généralité de Limoges*, 1698 ; cité par Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, p.92

⁵⁸ Article « Grains », in François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, volume 1, INED, 2005, p.205. Aboutissant aux mêmes conclusions que Turgot, Mirabeau le père avait flétri les corvées en les qualifiant d'« abomination de la désolation sur les campagnes » (*L'Ami des Hommes*, édition 1762, première partie, p.30).

non, afin de construire à bon marché, le pouvoir eut recours à du travail non payé. Il n'y a, croit-on, rien de moins cher que le travail qu'on ne paye pas ; la vérité, ainsi que le prouvera le cas des routes, est tout à l'inverse. Fort de cette maxime erronée, on mit donc en place le système des corvées, un impôt en nature touchant toute la population, mais dont la noblesse et le clergé s'exonéraient naturellement, et qui ne touchait donc que le bas peuple. Suite à l'introduction de la corvée, chaque habitant pouvait se voir contraint de partir travailler plusieurs jours, en nombre variable, pour la construction ou la réparation des routes à proximité de son lieu de résidence, et cela sans toucher le moindre salaire ni même la moindre compensation pour le travail des champs qu'il abandonnait ainsi que sa famille.

Les chemins faits avec la corvée l'étaient mal. « Elle aboutissait, notera Gustave d'Hugues, à des constructions incomplètes, fragiles, mal ordonnées, mal exécutées. »⁵⁹ Étaient à blâmer les décisions incohérentes des directeurs, mais surtout le peu d'entrain que les paysans mettaient à ce travail, dont ils ne tiraient aucun salaire, et qu'ils effectuaient à contrecœur, tandis qu'ils devaient s'occuper de leur famille et de leur champ. Les paysans perdaient du temps sur les chantiers à attendre les décisions, à attendre les matières premières, et même à s'attendre mutuellement. Or les paysans partis construire les routes laissaient leurs champs, parfois à des périodes où leur attention et leur vigilance devaient être totales pour garantir la récolte.

Du fait de cet impôt en nature, les ouvriers travaillant sur les routes étaient totalement incapables d'y mettre un quelconque savoir-faire : le résultat était grossier, plein d'imperfections, d'autant que leur intérêt personnel les incitait à en faire le moins possible. Qui songe à produire le plus bel ouvrage s'il n'est pas payé ? Qui songe même à fournir le plus d'effort possible ? Qui s'y applique avec la plus grande vigilance ? Certainement, le nombre des bons citoyens s'y livrant avec sérieux et entrain était peu nombreux. Dans le Limousin, en particulier, les défauts de cette organisation étaient impossibles à masquer. « La corvée, note Vignon, y était commandée avec mollesse, mal conduite, sujette à mille abus, insuffisante à continuer ou seulement à conserver les ouvrages commencés, et complètement décriée. »⁶⁰

Le système des corvées, quels qu'aient pu être par ailleurs ses résultats pratiques, était indéfendable. Il était d'abord rempli d'inégalités. Le poids de la corvée n'était d'abord pas égal à travers le territoire : dans quelques régions, on devait trois journées, dans d'autres quatre ou cinq ; dans certaines, on n'était quitte qu'après douze journées à travailler sans salaire.⁶¹ Ensuite, et c'est primordial, ceux qui profitaient les premiers de la qualité des routes et des chemins étaient évidemment ceux qui s'en servaient, les commerçants, les industriels, mais aussi les grands propriétaires, qui allaient et venaient constamment entre Paris et leur domicile de campagne. Or, précisément, tous ces gens étaient exemptés de la corvée. Par un curieux arrangement, l'exemption touchait également ceux qu'on pouvait appeler les *protégés* du syndic, c'est-à-dire de l'homme, paysan lui-même, qui était chargé de répartir le travail entre la population d'une localité. Or encore une fois, peu habitué à détenir un tel pouvoir, le syndic en usait mal, ainsi que l'a parfaitement illustré Mirabeau :

« Souvent le syndic de la corvée est l'homme le plus accrédité du village ; mais ce n'est qu'un paysan, et il se conduit ordinairement comme tous les gens de son espèce. Il agit par humeur et par vengeance ; il cherche à se faire des amis et des protections ; il abuse du petit pouvoir qu'il a dans sa communauté pour vexer ses ennemis ; il les fait marcher et travailler au-delà de leur contingent, exempte les métayers et les cultivateurs de

⁵⁹ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot*, p.102

⁶⁰ Eugène-Jean Marie Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1862, tome III, p.54.

⁶¹ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot*, p.96 ; cf. *Mémoire sur les corvées*, par Dupré de Saint-Maur, intendant de la généralité de Guyenne, 1784

celui qui lui a fait donner la commission ; il en use de même envers ceux du seigneur et de l'homme puissant dont il cherche à acquérir la bienveillance ; ses frères, parents et amis sont ménagés ; souvent il accorde des exemptions à prix d'argent ; en un mot, c'est le pauvre, le faible qui souffre le poids du jour ; c'est le malheureux qui n'a aucune ressource qui fait le chemin, qui paie les garnisons et les amendes. »

« Les paroisses qui n'ont point de protection sont plus chargées que celles qui ont l'avantage d'avoir des seigneurs puissants ou résidant dans leurs châteaux. Les habitants les plus en état de supporter la charge publique sont soulagés aux dépens de leurs voisins. Souvent aussi, à égale distance d'éloignement, des villages plus heureux, et qu'on a oubliés, ne se trouvent pas assujettis à des travaux qui devraient être communs. »⁶²

Turgot, devenu intendant, ne se masqua pas les défauts du système, qu'il condamna au point de vue moral et économique. À son supérieur, Trudaine de Montigny, il écrivit ainsi :

« Je crois la corvée injuste en ce que c'est une charge qui ne tombe que sur un certain nombre de paroisses que le hasard rend voisines des grands chemins. Je la crois encore plus injuste, en ce que le fardeau en retombe uniquement sur les journaliers et les laboureurs qui sont les moins intéressés à la bonté des chemins, dont les seuls propriétaires de terre profitent par l'augmentation de leurs revenus. Je crois d'ailleurs impossible de mettre une règle certaine dans leur administration. »⁶³

Comprenant l'ampleur du mal et anticipant parfaitement sa cause, Turgot songea à remplacer purement et simplement le système des corvées, cet impôt en nature, par une imposition plus juste : une taxe en argent. Sous ce système, le pauvre paysan contribuerait par son argent à la construction ou la réparation de la route et n'irait pas la construire ou la réparer lui-même. Ce difficile travail serait laissé à des spécialistes, rémunérés par les fonds perçus de l'impôt. « La construction des routes est un art qui a ses principes et ses règles, ignorés du vulgaire, à plus forte raison des paysans. » fera plus tard remarquer Gustave d'Hugues avec raison.⁶⁴

Ce projet, assurément, n'était pas pleinement nouveau. À Caen, l'intendant Orceau de Fontette avait déjà pris des mesures en ce sens. Il avait proposé une alternative aux habitants de la généralité : ou un paiement en nature, ou un paiement en argent. Le second choix fut plébiscité. Seulement, son essai n'ayant pas été validé par le Contrôleur-général, sa réforme était restée illégale et avait provoqué des plaintes successives à la cour des aides.

Afin d'éviter de tomber dans l'illégalité, Turgot soumit son plan à Trudaine, conseiller du ministre Bertin, en décembre 1761. Pour le convaincre, il ne fallait pas uniquement lui expliquer le bienfondé de la mesure en général, mais présenter le temps comme propice et le Limousin comme le terrain idéal. Car demander une suppression des corvées pour la France entière aurait signifié dissiper ses forces pour atteindre un objectif qu'il est même audacieux d'espérer si l'on est soi-même ministre, et qui n'est qu'une rêverie si on ne l'est pas. « Peut-être serait-ce aller trop vite que de faire à la fois un changement dans tout le Royaume, fit remarquer Turgot à Trudaine. Mais du moins faudrait-il le tenter dans quelque province et je m'offre à vous avec le plus grand plaisir pour cette expérience. »⁶⁵ En sous-

⁶² Mirabeau, *Lettre sur les corvées* insérée dans *l'Ami des hommes*, édition de Hambourg, 1762, t. VI, 2^{ème} partie, p.10-13.) Sur la corvée, Necker eut des mots également durs : « La corvée est un impôt particulier sur la classe d'hommes qui a le plus besoin d'encouragements ; impôt inégal en lui-même, parce qu'il se prélève en journées, et que le prix du temps varie selon les degrés d'industrie ; impôt qui blesse enfin, parce qu'il donne à l'homme l'apparence d'un esclave en l'obligeant de payer en travail ce qu'il voudrait acquitter en argent, cette image de la propriété ». (Necker, *De l'administration des finances de la France*)

⁶³ Lettre de Turgot à Trudaine de Montigny sur le rachat de la corvée, 20 septembre 1764, *Œuvres*, II, p.350

⁶⁴ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.103

⁶⁵ Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.34

entendu, Turgot se servait de l'éternel argument : le Limousin est si malheureux et dédaigné des hommes en place qu'on ne fera pas grand mal en y essayant une réforme audacieuse.

Trudaine répondit avec scepticisme. « La matière des corvées est susceptible de difficultés de toutes parts, écrivit-il. Je pense donc que vous ne devez pas vous presser de prendre des partis généraux. »⁶⁶ Reprenant à fond l'étude de cette matière, Turgot, comme souvent, n'en tira que de nouveaux arguments soutenant son opinion initiale. « Il n'y a pas de milieu, répondit-il au ministre en lui envoyant une nouvelle ébauche plus fournie de son projet ; si l'on ne fait pas usage des corvées, gratuites ou non, il faut payer tout à prix d'argent ; et je n'hésite pas à penser que c'est le seul moyen de faire très promptement et de la manière la moins onéreuse aux peuples de très bons chemins. » Et Turgot détaillait ensuite par le menu ses arguments, répondant aux doutes émis par Trudaine quant au financement ou à l'application de la réforme.

Confiant, Turgot se mit alors au travail, sans attendre la nouvelle réponse de Trudaine. Quelques semaines plus tard, tandis que tout était engagé, la lettre de Trudaine fut un choc : le ministre restait sur sa position et refusait d'accepter l'idée de réforme détaillée par Turgot. À ce moment, la procédure était déjà en marche ; il fallait ou l'arrêter nette, au prix d'une perte de crédibilité pour l'intendant et d'une perte de temps pour ses agents, ou avancer dans l'illégalité, comme Fontette à Caen. Turgot suivit cette seconde voie et, à défaut d'un arrêt du conseil, ne se fonda que sur ses propres ordonnances pour valider le projet.

L'obstacle le plus redoutable au succès de la réforme de la corvée dans le Limousin ne fut cependant pas à trouver du côté des ministres — qui montrèrent globalement peu d'intérêt aux expérimentations faites dans cette partie de la France — mais du côté des habitants eux-mêmes. On a rappelé la vigueur des préjugés, l'effet de routine et une certaine incapacité ou une paresse à adopter des idées neuves de la part du peuple limousin de l'époque. « Les préjugés les plus absurdes, une puérile crédulité, dit avec vigueur M. Boudet, formaient toute la morale du peuple. »⁶⁷ Nulle part en a-t-on obtenu de plus redoutables preuves que sur cette question de la corvée. Ainsi, quoique tous les efforts de l'intendant Turgot furent réalisés dans le but de les soulager et de détruire une honteuse manifestation de l'arbitraire, les basses classes du peuple limousin furent d'abord opposées à ce qu'elles ne soient plus *corvéables à merci* et esclaves pendant quelques jours, travaillant sans salaire pour construire ou réparer des routes qui serviraient surtout à d'autres qu'eux. « Il leur paraissait si étrange que leur intendant fit un grand travail et prit beaucoup de mesures et de peines pour leur épargner celle de faire gratuitement les chemins, qu'ils ne pouvaient s'imaginer qu'il n'y eut pas quelque piège caché sous cette opération » se rappellera Dupont de Nemours un peu désabusé.⁶⁸ Condorcet soutint le même discours dans une lettre à Turgot : « Il est singulier que souvent il ne soit pas besoin de courage pour nuire aux hommes : ils se laissent tranquillement faire du mal ; mais, quand on s'avise de vouloir leur faire du bien, alors ils se révoltent, et trouvent que c'est innover. »⁶⁹ Et en effet Turgot fut sensibilisé très tôt au scepticisme avec lequel les habitants de sa généralité avaient accueilli sa réforme. « Ce n'est pas sans crainte, raconte à Turgot l'un de ses agents, que les habitants de ces paroisses ont consenti à ce que

⁶⁶ Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques*, tome III, p.55. Trudaine avait parait-il été favorable à une réforme qui transforme la corvée en impôt en argent, mais s'était ravisé de la défendre publiquement, craignant que, l'ayant accepté, les fonds soient ensuite détournés de leur emploi naturel, qui aurait dû être la réparation et la construction des routes et chemins.

⁶⁷ Discours prononcé par M. Boudet à l'inauguration du portrait de Turgot le 14 décembre 1821, *op. cit.*

⁶⁸ Dupont de Nemours, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*, 1^{ère} partie, p.67

⁶⁹ *Correspondance inédite de Turgot et Condorcet*, Paris, 1883, p.21

vous désiriez : je n'ai rien négligé pour les rassurer, et leur ai dit que l'avenir leur prouverait le désir sincère que vous avez de les soulager. »⁷⁰

Le moyen de Turgot, payer les corvéables, était bien d'abord illégal : il ne le resta cependant pas. Refusé par Trudaine, il fut par la suite accepté par le Contrôleur-général L'Averdy, en 1765. Un arrêt légalisant cette pratique à titre exceptionnel fut rendu au début de l'année 1766, incluant une autorisation pour les années précédentes, ce qui remettait Turgot dans la plus parfaite légalité.

Après son expérience réussie dans le Limousin, Turgot, devenu ministre, supprimera les corvées pour le pays entier. Condorcet, qui le soutenait ardemment dans cette lutte, écrira que cette abolition devait être pour les paysans « un bien inappréciable ». « On peut calculer ce que cette suppression peut épargner d'argent au peuple, ajoutera-t-il, mais ce qu'elle lui épargnera du sentiment pénible de l'oppression et de l'injustice est au-dessus de nos méthodes de calcul. »⁷¹

Grâce au système réformé par Turgot, les routes furent mieux construites et mieux entretenues. On refit entièrement la route de Paris à Toulouse, traversant le Limousin. Deux grandes routes furent bâties, celle reliant Bordeaux à Lyon et passant par Brive, et Tulle, et celle qui allait de Limoges à Clermont.

- Le recrutement des milices

Systématisée à partir de 1726, les milices étaient des bataillons de soldats, provenant d'un tirage au sort parmi la population, pour soutenir l'armée régulière, formée de volontaires et de mercenaires. Le recrutement des milices, sujet en apparence banale, avait donné lieu également à de nombreux abus, dont les conséquences néfastes devenaient aisément perceptibles. Il s'agissait simplement d'effectuer un tirage au sort des futurs soldats intégrés dans les milices, puisant donc aléatoirement dans le peuple, après que le roi ait, chaque année, indiqué le nombre de milicien souhaité, et que la répartition ait été faite entre les généralités, puis entre les paroisses.

Les défauts du système étaient de trois sortes : 1- de nombreuses exemptions faisaient du tirage des milices une manifestation de la plus grande des inégalités ; 2- à l'annonce d'un tirage au sort pour les milices, des centaines de jeunes hommes se cachaient ou émigraient, de peur d'être sélectionnés ; 3- les hommes ainsi obtenus devenaient de mauvais soldats, peu performants au combat et toujours en quête d'une occasion de s'évaporer.

Les exemptions d'abord, dues aux privilèges, étaient nombreuses. Une petite histoire illustrera bien toute l'ampleur du mal : « Allons, mes enfants, nous allons tirer le sort : rangez-vous ; mais, avant tout, quels sont ceux ici qui se prétendent exempts de service ? — Je suis de Paris. — Vous n'irez pas à la guerre. — Je suis clerc tonsuré. — Vous n'irez pas à la guerre. — Je suis fils de conseiller du roi. — Vous n'irez pas à la guerre. — Je suis domestique de clerc, de noble, de conseiller. — Vous n'irez pas à la guerre : l'ordonnance ne le veut pas. — Je suis fils aîné d'avocat, fils aîné de fermier, fils aîné de laboureur. — Vous n'irez pas à la guerre. — Je suis collecteur. — Vous n'irez pas à la guerre : on ne peut tenir et l'épée et la bourse. — Je suis maître d'école. — Vous n'irez pas à l'école : on ne peut tenir et l'épée et la férule. »⁷² À cause de la masse des exemptés, la quantité de miliciens à obtenir par les

⁷⁰ Lettre du sieur Rullier fils à Turgot, Archives de l'intendance, cité par Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot*, p.107

⁷¹ *Correspondance inédite de Turgot et Condorcet*, p.198

⁷² A.-A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. X, p. 81, *Décade des soldats provinciaux*. Sur ce point, Turgot ne fut pas parfaitement équitable, car il laissa les dérogations. Pire, il les excusa constamment dans ses écrits. (cf. Lettre au ministre de la guerre sur la milice, *Œuvres*, III, p.606)

tirages était assez considérable⁷³, de sorte qu'on considère en général qu'il y avait un billet noir — nommé ainsi parce qu'il y avait noté « milicien » en noir — pour 15 à 20 billets « blancs ». Parfois la proportion était encore moindre. Lafarge rapporte même qu'en 1743, la paroisse de Tulle n'eut à présenter au tirage que 8 jeunes hommes, quand elle devait lever 15 miliciens.⁷⁴ Tel était le résultat pratique de l'inégalité.

La peur d'être tiré au sort entraînait ensuite la fuite discrète de nombreux villageois au moment des tirages. « On a observé, dit une année le Bureau d'agriculture de Brive, que le bruit de la nouvelle milice fait fuir tous les jeunes gens de nos campagnes »⁷⁵ Le nombre d'hommes s'échappant dans les provinces voisines croissait ainsi et s'ajoutait au nombre des pauvres qui cherchaient ailleurs des moyens de vivre. Pour échapper aux milices, certains quittaient même la France, et la forte émigration limousine vers l'Espagne est en grande partie imputable aux milices. Quand l'émigration semblait trop difficile ou risquée, d'autres solutions étaient parfois envisagées. Lafarge rapporte ainsi que certains jeunes hommes allaient jusqu'à se couper un doigt pour être ainsi incapable de manier le fusil et finir exempté.⁷⁶ Bref, pour reprendre la conclusion de Gustave d'Hugues, « la désertion était générale »⁷⁷ Le problème de cette désertion était que, du fait que le nombre de miliciens à obtenir de chaque localité était fixe, les fuyards augmentaient le risque de tous les autres d'être tirés au sort. Il n'était pas rare, ainsi, qu'ils soient pourchassés, leur famille violentée, et eux-mêmes battus à mort quand ils étaient trouvés dans la forêt. La vérité est qu'une loi engageait de telles recherches actives, en indiquant que si un détenteur d'un « billet noir », milicien, ramenait un fuyard, il serait exempté, à charge pour le fuyard de prendre sa place dans l'armée. Les fuyards devenaient ainsi les ennemis publics numéro un, ce qui aboutissait à des battues violentes.

En temps de guerre, qui était devenu une sorte de normalité, ceux qui tiraient le billet noir partaient au combat, où les pertes étaient lourdes en hommes. S'ils ne mourraient pas au combat, d'ailleurs, les miliciens s'évaporaient par centaines en émigrant ou en se cachant dès que possible, dans des provinces parfois très éloignées de leur habitation d'origine, et ils y recommençaient leur vie loin des leurs. En tout cas, raconte Gustave d'Hugues, « un enfant auquel le billet noir était échu était regardé avec raison par sa famille comme entièrement perdu. »⁷⁸

La solution plébiscitée par Turgot fut d'en finir avec ce système spécieux de recrutement, qui aboutissait à tant de haines et de violences, dilapidait tant de forces et d'efforts. Il fit le choix de remplacer le tirage au sort par le recrutement de volontaires payés. Au lieu de craindre le fameux « billet noir » qui les envoyait dans les milices, les paysans pouvaient donc laisser un volontaire y aller pour eux, et s'acquitter en échange d'un impôt permettant la rémunération du volontaire. Il autorisa donc les engagements volontaires, contre les prescriptions des règlements. C'était le système dit de la « mise au chapeau » : on mettait au tirage un nom choisi d'avance.

« Le royaume a besoin de défenseurs sans doute, expliqua Turgot ; mais s'il y a un moyen d'en avoir le même nombre, et de les avoir meilleurs sans forcer personne, pourquoi s'y refuser ? »⁷⁹ Selon lui, c'était la liberté qu'il fallait garantir : la liberté pour les paroisses de recruter les volontaires.

⁷³ À titre d'illustration, en 1765, la milice était dotée d'un corps de 74 500 hommes.

⁷⁴ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.157

⁷⁵ Cité par Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, 1910, tome II, p.178

⁷⁶ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.157-158

⁷⁷ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.123

⁷⁸ *Ibid.*, p.121

⁷⁹ Lettre au ministre de la guerre sur la milice, *Œuvres*, III, p.607

« Avec cette liberté, il est vraisemblable que les régiments provinciaux seraient remplis d'hommes de bonne volonté et qu'au lieu de s'empresseur comme aujourd'hui, de quitter à l'échéance de leur congé, un grand nombre continuerait de servir, ce qui tendrait à conserver très longtemps au corps les mêmes hommes. La milice cesserait d'être un objet de terreur et d'effaroucher à chaque tirage les habitants des campagnes. On ne les verrait plus se disperser et mener une vie errante pour fuir le sort, puisque la charge de la milice serait volontaire pour les uns et se résoudrait pour les autres en une légère contribution pécuniaire. Au lieu de courir après les fuyards pour en faire malgré eux de mauvais soldats, les paroisses chercheraient au contraire à s'attacher des hommes connus et des hommes de bonne volonté. »⁸⁰

Cette solution était pourtant illégale. Depuis une ordonnance du 27 novembre 1765, il était interdit de substituer un homme à la place d'un autre pour entrer dans les milices, ni surtout d'organiser une collecte pour financer un volontaire payé. Malgré cela, restant toujours à la limite du droit pour garantir celui des hommes démunis de toute protection, cette pratique préconisée par Turgot s'établit dans le Limousin.

Un avantage de cette solution était qu'elle donnait les armes, et la lourde tâche de défendre la nation, à des hommes qui en étaient le plus capable ou du moins qui s'estimaient tels, plutôt qu'au hasard, à l'homme faible de constitution, peureux ou maladroit. Après la réforme de l'intendant, note René Lafarge, « la milice s'humanisa un peu ; à la fin de l'intendance de Turgot, on ne signale plus ces émigrations constantes, ces rixes dont on parlait sans cesse dix ans auparavant. »⁸¹

À côté de la milice, un autre sujet connexe était la corvée pour le transport des équipages militaires. En peu de mot, le pauvre paysan devait fournir ses bœufs et sa charrette pour transporter les régiments et leur matériel s'ils venaient à passer par sa région. Souvent les animaux en mourraient, exténués, de sorte que nombre de paysans préféraient payer une amende que de risquer la perte de leurs bêtes.

Turgot prit la décision de changer le système. Il décida que les transports de troupes et de matériel seraient désormais réalisés par des professionnels, rémunérés par le fruit d'un impôt en argent, réparti sur toute la région.⁸² Là encore, ce n'était pas une pure innovation, car la même réforme, à peu de choses prêt, avait été réalisée dans le Languedoc et en Franche-Comté.

Enfin, au lieu de faire loger les troupes chez l'habitant ou au milieu des villages, comme c'était l'habitude, Turgot préféra faire construire une caserne, y maintenant ainsi une discipline et abaissant les frais générés par la question de l'hébergement.

Deux sujets de la toute première importance apparurent également au cours de l'intendance de Turgot et l'impliquèrent au premier chef. Il s'agit d'abord de la question de la porcelaine, après la découverte du *kaolin* dans le Limousin, cette terre à partir de laquelle est obtenue la précieuse porcelaine. C'est ensuite, de manière plus malheureuse, la survenance d'une grave crise en 1770, qui nécessita l'action la plus vigoureuse de Turgot pour secourir les pauvres, en proie à la plus grande

⁸⁰ *Ibid.*, p.603

⁸¹ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.163. Malgré ces bons résultats, une fois au ministère Turgot ne put réformer le système de recrutement des milices pour la France entière car, Contrôleur général, il subit le refus du roi et surtout des inspecteurs régionaux.

⁸² Un des défauts du système précédent avait été en effet que la charge, très lourde, reposait entièrement sur les paysans établis près des chemins par lesquels passaient les troupes. Elle devenait très légère en la répartissant entre tous les habitants.

misère — une action qui, relevant plus généralement de la politique sociale, sera traitée dans ce cadre plus large. Là encore, nous étudierons ces deux sujets l'un après l'autre.

La question de la porcelaine

À peu près à l'époque où Turgot héritait de l'intendance du Limousin, la manufacture royale de Sèvres chercha à connaître le secret de la fabrication de la porcelaine. À partir des éléments fournis par les jésuites, on savait qu'il était une sorte d'argile précieuse dont il fallait user, le kaolin. Des chercheurs furent envoyés à travers la France pour en trouver. Une terre aux propriétés identiques, semblant bien être du kaolin, fut découverte près de Bordeaux, mais il fut impossible pour les propriétaires et les futurs exploitants de se mettre d'accord sur un contrat. Heureusement, on finit par en trouver une autre source dans le Limousin.

C'est alors que Turgot décida de créer une manufacture de porcelaine en Limousin, qui exploiterait directement dans cette région cette précieuse matière locale. Compte tenu du faible degré de développement économique du Limousin, comparé à d'autres régions françaises, c'eut pu paraître une véritable folie. La porcelaine, à l'époque, était unanimement considérée comme le plus haut degré de raffinement, et sa production, comme le *nec plus ultra* de l'artisanat. Comment dès lors concevoir que c'est dans le Limousin, encore à demi-barbare, dénué d'artisans renommés et d'artistes, que non seulement on entreprendrait de fabriquer la porcelaine, mais qu'on apprendrait à la France entière comment il faut le fabriquer ?

Cependant, malgré le caractère étonnant du projet, la porcelaine sera bel et bien fabriquée en Limousin et deviendra la base d'une industrie de renommée internationale. Pour ce faire, Turgot associa au projet une manufacture de faïence, celle des Massier, père et fils, dont il proposa la reconversion dans la porcelaine, et fit le nécessaire pour qu'un chimiste parisien, Nicolas Fournérat, participe aux expérimentations en tant que spécialiste des propriétés des différentes terres. Pour obtenir les fours permettant de cuire la porcelaine, Turgot pensa naturellement à en obtenir de la manufacture de Sèvres et questionna le ministre Bertin à ce sujet : refus net. Le ministre prétextait le caractère toujours changeant de ces fours, quand la vraie raison était qu'il trouvait inconcevable d'aider un futur concurrent. En main basse, l'intendant du Limousin sollicita d'autres proches de Bertin, et chercha parallèlement à obtenir des fours d'Allemagne.⁸³ Sans que l'on sache parfaitement d'où il les obtint finalement, les premières pièces de porcelaines furent produites et cuites dès l'année 1771, dont un médaillon à l'effigie de Turgot, certainement pour le remercier d'avoir apporté cette industrie à une région qui en avait tant besoin.

- Secourir les pauvres

S'il est une plainte courante chez les administrateurs locaux, c'est d'affirmer que leur localité est excessivement imposée. Sous l'Ancien régime, tous les intendants se plaignaient de la même façon d'un excès d'impôt, avec plus ou moins d'arguments à faire valoir. Dans le cas du Limousin, cet excès était véritable : la généralité était disproportionnellement imposée par rapport au royaume, bien que cette disproportion soit d'une faible ampleur. Néanmoins, qu'on ait avec soi la force de l'évidence des chiffres, la tâche d'obtenir des réductions d'impôt était rendue difficile par le fait que le pouvoir royal dépensait de larges sommes et se retrouvait dans l'obligation de pressurer chaque région.

⁸³ Kiener & Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin*, p.206-207.

Pour le Limousin, la question du montant de l'impôt total à prélever pour fournir aux caisses de l'État était d'autant plus cruciale que l'impact de la surcharge fiscale sur l'activité économique était des plus sensibles. « La principale cause des souffrances de l'agriculture était assurément les charges énormes qui pesaient sur elle, fera plus tard remarquer René Lafarge dans son étude sur l'agriculture limousine au XVIII^e siècle. Le plus grand soulagement à lui procurer était donc de diminuer ces charges. »⁸⁴

En défenseur des intérêts de sa région et en adepte convaincu des théories de l'État minimal, l'intendant Turgot sermonna chaque année ses supérieurs en décrivant sa province malheureuse comme honteusement surchargée d'impôts. Dès la première année, dès son premier « Avis sur l'imposition de la taille » envoyé aux ministres, il le fit avec un ton solennel et grave, insistant sur tous les points importants, rendant surtout concret par des exemples le malheur du Limousin, à tel point que Gustave d'Hugues a pu écrire que « son premier Avis sur l'imposition de la taille n'est qu'un long cri de douleur. »⁸⁵ Il insistait sur les déboires causés à l'agriculture par les guerres, les gelées et les grêles, qui avaient rendu les récoltes insuffisantes et l'état des habitants déplorable.

Dans les années suivantes, à chaque nouvel avis sur l'imposition de la taille, Turgot mit en valeur l'argument parfaitement étayé de la surcharge du Limousin par rapport aux régions voisines. Dans cette défense des intérêts de sa généralité, il ne se lassa jamais d'énoncer les mêmes vérités et d'argumenter pour convaincre les ministres et obtenir des résultats concrets. « Ce sont des choses que j'ai tant répétées, que j'ai présentées sous tant de faces, que j'avoue sans peine mon impuissance à rien dire de nouveau sur cette matière, écrivit-il en 1773, un an avant de quitter son poste pour rejoindre le ministère. Mais n'est-ce pas notre devoir de nous répéter jusqu'à ce que le conseil nous écoute ? »⁸⁶

Cette persévérance ne fut pas sans résultat. Au total, au cours des treize années de son intendance, Turgot allégea de 3 millions la charge fiscale de sa généralité, montant significatif, que peu d'autres intendants atteignirent, mais qui reste insignifiant, presque risible, dans la masse des collectes annuelles d'impôt.⁸⁷

L'importance que Turgot accordait au soulagement de la misère et à sa prévention se manifesta, pendant les treize années de son intendance, par de nombreuses actions concrètes. Certaines nous font voir le haut fonctionnaire ; d'autres nous laissent apercevoir l'homme. Ainsi, de manière certes anecdotique, mais illustrative cependant, on raconte que Turgot se rendit à de nombreuses reprises dans les habitations de paysans pour s'informer de l'état des récoltes et comprendre les difficultés populaires.⁸⁸ Il avait en outre l'habitude de sillonner la généralité pour en observer l'état et sonder ses populations. Cela lui permettait d'asseoir ses réformes sur une connaissance de terrain et, une fois les réformes engagées, d'en surveiller les résultats.

Pour améliorer la culture des terres dans le Limousin, Turgot finança par lui-même des prix de la Société d'Agriculture pour des concours sur des sujets d'économie rurale, afin de permettre d'améliorer l'agriculture limousine, et fréquemment il rédigeait lui-même le programme desdits concours. La société d'Agriculture du Limousin — la seconde la plus ancienne du Royaume après celle de Bretagne,

⁸⁴ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.129

⁸⁵ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.74

⁸⁶ Lettre de Turgot à M. d'Ormesson, 26 novembre 1773, *Œuvres*, III, p.613

⁸⁷ Devenu ministre en 1774, Turgot accorda au Limousin un allègement de son imposition. Les mauvaises langues dirent alors que ce fut « pour se faire regretter dans sa province » (Montyon, *Particularités et observations sur les ministres des finances de France les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1791*, Paris, 1812, p.184), quand il rendait plutôt concrète la conviction qui avait été la sienne pendant treize années.

⁸⁸ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.26

fondée sous les auspices de Gournay — fournissait en vérité deux prix chaque année : un prix de pratique agricole, financé par la Société d'Agriculture elle-même, et un prix de théorie économique, que Turgot finançait avec ses deniers propres.⁸⁹ Les sujets de pratique devaient permettre d'améliorer la culture ou l'alimentation du peuple. Ainsi certaines années on questionna sur « la comparaison de l'emploi des chevaux et des bœufs pour la culture » ou « la meilleure machine applicable à la pratique pour battre les grains ».

Cependant, c'est surtout lors de la crise de 1770 que l'intendant Turgot montra son souci pour les pauvres. Qu'il nous soit donc permis de raconter cet épisode dans quelques détails.

En 1764 avait été promulgué un édit autorisant la libre circulation des grains dans le royaume, ainsi que les physiocrates et autres économistes libéraux l'avaient réclamé. Dès 1767, Turgot pouvait en reconnaître les bons effets :

« La principale production du Limousin, quant à la partie des grains, est le seigle. On a semé cette année beaucoup plus que les années précédentes, et le haut prix des grains, joint à l'espérance du débit assuré par l'exportation, a, sans doute plus que toute autre chose, contribué à cet accroissement de culture. »⁹⁰

Seulement l'année 1768 amena un début de difficulté. Les conditions climatiques s'avérèrent peu clémentes et détruisirent une bonne partie des récoltes. Les maigres surplus tirés de l'année précédente furent vite épuisés. On attendit une accalmie, ou plutôt on l'espéra. Malheureusement, l'année 1769 sera à peine meilleure, et l'année 1770 une véritable catastrophe. Le Limousin se retrouvait donc dans une impasse. Turgot en prit parfaitement la mesure, reconnaissant dans l'accumulation de mauvaises années, finissant par une dernière année particulièrement calamiteuse, l'annonce d'une crise sans précédent.

« Les pluies excessives qui ont eu lieu pendant l'automne de 1768 avaient déjà beaucoup nui aux semailles ; plusieurs champs n'ont pu être ensemencés, et, dans ceux qui l'ont été, les terres imbibées d'eau, et plutôt corroyées que labourées par la charrue, n'ont pu acquérir le degré d'ameublissement nécessaire pour le développement des germes. La sécheresse qui a régné au commencement du printemps n'a pas permis aux jeunes plantes de taller et de jeter beaucoup d'épis. À la fin du printemps, les pluies sont revenues, et ont fait couler la fleur des grains ; les seigles surtout ont souffert, et, dans toute la partie du Limousin, la récolte, après qu'on aura prélevé la semence, pourra suffire à peine pour nourrir les cultivateurs : il n'en restera point pour garnir les marchés et fournir à la subsistance des ouvriers de toute espèce répandus dans les campagnes et dans les villes. »⁹¹

C'est donc par un défaut prolongé à assurer une récolte supérieure aux strictes nécessités de la survie que survint la crise de 1770. C'est donc avec raison que Peyronnet l'a qualifié de « crise typique de l'Ancien régime, avec sa sous-production classique, mais plus ample que la plupart, plus lente à se dissiper. »⁹² Si elle fut classique, c'est que de telles difficultés émergeaient régulièrement de cette agriculture à faible productivité ; si elle fut plus ample néanmoins, c'est qu'elle venait à la suite d'années maigres, qui en renforçaient la sévérité. Au surplus, les récoltes furent maigres pour la quasi-totalité des types de culture. « On prétend que cette année est incomparablement plus désastreuse que celle qui a suivi la récolte de 1709, et je le crois, nota Turgot, car il n'y avait que les grains qui avaient souffert, et

⁸⁹ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.178 Malgré le volontarisme de Turgot et son implication, la société d'Agriculture s'éteignit cependant peu à peu après de bons débuts, par le manque d'enthousiasme de ses membres.

⁹⁰ Avis sur l'imposition de la taille pour l'année 1768, *Œuvres*, II, p.607

⁹¹ Avis sur l'imposition de la taille pour l'année 1770, *Œuvres*, III, p.48

⁹² Jean-Claude Peyronnet, « Le libéralisme à l'épreuve de la crise de 1770 » in C. Bordes & J. Morange (dir.), *Turgot, économiste et administrateur*, Presses universitaires de France, 1992, p.214

cette année tout a été perdu. »⁹³ Enfin, il est un élément qui rendit cette crise plus problématique encore, c'est qu'en 1770 la disette eut lieu dans toute la France, ne permettant d'attendre aucun secours des provinces voisines.

En 1770, la crise se fit ressentir avec une extrême gravité. Le prix du blé atteignit des niveaux exorbitants, jusqu'à 45 livres pour le setier de froment et 42 pour celui de seigle.⁹⁴ Les populations en vinrent à manquer de tout. La situation devenait grave. Turgot, dont les lettres aux ministres n'étaient plus que des appels à l'aide, évoqua en frémissant le sort qui semblait réservé aux habitants du Limousin dans les mois à venir.

« On ne peut penser sans frémir au sort qui menace les habitants de cette province... De quoi vivront des bourgeois et des paysans qui ont vendu leurs meubles, leurs bestiaux, leurs vêtements pour subsister ? Avec quoi les secourront, avec quoi subsisteront eux-mêmes des propriétaires qui n'ont rien recueilli, qui ont même pour la plupart acheté de quoi semer, et qui, l'année précédente, ont consommé au-delà de leur revenu pour nourrir leurs familles, leurs colons et leurs pauvres. On assure que plusieurs domaines dans ce canton désolé n'ont point été ensemencés faute de moyens. Comment les habitants de ces malheureuses paroisses pourront-ils payer des impôts ? Comment pourront-ils ne pas mourir de faim ? Telle est pourtant leur situation sans exagération aucune. »⁹⁵

Il n'y avait pas de moyen, à première vue, d'éviter un tel désastre. Dans les premiers temps, et malgré le début des mesures de l'intendant, les conséquences furent terribles. « Il n'est pas de semaine, racontera même l'intendant, où quelques curés ne m'écrivent qu'ils ont enterré des gens morts de faim. »⁹⁶

Pour parer à cette crise sans précédents et venir en aide aux moins fortunés, Turgot eut à prendre des mesures, convaincu qu'il était que « le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous. »⁹⁷ Son plan d'aide, que nous détaillerons maintenant, eut deux volets : 1- la distribution pure et simple de vivres (bureaux de charité) ; 2- les programmes de travail (ateliers de charité), employant les pauvres et leur versant un salaire.

Pour soulager la misère, ce fut donc d'abord des distributions pures et simples de subsistances que l'intendant organisa, certaines mêmes en avançant son propre argent. En complément de cette distribution, Turgot fit émettre des instructions sur les différentes manières de faire cuire le riz ainsi qu'une circulaire sur les qualités nutritives de la pomme de terre, aliment alors encore parfaitement dédaigné par le peuple. Pour le riz, il expliqua et fit expliquer qu'une quantité de riz nourrissait bien davantage que la même quantité en blé ; il en fit venir et distribuer ; enfin, il rédigea une Instruction spéciale sur les différentes manières peu coûteuses de préparer le riz.⁹⁸ Quant aux pommes de terre, Turgot en fit servir constamment à sa table et incita la Société d'agriculture du Limousin à faire des expérimentations à son sujet, afin de produire du pain à base de pomme de terre ou encore pour faire frire ce légume. Prendre la défense de la pomme de terre faisait marcher Turgot dans le sens du progrès et avec un esprit pionnier, car cet aliment restait considéré, sans raison valable, comme impropre à la consommation et comme source de maladies.⁹⁹ « Par son incessante propagande, Turgot mériterait

⁹³ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, 23 mars 1770, *Œuvres*, III, p.383

⁹⁴ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.226

⁹⁵ Avis sur l'imposition de la taille pour l'année 1771, *Œuvres*, III, p.361

⁹⁶ Lettre de Turgot au contrôleur général, 27 février 1770, *Œuvres*, III, p.134

⁹⁷ Instruction sur les bureaux de charité, *Œuvres*, III, p.206

⁹⁸ Turgot essayait toujours de convaincre et d'expliquer, plutôt que de forcer. Condorcet nota aussi : « Il ne négligeait rien pour se rendre intelligible aux habitants des campagnes, pour parler à leur raison ou, plutôt, pour leur en créer une. » (Condorcet, *Vie de Turgot*, Institut Coppet, 2015, p.26)

⁹⁹ Le peuple disait à l'époque que la pomme de terre était immangeable et qu'elle donnait la lèpre.

d'être appelé le Parmentier du Limousin » dira élogieusement Nouaillac.¹⁰⁰ Turgot donna des pommes de terre aux curés, aux membres de la Société d'agriculture, et en mangea publiquement lui-même, comme pour inciter les autres.

Pour éviter les défauts de l'assistanat, Turgot réserva l'aide en nourriture aux seuls enfants, femmes, vieillards, et hommes adultes incapables de travailler. En outre, il distribua l'aide sous forme de bons pour nourriture ou sous forme de nourriture directement, plutôt qu'en argent, pour éviter que cet argent soit dilapidé à d'autres emplois par certains pauvres. S'il restreignait ainsi l'aide en vivres, c'est qu'il était convaincu que « ceux à qui leurs forces permettent de travailler ont besoin de salaires, et l'aumône la mieux placée et la plus utile consiste à leur procurer les moyens d'en gagner »¹⁰¹ — ce pourquoi à côté des bureaux de charité il y eut des ateliers de charité. Turgot disait également :

« Dans une circonstance où les besoins sont aussi considérables, il importe beaucoup que les secours ne soient point distribués au hasard et sans précaution. Il importe que tous les vrais besoins soient soulagés, et que la fainéantise ou l'avidité de ceux qui auraient d'ailleurs des ressources, n'usurpe pas des dons qui doivent être d'autant plus soigneusement réservés à la misère et au défaut absolu de ressources, qu'ils suffiront peut-être à peine à l'étendue des maux à soulager. »¹⁰²

Dans la distribution de subsistances, Turgot fit le choix d'en exclure les *étrangers*, les non Limousins, pour éviter qu'ils ne viennent précisément dans le Limousin pour recevoir une aide déjà insuffisante pour les habitants de la région. « L'humanité, expliquera-t-il, ne permet cependant pas de renvoyer ces pauvres étrangers chez eux sans leur donner de quoi subsister en chemin. »¹⁰³ Des vivres leur seraient donc fournis pour le temps exact que devait durer leur retour chez eux.

Pour employer les pauvres restés sans occupation, quoique capables de travail, l'intendant installa des ateliers de charité au lieu de leur fournir de manière expresse la nourriture indispensable à leur survie. Au nombre de vingt-deux, ces ateliers employaient 100 à 150 ouvriers chacun.¹⁰⁴ Chaque ouvrier recevait du pain et un maigre salaire, non en argent mais en *méreaux*, sorte de bons permettant d'acheter de la nourriture. Le salaire fut en outre payé à la tâche, pour éviter que les paysans ainsi aidés rechignent à l'ouvrage, dans la simple attente de leur aide. Ce salaire fut enfin fixé un peu en-dessous du prix habituel du marché, afin d'éviter de rendre plus avantageux le travail de charité que les différentes professions.

Pendant la crise de 1770, qui toucha toute la France, les ateliers de charité de certaines généralités employaient leurs pauvres à faire des travaux d'aménagement ou de décoration. Turgot insista en revanche pour que le travail servît à construire ou réparer les routes, rendre les portes des villes accessibles aux voitures de marchands, tous travaux qui devaient avoir pour but d'aider le commerce, de développer l'économie. Nous étions donc loin des opérations keynésiennes où des ouvriers creusent des tranchées à la cuillère ou retirent les pavés posés la veille, pour les remettre le lendemain.

Pour financer ces ateliers et ces bureaux de versement de nourriture, Turgot eut recours aux fonds publics levés dans sa généralité. En libéral convaincu, il aurait souhaité recevoir davantage d'aide privée, provenant de riches propriétaires, de bourgeois ou d'artisans fortunés, mais elle fut très limitée. « Les cantons où je fais travailler ne donnent pas lieu d'espérer beaucoup de ressources du côté de la

¹⁰⁰ Cité par Alengry, *Turgot (1727-1781), homme privé et homme d'État*, p.112

¹⁰¹ Instruction sur les bureaux et ateliers de charité, *Œuvres*, III, p.213

¹⁰² *Ibid.*, pp.205-206

¹⁰³ *Ibid.*, p.211

¹⁰⁴ Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, p.127. À côté des ateliers de charité, Turgot développa les filatures pour employer les femmes.

générosité des seigneurs ou riches propriétaires, constatera l'intendant en 1772, tandis que la crise n'était pas encore terminée. M. le Prince de Soubise est, jusqu'à présent, le seul qui ait donné pour les travaux exécutés dans son duché de Ventadour. Il a bien voulu y consacrer 12 000 livres pendant les deux dernières années : j'ignore ce qu'il voudra bien faire en 1773. »¹⁰⁵

Les ateliers de charité coûtant donc cher pour les finances locales, le Limousin eut des comptes en déficit lors de la crise. « C'est avec beaucoup de peine, Monsieur, que je vous présente un déficit aussi considérable » écrivit Turgot à son ministre.¹⁰⁶ Il justifia cependant cet excès comme parfaitement nécessaire pour sauver le peuple de cette région d'une famine sévère.

Partie 4 : Turgot en Limousin : une expérience libérale ?

En entrant dans les détails de certaines des grandes réformes de Turgot durant les treize années de son intendance en Limousin, il est impossible de ne pas soulever ça et là des pratiques que l'on n'associe pas spontanément avec le libéralisme économique tel qu'il a pu, par ailleurs, être théorisé par Turgot, ni tel qu'on le définit actuellement. Ainsi, bien que le libéralisme économique semble promouvoir la non-intervention de l'État dans les questions économiques, nous voyons qu'en plusieurs occasions Turgot se dégage de cet impératif, d'une manière plus ou moins nette.

Les différentes mesures prises par Turgot durant sa période limousine nous forcent donc à nous interroger sur leur caractère et à répondre à une question : l'administration de Turgot fut-elle ou non une expérience libérale ?

Ce qu'il y a de certain, au moins, et le point par lequel nous pouvons commencer sans trop douter, est que Turgot avait à cœur, en arrivant dans le Limousin, de mettre en application ce système de la liberté qu'il avait adopté à la suite de Vincent de Gournay. On peut même dire plus : que ses amis parisiens attendaient de lui qu'il prouve le bien-fondé de ces idées en les appliquant avec succès. C'est ainsi qu'avant de savoir si c'est un libéral qui a occupé pendant treize ans le poste d'intendant, c'en est un, indubitablement, qui y arriva le premier jour. Ainsi que l'écrit bien Kiener, c'était là le prolongement d'un long cheminement intellectuel : « Toute sa formation, toutes ses lectures, toutes ses fréquentations parisiennes le poussaient à penser qu'une solution globale pouvait exister et que la Liberté devait rapidement améliorer le sort de la province. »¹⁰⁷

Seulement, appliquer le libéralisme au Limousin du XVIII^e siècle n'est pas une tâche évidente, loin de là. Par exemple, on a beau réclamer à grands cris la liberté entière et absolue du commerce des grains, tout d'abord les habitants, dans leur majorité, ne pas assez fortunés pour en manger, et ensuite, quand bien même ils en mangeraient, la région ne possède que très peu de routes de commerce, et toutes dans un état lamentable (en vérité, la seule route de qualité suffisante est celle entre Tulle et Limoges).¹⁰⁸ On peut ajouter également que l'on a beau être l'adversaire décidé du monopole sous toutes ses formes, il convient de reconnaître que le peu d'industrie présent dans le Limousin jouit du privilège des lettres patentes et que, sans ces privilèges, leur infériorité les ferait irrémédiablement disparaître au profit de concurrents d'autres régions de France. Bref, la situation n'est pas simple. Pour reprendre les mots de Peyronnet, « ce pays de pauvres métayers, ce pays de mangeurs de raves et de

¹⁰⁵ Lettre de Turgot au contrôleur général, 3 décembre 1772, *Œuvres*, III, p.560

¹⁰⁶ *Œuvres*, III, p.458.

¹⁰⁷ Kiener & Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin*, p.158

¹⁰⁸ « Le Limousin, au XVIII^e siècle, manquait totalement de ces artères naturelles par où s'établit la circulation des richesses d'un pays : nulle rivière navigable, la mer à une très grande distance, point de canaux ; du reste, peu de routes, mal tracées d'ailleurs et mal entretenues. » (D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.195)

châtaignes ne constituait pas le terrain d'expérience idéal pour un théoricien de la grande culture et de la liberté du commerce des grains. »¹⁰⁹ C'est peu dire. Mais cela constituait aussi un défi : prouver que le libéralisme s'applique partout.

Si la question du caractère libéral de l'expérience limousine de Turgot se pose, c'est que certains ont affirmé que le Turgot du Limousin ne fut pas ou ne put pas être libéral. Selon le socialiste Louis Blanc, par exemple, les bureaux de charité furent des antécédents de l'État interventionniste.¹¹⁰ Les commentateurs de Turgot soulignent aussi habituellement une ambiguïté entre théorie et pratique chez Turgot. « Devant la nécessité, Turgot oublie la doctrine » écrit Peyronnet.¹¹¹ « Dans la gestion de sa généralité, Turgot se montre moins audacieux que dans ses écrits » explique quant à lui Poirier¹¹², avant d'asséner en guise de conclusion qu'« en dépit de ses positions doctrinales libérales, Turgot prévoit des mesures dirigistes ». ¹¹³ Turgot, dirigiste ? L'accusation ne peut rester sans réponse.

Il est certain que, comme nous l'avons déjà signalé, ses mesures sont parfois empreintes d'une certaine dose d'interventionnisme ou illustrent un libéralisme modéré, peut-être même insuffisant.

Ainsi, la réforme de la taille, pour un penseur libéral, aurait dû être son extension à tous, afin d'accéder enfin à l'égalité de tous devant l'impôt. Turgot ne le fit pas, n'étant pas *capable*, n'étant pas *autorisé* à apporter un tel changement. Sa conviction cependant est claire : Turgot écrit partout qu'il faut en finir avec les privilèges en matière d'impôts. « Il serait utile de se procurer une imposition territoriale qui tombât directement sur les propriétaires et qui ne fut troublée par aucun privilège » écrivit-il un jour.¹¹⁴ Une autre fois il se fit plus précis et dit simplement : « Les dépenses du gouvernement ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer. »¹¹⁵

De même, après sa réforme des corvées restait le problème de la répartition, et noblesse et clergé ne payèrent pas plus qu'au début. Un libéral peut-il s'en satisfaire ? Son ami Dupont de Nemours le critiqua sur ce point : « Répartir la contribution des chemins proportionnellement à la taille, c'était éluder trop l'application des principes de droit naturel, et de ceux du droit civil et politique de la France, qui disait que les propriétaires de tous les ordres doivent contribuer à la construction et à l'entretien des routes. »¹¹⁶ En écrivant son histoire de l'intendance de Turgot en Limousin, Gustave d'Hugues prononcera le même jugement : « S'il était permis de formuler un blâme contre Turgot en ce qui concerne les corvées, ce serait bien plutôt d'être resté en-deçà des limites de l'équité. »¹¹⁷ En effet, les grands seigneurs et le clergé ne furent pas plus imposés, comme le libéralisme bien entendu l'aurait exigé. Seulement, il faut se rappeler que la réforme mise en place par Turgot, toute inégalitaire qu'elle restait, était déjà à la limite de la légalité, pour ne pas dire illégale. Il était inutile de la compromettre avec une disposition qui aurait provoqué les plus vives réprimandes et aurait pu suffire à provoquer la perte de l'intendant lui-même. À vouloir imposer à tout prix la réforme parfaite, que Turgot aurait nécessairement souhaité de toutes ses forces, il risquait de ne rien voir aboutir, pour le plus grand malheur des paysans, éprouvés par la corvée, et pour celui du commerce, paralysé par le défaut de bonnes routes.

¹⁰⁹ Jean-Claude Peyronnet, « Le libéralisme à l'épreuve de la crise de 1770 » in C. Bordes & J. Morange (dir.), *Turgot, économiste et administrateur*, p.219

¹¹⁰ *Histoire de la révolution française*, tome premier.

¹¹¹ Peyronnet, « Le libéralisme à l'épreuve de la crise de 1770 », *op. cit.*, p.217

¹¹² Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, p.89

¹¹³ *Ibid.*, p.126

¹¹⁴ cité par Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.17

¹¹⁵ *Œuvres*, IV, p.183

¹¹⁶ Dupont de Nemours, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*, première partie, p.70-71.

¹¹⁷ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.117

Pareillement, on pourrait rêver d'une suppression des milices, de la fin de cette conscription obligatoire, mais un intendant ne dispose pas d'un tel pouvoir. Turgot vint même aux frontières de la légalité pour améliorer le recrutement de ces milices. Il fit davantage que ce que permettait sa fonction.

En reprenant tour à tour les grandes réformes de Turgot dans le Limousin, tout en gardant à l'esprit les marges de manœuvre assez réduites d'un intendant, il est impossible de nier que ces réformes furent bel et bien une application du libéralisme le plus pur. N'est-elle en effet pas libérale cette réforme qui supprime un impôt en nature, un travail forcé, non payé, et le remplace par une taxe en argent ? N'est-elle pas non plus libérale cette réforme qui en finit avec l'arbitraire en matière d'impôt et qui fait contribuer chaque taillable en fonction de ses réelles capacités ? Enfin, n'est-elle pas libérale cette réforme qui remplace le tirage au sort de pauvres paysans pour les milices par une « mise au chapeau », un arrangement permettant de financer le départ de volontaires payés ?

Et si tel est le cas pour les grandes réformes de Turgot que nous avons détaillées au début de la partie précédente, nous serons peu étonné de remarquer que tel fut également le cas dans la pratique quotidienne du pouvoir par l'intendant du Limousin. Nous en donnerons ici quelques exemples.

Turgot reçut une fois la sollicitation des Laforêt, directeurs d'une manufacture de cotonnades qui avait obtenu des privilèges en 1743. Cette fois, ils demandaient à l'intendant des exemptions aux impôts, comme c'était courant. Turgot leur répondit qu'« il est fâcheux que la législation soit déjà gênée d'avance par une foule de privilèges : c'est un embarras qu'il ne faut pas augmenter. »¹¹⁸

Turgot établit une *foire franche* à Brive, où aucune taxe n'était appliquée. On y jouissait d'une « pleine et entière franchise de tous droits d'entrée ou autres quelconques, pour tous objets commercables. »¹¹⁹

Nommé intendant du Limousin, Turgot avait gardé son titre de maître des requêtes, et c'est ainsi qu'il put siéger parmi les juges qui révisèrent le célèbre procès Calas. Il se prononça pour sa réhabilitation, luttant ainsi contre l'arbitraire judiciaire.¹²⁰

Parmi les questions de second ordre, le problème des loups se posa pour l'agriculture limousine. Turgot chercha à utiliser l'intérêt personnel de chacun pour le solutionner, en proposant une récompense financière pour chaque élimination d'un loup.

Un jour, le marquis de Mirabeau, physiocrate pourtant proche de Turgot, lui demanda un privilège pour une mine dans le Limousin. Turgot prononça un refus comme il l'avait fait pour les autres, ne croyant pas que la relation spéciale qui l'unissait avec Mirabeau était un prétexte pour contrevenir aux règles que lui dictait son libéralisme.

Reste cependant la question de la gestion de la crise de 1770. Alors, dirigisme ou non ? Avant de trancher, ou plutôt dans le but de le faire en toute connaissance de cause, il faut rappeler certains faits.

Lors de la crise de 1770, d'abord, Turgot a maintenu la liberté du commerce des grains dans sa généralité malgré les avis contraires et l'opposition d'une grande partie du peuple, comme le rappelle Joseph Nio.¹²¹ Afin de convaincre ses administrés des avantages de la liberté du commerce des grains, il distribua des exemplaires des édits de 1763 et 1764, qui avaient apporté cette liberté et en indiquaient les raisons, ainsi que la brochure de Le Trosne intitulée *La liberté du commerce des grains, toujours utile et jamais nuisible*.

¹¹⁸ Lettre de Turgot à M. Trudaine, *Œuvres*, II, p.482.

¹¹⁹ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.201-202

¹²⁰ Dupont de Nemours, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*, première partie, p.109.

¹²¹ Joseph Nio, *Turgot et la liberté du commerce*, Bordeaux, 1928, p.71

« J'ai cru devoir faire distribuer de nouveau dans la province un assez grand nombre d'exemplaires de la déclaration du 25 mai 1763 et de l'édit de juillet 1764, afin d'en répandre la connaissance. J'y ai joint un ouvrage composé par M. Letrosne, avocat du roi au baillage d'Orléans, qui démontre avec autant de clarté que de force, et qui doit rendre sensible à tous esprits la sagesse et l'utilité de ces lois dans tous les temps et dans toutes les circonstances... Je ne doute pas que, pénétré, comme l'auteur, de la solidité des vues bienfaisantes qui ont engagé à consacrer par une loi solennelle la liberté du commerce des grains, vous ne vous fassiez un devoir et un plaisir de travailler à répandre la même conviction dans tous les esprits. Les moyens d'y parvenir sont de répondre avec douceur et en détail aux plaintes populaires que vous entendez chaque jour, de parler le langage de la raison plus que celui de l'autorité, d'engager les curés, les gentilshommes, toutes les personnes qui, par leur état et leurs lumières, sont à portée d'influer sur la façon de penser du peuple, à lire l'ouvrage de M. Letrosne, afin que, persuadés eux-mêmes, ils puissent travailler de concert avec vous à persuader les autres. » ¹²²

Le non-libéralisme de Turgot en Limousin se fonderait-il uniquement sur quelques mesures énergiques dictées par la situation ? Certes, pendant la crise de 1770, il obligea les propriétaires à prendre en charge leurs métayers ou colons et de payer leur subsistance. ¹²³ Cette interdiction de les renvoyer n'avait cependant pour objet que la protection des individus, car un tel renvoi en pleine crise de subsistance, pour les métayers et colons, aurait signifié pour eux la mort. De la même façon, les ateliers de travail ne furent fondés qu'après avoir obtenu tous les secours possibles de l'initiative privée. En effet, avant de lancer son projet d'ateliers de travail, Turgot sollicita les propriétaires et riches du Limousin pour les engager à effectuer des travaux dans leurs propriétés, employant ainsi des pauvres sans travail. Ce n'est qu'en ayant constaté l'insuffisance de ce premier moyen privé, l'initiative individuelle, qu'il la compensa par une initiative publique temporaire.

Dans l'esprit de Turgot, ces mesures, dictées par l'impératif de protection des individus dans une situation exceptionnelle, ne devaient en aucun cas des impératifs de son système de liberté économique. C'est ainsi qu'il écrivit, en pleine crise, cette phrase confondante : « Si j'avais douté des principes sur la liberté, l'expérience actuelle m'en démontrerait la nécessité. » ¹²⁴

En vérité, la protection des plus démunis par la puissance publique, après épuisement des ressorts de l'initiative privée, formait pour Turgot une conséquence des principes du libéralisme. C'est donc en étant pleinement conséquent avec lui-même que dans le même mois, Turgot pouvait préparer l'établissement de bureaux de charité, distribuer de l'aide aux pauvres incapables de travail, et répandre l'écrit de Le Trosne sur la liberté du commerce, maintenir lui-même les dispositions sur cette même liberté, et même réclamer, dans sept lettres d'un profond libéralisme, le maintien d'une liberté complète et absolue de vendre et d'acheter, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, le blé et les céréales.

Ce fut en effet en pleine crise, en plein déploiement de son dispositif d'aide que Turgot rédigea les fameuses *Lettres à l'abbé Terray sur la liberté du commerce des grains*. ¹²⁵ Dans ces lettres, il ne lâche sur aucun point. Quand l'application de ses mesures d'aide pourrait nous apparaître comme un désaveu partiel du libéralisme radical qu'il a toujours prôné, lui voyait dans toute cette situation une confirmation, plus éclatante qu'aucune autre, du bienfondé de son libéralisme. « Tout ce que j'ai vu depuis m'a confirmé dans ma façon de penser, écrit-il dans ces lettres à son ministre, et surtout l'affreuse disette que j'ai eu le malheur de voir de très près l'année dernière. [...] J'étais à portée de comparer à chaque instant les principes avec les faits. » ¹²⁶

¹²² Lettre aux officiers de police, *Œuvres*, II, p.469-470

¹²³ Ordonnance du 28 février 1770.

¹²⁴ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, 29 mars 1770, *Œuvres*, III, p.386

¹²⁵ L'abbé Terray était depuis décembre 1769 le Contrôleur général des finances.

¹²⁶ *Œuvres*, III, p.273

Ces lettres étaient nées d'une sollicitation du nouveau Contrôleur général, l'abbé Terray, sur les avantages et les inconvénients d'une suppression de la liberté du commerce des grains. La réponse de Turgot, que la liberté était la seule solution et les restrictions une erreur au double point de vue moral et économique, était semblable à celle qu'il avait énoncé pendant treize ans, à chaque occasion semblable. En effet, dès qu'on lui demandait son avis sur une question, Turgot répondait en faveur de la liberté. Dès qu'un de ses amis économistes s'écartait même légèrement de la liberté en traitant d'une question, Turgot le sermonnait dans le but de le remettre dans le droit chemin. Ainsi en fut-il avec Dupont de Nemours, qui était pourtant le plus libéral des physiocrates, lorsque celui-ci traita de la question de la compagnie des Indes, société qui gérait en monopole le commerce avec une partie de l'Asie.

« Si le commerce de l'Inde a besoin pour se soutenir de compagnies, dit Turgot, c'est-à-dire, s'il n'est pas lucratif par lui-même et indépendamment des secours du gouvernement, il est plus avantageux à l'État qu'il ne se fasse point et qu'on tire les marchandises des autres nations. Vous ne devez pas dire autre chose, car si vous vouliez dire plus, vous sortiriez de la question. *La question est et doit être celle de la liberté, et doit être résolue par la liberté.* Que le commerce soit lucratif ou non, c'est là l'objet particulier des spéculations du négociant qui saura bien faire ou ne pas faire ce commerce suivant qu'il conviendra à ses intérêts. L'affaire de l'homme d'Etat est de lui dire : faites ce que vous voudrez ; ce n'est pas à lui à examiner si le commerce est bon ou mauvais ; si le commerçant y gagne, il est bon ; s'il y perd, il est mauvais. Dans le premier cas, il se fera ; dans le second, il ne se fera pas. »¹²⁷

Turgot ne pouvait cesser d'être libéral juste parce qu'il avait à remplir une fonction d'intendant.

Bien loin que cette intendance ait été pour lui le signe des défauts de son libéralisme économique, elle en fut la confirmation, et même l'occasion de son déploiement. Preuve en est son intense activité d'économiste. C'est en effet durant la période de son intendance dans le Limousin que Turgot a composé la grande majorité de ses écrits économiques, qui respirent tous un libéralisme radical.

Le premier de ces écrits, par son importance, s'intitule sobrement les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, « premier traité digne de ce nom » de science économique selon Gustave Schelle.¹²⁸ Division du travail, souveraineté du consommateur, propriété privée, rôle du capital, etc., tous les concepts clés d'une économie de marché sont présentés, fournissant un canevas aux œuvres systématiques qu'allaient être la *Richesse des Nations* d'Adam Smith et le *Traité d'économie politique* de Jean-Baptiste Say. « Jamais plus d'idées justes sur de pareilles matières ne furent contenues en moins de pages » dira élogieusement Eugène Daire.¹²⁹

Citons ensuite le *Mémoire sur les prêts à intérêt* qui défend la liberté de fixation du taux d'intérêt dans le crédit, réfute l'opposition d'Aristote et celle des pères de l'Eglise, et combat les lois sur l'usure. Turgot y explique avec bon sens que c'est une erreur de croire que l'intérêt de l'argent dans le commerce doive être fixé par les lois des princes : c'est un prix courant qui se règle de lui-même, comme celui de toutes les autres marchandises.

Nous avons encore les *Lettres sur la marque des fers*. Il s'agit pour Turgot de critiquer un système de « marque » limitant le commerce des métaux entre la France et les autres nations, tout cela avec la prétention qu'une telle interdiction partielle puisse favoriser la production nationale. L'intendant du Limousin y montre le caractère illusoire d'un tel système et expose dans les grandes lignes ses principes économiques quant aux fonctions de la puissance publique eu égard aux matières économiques.

¹²⁷ Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, 17 octobre 1769, *Œuvres*, II, p.66-67 (nous soulignons).

¹²⁸ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.32

¹²⁹ Eugène Daire, « Notice historique sur Turgot », *Œuvres de Turgot*, Guillaumin, 1844, t. I, p.lvii

« Ce que doit faire la politique, écrit-il, est donc de s'abandonner au cours de la nature et au cours du commerce, non moins nécessaire, non moins irrésistible que le cours de la nature, sans prétendre le diriger ; parce que, pour le diriger sans le déranger et sans se nuire à soi-même, il faudrait pouvoir suivre toutes les variations des besoins, des intérêts, de l'industrie des hommes ; il faudrait les connaître dans un détail qu'il est physiquement impossible de se procurer, et sur lequel le gouvernement le plus habile, le plus actif, le plus détaillé, risquera toujours de se tromper au moins de la moitié. [...] J'ajoute que, si l'on avait sur tous ces détails cette multitude de connaissances qu'il est impossible de rassembler, le résultat en serait de laisser aller les choses précisément comme elles vont toutes seules, par la seule action des intérêts des hommes qu'anime la balance d'une concurrence libre. »¹³⁰

Le *Mémoire sur les mines et carrières*, bien que traitant d'une question toute particulière, celle de la liberté que peut avoir un propriétaire de creuser des galeries sous son terrain, énonce aussi à plusieurs endroits le libéralisme radical de Turgot. On lit par exemple que « toute loi inutile est un mal, par cela seul qu'elle est une restriction à la liberté, qui par elle-même est toujours un bien »¹³¹ ou que quand l'initiative individuelle peut agir, « pourquoi vouloir faire par contrainte ce qui peut se faire librement ? »¹³²

L'article *Valeurs et monnaie* rattache Turgot à la tradition subjectiviste française qui s'est épanouie dans l'école autrichienne d'économie. Il y développe le principe de Galiani selon lequel « l'homme est la commune mesure de toute chose », conduisant sur ce fondement toute une analyse subjective de la valeur.

Les *Lettres à l'abbé Terray sur la liberté du commerce des grains* forment le dernier texte d'importance issue de la période limousine. Ces lettres, composées en pleine période de crise, ont été décrites par Poirier comme « une profession de foi physiocratique et un plaidoyer en faveur de la liberté commerciale »¹³³. Il est vrai qu'elles regorgent de passages où s'exprime le libéralisme le plus radical, le plus intransigeant. On lit par exemple :

« Monsieur, si quelque chose presse, ce n'est pas de mettre de nouvelles entraves au commerce le plus nécessaire de tous ; c'est d'ôter celles qu'on a malheureusement laissé subsister. [...] S'il y a jamais eu un temps où la liberté la plus entière, la plus absolue, la plus débarrassée de toute espèce d'obstacles ait été nécessaire, j'ose dire que c'est celui-ci, et que jamais on n'a dû moins penser à donner un règlement sur la police des grains. Prenez du temps, Monsieur, et prenez-en beaucoup ; j'ose vous en conjurer pour le salut des malheureux de cette province et de celles qui ont été comme elle frappées de stérilité »¹³⁴

Tous ces écrits furent composés durant la période de l'intendance du Limousin. Elles finissent de convaincre que Turgot avait en lui une philosophie, un système solidement ancré, et que cette philosophie ou ce système était le libéralisme. C'est ce libéralisme qu'il entendit mettre en pratique dans sa généralité, sans jamais dévier, sans jamais y renoncer.

Partie 5 : Pour quels résultats ?

Selon Turgot lui-même, l'ensemble de ses mesures, sans exception aucune, étaient autant de mises en application de son libéralisme. Selon nous, elles comportent certains éléments d'interventionnisme qui cependant s'avèrent justifiés compte tenu de l'état peu développé de l'économie du Limousin à

¹³⁰ *Œuvres*, III, p.626

¹³¹ *Ibid.*, II, p.374

¹³² *Ibid.*, p.386

¹³³ Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, p.129

¹³⁴ *Œuvres*, III, p.272 (nous soulignons)

l'époque, et de la gravité de la crise à laquelle elle était confrontée, laquelle emportait les pauvres par centaines par manque du plus strict minimum de nourriture.

Telle fut donc l'ambition de Turgot, tels furent donc les fondements de son action comme intendant. Qu'en a-t-il été de leurs conséquences ? Sur chaque sujet considéré séparément, les résultats ont-ils été à la hauteur des ambitions ? Pris globalement, enfin, le Limousin a-t-il connu une période de développement, s'est-il amélioré entre le moment où Turgot y prit ses fonctions comme intendant et celui où, appelé au ministère, il finit par le quitter ?

Ici encore, il y aurait à considérer les circonstances, avant d'en venir aux résultats eux-mêmes. Il y aurait à rappeler le peu d'appuis qu'un intendant d'une généralité aussi négligée que le Limousin recevait habituellement des ministres et des personnes de la cour. Il y aurait en outre à détailler les nombreuses indisponibilités de Turgot pour cause de maladie, attaqué qu'il était si souvent par la goutte, à laquelle il succomba finalement.

Plus fondamentalement, il faut redire que réformer dans le Limousin était difficile, à cause du fait que le peuple rejetait d'instinct toute nouveauté, fût-elle de nature à améliorer sa condition. C'est qu'il y avait dans l'esprit de cette population, comme notait Gustave d'Hugues, « une instinctive répulsion pour tout ce qui est nouveau » et « un entêtement extrême dans ses opinions, et partant dans ses préjugés ». ¹³⁵ « Si l'homme limousin est très enraciné dans son sol, il l'est aussi dans ses usages, ses habitudes, ses préjugés même. La routine est très tenace et la crainte de toute nouveauté rend bien des réformes impossibles » écrivit quant à lui René Lafarge. ¹³⁶ L'amélioration économique, elle, était limitée ou rendue difficile en raison des idées de la population, qui considérait la richesse comme honteuse à gagner mais glorieuse à dépenser, et qui poussait tous les entrepreneurs ingénieux à quitter leur activité sitôt constituée une petite fortune. « Dès qu'un homme a fait fortune par le commerce, notait Turgot lui-même, il s'empresse de le quitter pour devenir noble. Les capitaux qu'il avait acquis sont bientôt dissipés dans la vie oisive attachée à son nouvel état, ou, du moins, ils sont entièrement perdus pour le commerce. Le peu qui s'en fait est donc tout entier entre les mains de gens presque sans fortune, qui ne peuvent former que des entreprises bornées, faute de capitaux, et qui sont presque toujours réduits à faire rouler leur commerce sur l'emprunt. » ¹³⁷ Or, afin qu'une économie se développe, plus que le montant des capitaux, l'essentiel est dans la mentalité productive. Si les nations industrielles se relèvent si vite après les guerres destructives, c'est bien que, le capital en partie détruit, ils ont encore la même morale économique, les mêmes idées sur l'effort et le travail, et ce sont sur ces idées que se fonde leur rebond.

Sur les principaux sujets auxquels l'intendant fut confronté, Turgot en retira de larges succès, quoique parfois contrastés.

En remplaçant les corvées par un impôt en argent, il solutionna le problème des routes du Limousin, célèbres pour leur piteux état, pour en faire des modèles. C'est ainsi qu'Arthur Young fut très élogieux quand il parcourut la région juste avant la Révolution. « La renommée laissée ici par Turgot est considérable écrivit-il. Les magnifiques chemins que nous avons suivis, si fort au-dessus de tout ce que j'ai vu en France, comptent parmi ses bonnes œuvres ; on leur doit bien ce nom, car il n'employa pas les corvées. » ¹³⁸

¹³⁵ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.12

¹³⁶ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.7

¹³⁷ Turgot, *Mémoire sur les prêts d'argent*, *Œuvres*, III, p.156

¹³⁸ Arthur Young, *Voyages en France, pendant les années 1787, 1788, 1789*, Volume 1, Paris, Guillaumin, 1860, p.27

La réforme des milices supprima une source de troubles et l'une des manifestations de l'arbitraire royal qui troublait le plus l'ordre des familles et la paix dans les villages. On peut regretter que la pratique suggérée par Turgot, si naturelle, ait été alors à la limite de la légalité, mais le blâme, dans ce cas, ne pourrait retomber sur l'intendant.

La réforme de la taille, enfin, introduisit une plus grande justice en supprimant des abus et une grande dose d'arbitraire. Elle doit être vue comme un progrès. Néanmoins, cette taille tarifée, revue et corrigée par Turgot, resta impopulaire à son époque, du fait des difficultés d'application. L'impossibilité d'établir un véritable cadastre empêcha aussi d'atteindre le plus haut niveau de justice.

Enfin, les mesures vigoureuses prises par Turgot lors de la crise de 1770 ont permis de limiter assez nettement les ravages que le manque de nourriture et de travail s'apprêtaient à faire subir à cette province. « Par cet ensemble de mesures pratiques et énergiques, écrit René Lafarge, la généralité fut efficacement soulagée et fut préservée d'une horrible famine. À ce point de vue, les réformes de Turgot furent couronnées d'un plein succès »¹³⁹

Les réformes de moindre ampleur et de moindre ambition ont connu quant à elles des résultats variés.

Malgré les efforts de Turgot, la culture et la consommation de pomme de terre resta extrêmement marginale. Cependant elle connut un léger pic durant la crise de 1770, et en vérité, à en croire René Lafarge, « la pomme de terre contribua pour une grande part à éviter la famine ». ¹⁴⁰ Le peuple limousin avait vaincu ses préjugés par la force de la nécessité. Ce fut néanmoins très graduellement qu'il adopta la pomme de terre. Comme raconte Schelle, « le peuple donna d'abord les pommes de terre aux bestiaux ; il s'en servit ensuite pour lui-même. » ¹⁴¹

Afin de lutter contre la très forte mortalité des femmes en couche et la succession des drames lors des accouchements effectués dans la région, Turgot avait institué des cours d'accouchement sous la direction de Mme de Coudray. Peu de personnes se montrèrent cependant disposées à effectuer cette dépense et le cours peina à trouver ses élèves. « Ce fut un échec complet » écrira clairement Lafarge. ¹⁴²

Animé d'un sentiment similaire, mais appliqué cette fois au bétail, Turgot institua une école vétérinaire, faisant venir le docteur Mirra, de Lyon. Le but était d'aider les cultivateurs et d'améliorer la rentabilité des élevages en enseignant les meilleures pratiques en termes de santé des animaux. Le nombre des élèves inscrits fut trop faible pour que l'expérience puisse continuer. Comme l'école d'accouchement, ce fut donc un échec.

De manière générale, la partie purement agricole des réformes de Turgot s'avéra peu fructueuse, ce qui naturellement a de quoi étonner de la part d'un proche des physiocrates. ¹⁴³ Ainsi l'introduction de l'élevage des vers à soie eut un résultat mitigé car ce type de culture eut un faible développement. Il en fut de même pour les prairies artificielles. Dans l'ensemble, il était difficile d'innover dans une région où se transmettait sans grand ajout les pratiques agricoles ancestrales.

¹³⁹ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.270

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.204-205

¹⁴¹ Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, II, p.41

¹⁴² Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, Paris, 1902, p.198

¹⁴³ Ce qu'il y a de pire encore, c'est que Turgot montra peu d'intérêt pour le seul succès agricole de cette période : l'élevage bovin. Celui-ci, déjà non négligeable à la fin du XVII^e siècle, prendra une part prépondérante à la fin du siècle suivant. Comme l'écrit Delhoume, « c'est vers un fort développement de l'élevage que s'oriente l'agriculture limousine au XVIII^e siècle, comme l'atteste l'importance des superficies en herbe. » (Jean-Pierre Delhoume, *Les campagnes limousines au XVIII^e siècle. Une spécialisation bovine en pays de petite culture*, Presses universitaires de Limoges, 2009, p.14) En effet la proportion des herbages passe de 19% vers 1750 à 27% à la fin du siècle. C'est une véritable « invasion de l'herbe ». Or cette spécialisation fut une vraie réussite.

Quoiqu'il n'ait pas eu l'impact anticipé sur les pratiques agricoles, l'intendant améliora cependant de manière sensible la condition de ses agents, les agriculteurs du Limousin. Par ses grandes réformes, Turgot a rendu meilleure ou moins terrible la situation du paysan moyen, comme c'était clairement son objectif. Ainsi que l'écrit Gustave d'Hugues, « les améliorations apportées dans le système de la taille tarifée, les demandes en diminution d'impôt, la suppression de la corvée pour la construction des chemins, les réformes de la milice, toutes ces mesures pleines de prévoyance, de sagesse et d'humanité n'avaient, dans la pensée de Turgot, qu'un seul but, le soulagement des agriculteurs. »¹⁴⁴

Le même auteur a décrit dans des termes très clairs les progrès réalisés par la province sous l'intendance de Turgot. « La situation financière de la province s'améliore. [...] L'agriculture, l'industrie et le commerce, débarrassés des entraves qui gênaient leur essor, et puissamment favorisés par l'application des principes de la science économique, font circuler la richesse et renaître l'abondance en un pays déshérité. »¹⁴⁵ Sismondi, peu susceptible d'un *a priori* libéral, écrivit dans la même veine : « Turgot avait fait de sa province une espèce de Salente. C'était un Fénelon à l'œuvre avec une intelligence plus vive de la réalité, un sens plus fort, une main plus virile. Ses principes étaient nouveaux, surtout pour un administrateur ; mais tel était l'ascendant de son caractère, qu'il imposait aux ministres eux-mêmes, et qu'ils laissaient passer ses réformes avec étonnement et respect. »¹⁴⁶

Turgot eut un impact remarqué sur l'industrie du Limousin, un fait qu'illustre en particulier le succès célèbre de la porcelaine. « L'industrie existait bien en Limousin à l'arrivée de Turgot, écrira René Lafarge, mais son intendance coïncida précisément avec l'avènement de la grande industrie. »¹⁴⁷ Et cette grande industrie, au moment où l'Angleterre connaissait les prémisses de la grande révolution industrielle, serait d'une importance cruciale pour le développement économique du Limousin, de sorte que l'on peut affirmer que si Limoges, par exemple, est devenu une cité ouvrière au XIX^e siècle, c'est en partie à Turgot qu'elle le doit.

Une preuve vraiment décisive de ce que l'intendance de Turgot fut, considérée dans sa globalité, une véritable réussite, est fournie par le fait que l'administrateur du Limousin ait été à plusieurs reprises récompensé par des propositions de plus hautes fonctions.

Dans les premières années de son intendance du Limousin, on lui proposa celle de Lyon, en se fondant sur ses succès à Limoges (et la demande de sa mère), mais Turgot déclina l'offre. « Cette place me paraîtrait certainement très désirable par elle-même, répondit Turgot ; j'y gagnerais une augmentation assez considérable de revenu, un séjour beaucoup plus agréable et, par la différence des circonstances où se trouvent les deux généralités, une grande diminution de travail. Mais tous ces avantages sont balancés par une circonstance dont j'ai eu l'honneur de vous dire un mot lorsque vous avez bien voulu me parler de Rouen, et qui a été un des plus forts motifs pour m'empêcher de profiter de vos bontés. [...] J'ai commencé un très grand travail sans avoir pu encore rien achever. Je vous avoue que, malgré la peine qu'il doit me donner, je l'abandonnerais à regret. »¹⁴⁸

À en croire Kiener, l'intendance du Limousin représenta pour Turgot quelques années d'école.¹⁴⁹ Comme l'écrit également Joseph Tissot, elle fut pour le jeune intendant « l'occasion de se montrer comme administrateur ». ¹⁵⁰ C'était d'ailleurs précisément ce qui lui avait été demandé dès son envoi à

¹⁴⁴ D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p.139

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.250

¹⁴⁶ Sismondi, *Histoire des Français*, volume 30, Paris, 1844, p.30

¹⁴⁷ Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.214

¹⁴⁸ Lettre de Turgot au contrôleur général, Œuvres, II, p.229-231

¹⁴⁹ Kiener & Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin : un tremplin vers le pouvoir*, p.220

¹⁵⁰ Joseph Tissot, *Étude sur Turgot*, Institut Coppet, 2015, p.21

Limoges : faire ses preuves. Au sortir de treize années passées dans le Limousin, et après la concrétisation de ses réformes majeures et originales, la renommée ne tarda pas à s'attacher à son nom, déjà célèbre par l'action de son père, prévôt des marchands de la ville de Paris. « Le succès perpétué pendant dix années contribua beaucoup à la réputation de l'Intendant, écrivit Dupont de Nemours. Il a servi peut-être à lui frayer le chemin du ministère. »¹⁵¹ C'est aussi en se faisant le porte-parole du peuple français que Condorcet écrira à son ami ces mots, quand il arrivera au ministère : « Toutes les provinces attendent de vous ce que vous avez fait au Limousin. »¹⁵²

Le 20 juillet 1774, Turgot fut fait ministre de la Marine. Il passera au Contrôle général le 24 août. Dans le Limousin, l'effervescence fut soulignée de toute part. « La nomination de Turgot au Contrôle général a eu l'approbation universelle. Il était adoré dans la province dont il était l'intendant ». ¹⁵³ Le *Mercur de France* rapporte même des cérémonies organisées à Limoges : « Dès que les habitants de la ville de Limoges ont appris que le roi avait nommé à la place de contrôleur général M. Turgot, leur ancien intendant, ils ont fait éclater leur joie par une fête publique ; les officiers municipaux, précédés de la bourgeoisie en armes, avec l'appareil usité, ont fait tirer le 8 de ce mois un feu d'artifice, terminé par un soleil tournant, au milieu duquel on lisait : Vive Turgot ! Le peuple y a applaudi par de vives acclamations. »¹⁵⁴

De telles effervescences sont sans doute le meilleur témoignage que l'on puisse fournir pour illustrer le succès de Turgot en Limousin, et l'attachement du peuple, du bas peuple surtout, pour son célèbre intendant. Quelles meilleures preuves de réussite en effet pour un administrateur que d'être aimé, d'être regretté même, et surtout des humbles ?

Benoît Malbranque
Institut Coppet

¹⁵¹ Dupont de Nemours, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot*, première partie, p.67

¹⁵² Condorcet à Turgot, 23 septembre 1774, *Correspondance inédite de Turgot et Condorcet*, p.200

¹⁵³ Pierre Foncin, *Essai sur le ministère Turgot*, 1877, p.51

¹⁵⁴ Cité par Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, p.273

Bibliographie sommaire

Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, 1913-1924

Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, Paris, Guillaumin, 1859

René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, Paris, 1902

Michel C. Kiener & Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin : un tremplin vers le pouvoir*, Fayard, 1979.

Douglas Dakin, *Turgot and the Ancien Régime in France*, New York, Octagon Books, 1965

Jean-Pierre Poirier, *Turgot : laissez-faire et progrès social*, Perrin, 1999

Robert Leroux

Aux fondements de l'industrialisme

Robert Leroux, *Aux fondements de l'industrialisme : Comte, Dunoyer et la pensée libérale en France*, introduction et conclusion. (Pour une critique de l'ouvrage, cf. *infra*, p.81)

Introduction

L'industrialisme a des origines diverses, souvent radicalement contrastées. Si certains en décèlent les premières ramifications chez les physiocrates¹⁵⁵, d'autres, et ils sont plus nombreux¹⁵⁶, le font naître avec l'œuvre de Saint-Simon. Il est vrai que cet auteur, qui est souvent vu comme le premier socialiste, n'a eu de cesse dans ses écrits de définir les principes d'une doctrine et d'une société industrielle. C'est que, pour lui, dans la tourmente du temps, le problème du passage d'un système féodal et théologique à un système industriel et scientifique se posait avec acuité. Saint-Simon rêvait d'une société libérée du joug des métaphysiciens, qui ferait une place grandissante aux savants et aux industriels, eux qui, comme il l'appelle de ses vœux, avaient pour tâche de « terminer la révolution »¹⁵⁷. Il s'agit donc de favoriser la constitution d'une nouvelle élite, d'une classe industrielle qui, déclare Saint-Simon, « doit occuper le premier rang, parce qu'elle est la plus importante de toutes ; parce qu'elle peut se passer de toutes les autres, et qu'aucune autre ne peut se passer d'elle ; en un mot, tout se faisant par l'industrie, tout doit se faire pour elle. Les autres classes doivent travailler pour elle, parce qu'elles sont ses créatures, et qu'elle entretient leur existence »¹⁵⁸. Chez Saint-Simon, on le voit, l'industrialisme est moins une théorie scientifique qu'un projet politique. « Nous invitons tous les industriels qui sont zélés pour le bien public et qui connaissent les rapports existants entre les intérêts généraux de la société et ceux de l'industrie, à ne pas souffrir plus longtemps qu'on les désigne par le nom de *libéraux* ; nous les invitons d'arborer un nouveau drapeau et d'inscrire sur leur bannière la devise : *industrialisme* »¹⁵⁹. Saint-Simon invite donc ses contemporains à ne pas confondre l'industrialisme et le libéralisme. Il est aisé de supposer ici qu'il songe surtout à Charles Comte et à Charles Dunoyer qui,

¹⁵⁵ Philippe Fontaine, « The Concept of *Industrie* from the Physiocrats to J.-B. Say », *Contributions to Political Economy*, 12, 1993, p. 89-97.

¹⁵⁶ Pierre Musso, *Saint-Simon contre l'État*, Paris, Éditions de l'Aube, 2010.

¹⁵⁷ Claude-Henri de Saint-Simon, *Du système industriel*, t. I, Paris, Charles-Augustin Renouard, 1821.

¹⁵⁸ Claude-Henri de Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, Paris, Sétier, 1823, p. 2.

¹⁵⁹ *Œuvres de Saint-Simon*, Paris, Capelle, 1841, p. 205.

dans la foulée de Jean-Baptiste Say, ont étroitement imbriqué l'un dans l'autre l'industrialisme et le libéralisme.

Comte et Dunoyer : ces deux noms nous sont devenus étrangers. À l'exception de quelques spécialistes de l'histoire des idées, on ne les lit plus guère¹⁶⁰. S'agissant de l'industrialisme, c'est le nom de Saint-Simon qui a été retenu, en raison sans doute de la double influence qu'il a exercé sur le positivisme comtien et sur l'émergence de la pensée socialiste.

L'industrialisme d'inspiration libérale n'a pourtant pas été sans importance dans l'histoire des idées. Non seulement a-t-il diffusé un discours résolument scientifique s'agissant des phénomènes sociaux, mais il a aussi souvent mené à une radicalisation de la pensée libérale¹⁶¹. D'où la nécessité, chez une variété d'auteurs, de chercher à rendre cohérente une vision du monde qui ne pouvait être séparée des faits et des enjeux d'une époque singulièrement mouvementée. Jean-Baptiste Say, Tocqueville et Benjamin Constant ont été bien étudiés, mais, à part quelques allusions rapides dans les traités d'histoire de la pensée économique, il y a peu de choses sur Charles Comte et Charles Dunoyer. C'est pourquoi, ainsi que le lecteur sera à même de le constater, les chapitres que cet ouvrage consacre à leur pensée comptent de plus substantiels développements. Ils visent en outre à combler une lacune, en éclairant un moment obscur, mais décisif, de l'histoire des idées libérales en France.

Pour les libéraux, ce qui caractérise l'industrialisme, c'est la foi dans le travail humain et dans l'initiative individuelle¹⁶². L'avènement du monde nouveau qui se forme sous leurs yeux provoque des sentiments mitigés, caractérisés à la fois par des élans d'enthousiasme et par de vives inquiétudes. C'est que leurs propos ne sont jamais désincarnés ; ils s'enracinent dans un contexte, ils expriment des réponses à des crises qui s'articulent souvent, à des degrés divers, dans la science.

Il est nécessaire d'insister davantage sur la place primordiale qu'occupent Comte et Dunoyer dans cet ouvrage. Amis puis adversaires de Saint-Simon, ils ont fait de l'industrialisme l'appendice du libéralisme. Éditeurs du journal *Le Censeur* en 1814 qui devient *Le Censeur européen* en 1817, ils s'engagent, au prix de leur propre sécurité, dans une multitude de combats en faveur de la liberté. Le journal, après avoir été l'objet de maintes poursuites, cesse finalement de paraître en 1819 et les deux auteurs se consacrent dès lors, en solitaires, à l'écriture d'une œuvre qui se veut moins polémique qu'explicative. Mais ce passage du normatif au positif n'est pas toujours pleinement assumé.

La lecture de Say n'est pas sans avoir exercé sur eux une influence déterminante. L'auteur du *Traité d'économie politique*, dont le rôle a été décisif dans la diffusion des idées d'Adam Smith en France, a posé les jalons d'une économie qui répondait aux paramètres de la doxa scientifique du temps. Et s'ils ont admiré Say, Comte et Dunoyer n'en ont pas pour autant été des disciples orthodoxes¹⁶³.

¹⁶⁰ Il faut toutefois souligner quelques études qui datent des 30 dernières années : Leonard P. Liggio, « Charles Dunoyer and French Classical Liberalism », *Journal of Libertarian Studies*, vol. 1, n. 3, 1977, p. 153-154 ; Mark Weinburg, « The Social Analysis of Three Early 19th Century French Liberals : Say, Comte, and Dunoyer », *Journal of Libertarian Studies*, vol. 2, no. 1, 1978, p. 45-63 ; Marc Pénin, Marc, « Charles Dunoyer, l'échec d'un libéralisme », in Yves Breton et Michel Lutfalla (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 33-81 ; David M. Hart, *Class Analysis, Slavery and the Industrialist Theory of History in French Liberal Thought, 1814-1830 : The Radical Liberalism of Charles Comte and Charles Dunoyer*, Thèse de doctorat, Cambridge University, 1994 ; Annelien de Dijn, *French Political Thought from Montesquieu to Tocqueville. Liberty in a Levelled Society ?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 91-95.

¹⁶¹ Contrairement à la plupart des libéraux français de leur époque, Charles Comte et Charles Dunoyer ne peuvent aucunement être décrits comme des modérés, mais davantage comme des extrémistes ou des radicaux. Voir à ce sujet, le récent ouvrage d'Aurelian Craiutu, *A Virtue for Courageous Minds. Moderation in French Political Thought, 1748-1839*, Princeton University Press, Princeton, Princeton et Oxford, 2012.

¹⁶² Voir Charles Coquelin, « Industrie », in *Dictionnaire de l'économie politique*, t. I, Paris, Guillaumin, 1854, p. 917.

¹⁶³ Voir Edgar Allix, « La déformation de l'économie politique libérale après J.-B. Say : Charles Dunoyer », *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, vol. 4, 1911, p. 115-147.

Autant pour Comte que pour Dunoyer, les années 1820 sont particulièrement productives au plan intellectuel ; c'est en effet pendant cette décennie que leur œuvre prend une forme quasi définitive. En 1825, Dunoyer publie son livre le plus important *L'industrie et la morale considérées dans ses rapports avec la liberté* et, en 1826 et en 1827, Comte enchaîne avec deux gros ouvrages : le *Traité de législation* et le *Traité de la propriété*. En lisant ces travaux, on constate une nouveauté importante : Comte et Dunoyer souscrivent désormais à une démarche évolutionniste qu'on ne décelait pas, du moins explicitement, dans leurs écrits de jeunesse. Alors que l'un retrace les origines du droit et de la propriété, l'autre s'attache à retracer la genèse de l'idée de liberté. Non seulement apportent-ils une contribution fondamentale au libéralisme français, mais, et on l'oublie souvent, ils participent aussi au développement des sciences sociales de l'époque.

En ce tournant de siècle, et les travaux de Comte et de Dunoyer le révèlent avec une netteté particulière, des certitudes sont donc ébranlées. Il s'agit de refaire la morale, d'étudier, selon les critères des sciences sociales qui se constituent, les rapports entre l'homme et la société. La marche du temps s'est accélérée ; le chaos s'est installé. Le penseur libéral en prend acte ; il cherche lui aussi à mettre en relief des lois humaines inédites. Il scrute la liberté, il en dégage les origines, il s'élève contre les obstacles qui, à ses yeux, en ralentissent le développement.

En se limitant à l'industrialisme d'inspiration libérale, le lecteur aura peut-être l'impression que cet ouvrage n'aborde que la moitié d'une problématique par ailleurs beaucoup plus vaste. Pourtant, l'industrialisme, ainsi circonscrit, mérite, à lui seul, d'être décortiqué afin d'en dégager les principes, tant sur le plan de la morale que de la connaissance.

Le présent ouvrage est divisé en quatre parties de longueur inégale. La première met en relief quelques réflexions qui annoncent les travaux de Comte et Dunoyer. Ces réflexions sont primordiales dans la mesure où elles renferment, certes à l'état embryonnaire, des éléments clés autour desquels vont se conjuguer, dans un rapport d'étroite réciprocité, l'industrialisme et le libéralisme. Comment, dans une société qui commence à s'industrialiser, se pose la question de la liberté du commerce ? Comment s'articulent les rapports entre l'individu et la société ? Comment l'industrie favorise-t-elle le développement de la liberté ? On trouve dans les écrits de Joseph Droz, de Jean-Baptiste Say et de Benjamin Constant non pas des réponses définitives à toutes ces questions, mais des pistes de réflexions fécondes.

Les deuxième et troisième parties constituent, si on peut dire, le cœur de cet ouvrage. Elles insistent sur Comte et Dunoyer dont l'un des principaux mérites est d'avoir jeté un regard neuf sur la doctrine de l'industrialisme. Ces deux auteurs s'inscrivent ainsi dans la foulée de Say de même qu'ils annoncent Frédéric Bastiat. Du point de vue de l'histoire de la pensée libérale française, il n'est donc pas douteux, qu'ils comblent un vide important ; ils assurent la continuité d'une tradition intellectuelle. Dans leurs travaux, qui puisent leur inspiration dans des sources communes, ils s'efforcent non pas de défendre simplement la liberté économique, mais s'attachent à promouvoir la liberté sous toutes ses formes. D'où leur vision de l'économie politique qui est à la fois une science de combat, du moins dans leurs premiers écrits, et une science qui se réclame de « l'école expérimentale »¹⁶⁴ ou, pour le dire autrement, de la « méthode d'observation »¹⁶⁵. À partir des années 1820, Comte et Dunoyer prennent acte du climat scientifique qui règne alors. Ils cherchent dès lors, dans leurs ouvrages respectifs, à justifier le rôle

¹⁶⁴ Gustave, Du Puynode, « Économistes contemporains : Charles Dunoyer », *Journal des économistes*, 15, 1869, p. 24.

¹⁶⁵ Edmond Villey, *L'œuvre économique de Charles Dunoyer*, Paris, Larose, 1899, p. 12 et s.

et la place d'une méthode scientifique. Le modèle des sciences de la nature — surtout celui la physiologie — les inspire profondément. Sur cette base, ils réfléchissent sur une multitude de thèmes comme, par exemple, l'esclavage, le paupérisme, la propriété, le libre-échange et le droit de pétition. Une philosophie de l'histoire commence à se dégager de leurs travaux avec une netteté particulière. Dunoyer en tête, et il s'agit d'une de ses idées maîtresses, soutient que la liberté n'est pas naturelle, qu'elle s'est développée progressivement. Ils parviennent ainsi au jugement selon lequel l'industrie aurait facilité l'installation de la liberté. Mais rien n'est pourtant définitif. La liberté est trop fragile, trop incertaine pour qu'on la déclare triomphante. Dunoyer en a la conviction profonde suite à la révolution de Février 1848. La montée du socialisme l'inquiète ; c'est la liberté qui est une nouvelle fois menacée. Une république « démagogico-socialiste » s'est installée, s'écrit-il, dans un essai écrit à chaud. Dunoyer, en raison du langage corrosif qu'il aime utiliser, devient alors la figure emblématique d'un libéralisme radical. La quatrième et dernière partie de cet ouvrage se propose d'expliquer la posture intellectuelle de Dunoyer en soulignant sa singularité par rapport à celle de deux de ses contemporains, Guizot et Tocqueville.

De la période révolutionnaire au Premier Empire, de la Restauration à la Monarchie de Juillet puis au Second Empire, tels sont les faits qui ont marqué la pensée libérale au moment où l'industrialisme prenait son essor.

Conclusion

Ceux qui se réclament de près ou de loin de l'industrialisme ont exercé une influence considérable sur le libéralisme, mais aussi sur l'économie politique et sur les sciences sociales en général. Il convient de revenir sur cette double influence.

Dans le prolongement de la redécouverte d'auteurs libéraux français du XIX^e siècle, Charles Comte et Charles Dunoyer ont lentement commencé à être relus. Mais cet intérêt, pour le moment, ne s'étend guère au-delà des spécialistes de la pensée libérale. On attend toujours que leurs travaux soient réédités afin qu'ils deviennent accessibles à un plus large public. Ce qui n'est guère évident dans une patrie comme la France qui a, traditionnellement, montré peu d'ouverture à l'endroit du libéralisme¹⁶⁶. En son temps, Frédéric Bastiat est sans doute l'un des premiers à voir chez ces deux héritiers intellectuels de Jean-Baptiste Say des auteurs importants qui méritaient une attention particulière. Bastiat est pleinement conscient qu'il appartient lui-même à une tradition intellectuelle qu'il souhaite prolonger et mieux faire connaître. Il n'est pas douteux que le *Traité de législation* de Charles Comte a profondément marqué la pensée du jeune économiste landais. « Je ne connais aucun livre qui fasse plus penser, qui jette sur l'homme et la société des aperçus plus neufs et féconds, qui produise au même degré le sentiment de l'évidence. Dans l'injuste abandon où la jeunesse studieuse semble laisser ce magnifique monument du génie, je n'aurais peut-être pas le courage de me prononcer ainsi, sachant combien je dois me défier de moi-même, si je ne pouvais mettre mon opinion sous le patronage de deux autorités : l'une est celle de l'Académie, qui a couronné l'ouvrage de M. Comte : l'autre est celle d'un homme du

¹⁶⁶ Raymond Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004.

plus haut mérite, à qui je faisais cette question que les bibliophiles s'adressent souvent : Si vous étiez condamné à la solitude et qu'on ne vous y permît qu'un ouvrage moderne, lequel choisiriez-vous ? Le *Traité de législation* de M. Comte, me dit-il : car si ce n'est pas le livre qui dit le plus de choses, c'est celui qui fait le plus penser »¹⁶⁷.

Très tôt donc, Bastiat s'est vivement intéressé au combat que Dunoyer et Comte menaient en faveur de la liberté. En 1827, il livre ses premières impressions à propos de l'industrialisme dans une lettre à son ami Félix Coudroy. Il s'attarde longuement à ses fondements. Bastiat, qui est alors un inconnu, reproche à Dunoyer de ne pas faire remonter cette doctrine plus haut qu'à Jean-Baptiste Say et à Benjamin Constant. Say, remarque alors Bastiat, n'a considéré l'industrie que « sous le rapport de la production, de la distribution et de la consommation des richesses »¹⁶⁸. Quant à Constant, il est loin de faire de l'industrialisme le fondement de son oeuvre. Bastiat ajoute que Dunoyer a surtout actualisé certaines idées que l'on trouvait dans plusieurs des écrits de Constant une dizaine d'années plus tôt. « Par exemple, écrit Bastiat, il me semble qu'il (Dunoyer) donne aujourd'hui au mot industrie une plus grande extension qu'autrefois, puisqu'il comprend, sous ce mot, tout travail qui tend à perfectionner nos facultés ; ainsi tout travail utile et juste est industrie, et tout homme qui s'y livre, depuis le chef du gouvernement jusqu'à l'artisan, est industriel. Il suit de là, quoique Dunoyer persiste à penser comme autrefois que, de même chez les peuples chasseurs choisissent pour chef le chasseur le plus adroit, et les peuples les plus guerrier, le guerrier le plus intrépide, les peuples industriels doivent aussi appeler au timon des affaires publiques les hommes qui se sont le plus distingués dans l'industrie ; cependant il pense qu'il a eu tort de désigner nominativement les industries où devait se faire le choix des gouvernants, et particulièrement l'agriculture, le commerce, la fabrication et la banque ; car quoique ces quatre professions forment sans doute la plus grande partie du cercle immense de l'industrie, cependant ce ne sont pas les seules par lesquelles l'homme perfectionne ses facultés par le travail, et plusieurs autres semblent même plus propres à former des législateurs, comme sont celles de jurisconsulte, homme de lettres »¹⁶⁹. Dans ce texte plein de nuances, Bastiat souscrit dans l'ensemble à l'industrialisme tel qu'a tenté de le définir Dunoyer.

Mais les commentaires de Bastiat à propos de Dunoyer ne s'arrêtent pas là. En 1845, dans un texte inédit, il commente le récent ouvrage de Dunoyer, *De la liberté du travail*. Bastiat salue en outre Dunoyer, l'homme de science, dont la « méthode est bonne »¹⁷⁰, et qui a le mérite de permettre de mieux comprendre les inconvénients et les limites des théories socialistes. « Au milieu de ces innombrables enfantements de plans sociaux nés de l'imagination de nos modernes instituteurs de nations, la raison éprouve un charme indicible à se sentir ramenée par le livre de M. Dunoyer, à l'étude d'un plan social aussi, mais d'un plan créé par la Providence elle-même »¹⁷¹. L'une des principales contributions de Dunoyer est, selon Bastiat, d'opposer aux socialistes les lois d'harmonie. Sur cette base, l'auteur des *Sophismes économiques* conclut que l'économie politique « est redevable à M. Dunoyer d'une classification, qui, sans la faire sortir de ses limites naturelles, a le mérite de lui ouvrir de nouvelles perspectives, de nouveaux champs de recherches, surtout dans l'ordre intellectuel et moral »¹⁷².

¹⁶⁷ Frédéric Bastiat, *Œuvres complètes*, tome I, Paris, Guillaumin, 1855, 439.

¹⁶⁸ Frédéric Bastiat, Lettre à Félix Coudroy, 9 avril 1827, *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Guillaumin, p. 18.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷⁰ F. Bastiat, « Sur l'ouvrage de M. Dunoyer. De la liberté du travail. Ébauche inédite », *Œuvres complètes*, t. I, p. 433.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 429-430.

¹⁷² *Ibid.*, p. 433.

Bastiat souscrit donc à la plupart des idées de Dunoyer. On dénote toutefois une différence dans le langage qu'utilisent les deux auteurs : alors que celui de Bastiat est plein d'humour et d'ironie, celui de Dunoyer est austère, grave et compliqué. Mais il y a plus : on ne décèle pas, chez Bastiat, cette intransigeance, cette radicalité dans le propos, ou encore ce proto-darwinisme social que l'on perçoit chez Dunoyer. Mais, on l'a vu, c'est à propos de la question du libre-échange que l'on trouve les divergences les plus importantes entre les deux auteurs.

Naguère proche de Saint-Simon, Michel Chevalier a, lui aussi, subi l'influence de Dunoyer. Dans son *Cours d'économie politique*, professé en 1840-1841, il défend la doctrine de l'industrialisme. « Le plus beau fleuron de l'économie politique, écrit Chevalier, c'est l'industrie »¹⁷³. Mais, faisant écho à Dunoyer, il y a plus : l'industrie est la voie royale qui mène à la liberté. « Les populations cherchent la liberté depuis des siècles : c'est le régime industriel qui la leur donnera »¹⁷⁴.

Les idées de Dunoyer survivront en économie politique jusqu'à la fin du siècle, grâce notamment aux travaux de Gustave de Molinari, d'Ambroise Clément ou de Joseph Garnier, par exemple, qui se chargeront de garder sa mémoire vivante en les citant régulièrement.

Mais l'influence de l'industrialisme, de Say à Dunoyer, ne s'est pas limitée à l'économie politique. On ignore souvent qu'elle s'est aussi manifestée sur la sociologie alors qu'elle était en plein essor.

On sait que Auguste Comte a lu Jean-Baptiste Say. Et s'il n'aimait guère l'économie politique et les principes utilitaristes qui marquaient l'œuvre de son devancier, il n'est pas douteux par ailleurs qu'il appréciait les intentions scientifiques qui s'y trouvaient, de même que la volonté de réorganisation sociale que l'on trouve surtout dans ses travaux de jeunesse¹⁷⁵. Mais, de Say, Comte retient essentiellement une sorte de scientifique dont il a lui-même fait sans cesse la promotion. Il suffit d'ouvrir le *Traité d'économie politique* pour s'en convaincre. Say nous dit que l'économie a évolué d'une manière qui n'est pas fondamentalement différente de celle des sciences naturelles. Mais l'observation, insiste-t-il, si elle ne repose pas sur des vues théoriques, est du reste chimérique et ne peut mener elle seule à la science. « Les connaissances positives lorsqu'elles ne sont pas alliées avec les connaissances des principes, ne sont que le savoir d'un commis de bureau »¹⁷⁶. On aura remarqué ici que Say utilise l'expression « connaissances positives ». Auguste Comte va en prendre bonne note. En 1832, dans son *Cours d'économie politique pratique*, Say se porte non seulement à la défense de l'économie politique en tant que science objective, mais, on l'a vu, il insiste lourdement sur sa dimension sociale. L'économie politique n'est rien d'autre, au fond, que « l'économie de la société ». Ce point est crucial. Mais il importe de noter que, pour Say, le social n'est pas une réalité autonome, distincte des individus comme va plus tard le penser Auguste Comte. En fait, les sphères d'analyse, chez Say, ne sont pas séparées ; elles sont au contraire étroitement reliées les unes aux autres, de sorte que la société n'apparaît pas comme étant au-dessus des individus. Ainsi, l'un des objectifs de l'économie politique est de montrer quelles sont les répercussions macro-économiques des actions individuelles. « L'économie politique, explique Say, en nous faisant connaître par quels moyens sont produits les biens au moyens desquels subsiste la société tout entière, indique à chaque individu, à chaque famille, comment ils peuvent multiplier les biens qui serviront à leur propre existence »¹⁷⁷.

¹⁷³ Michel Chevalier, *Cours d'économie politique fait au Collège de France*, t. I, Paris, Capelle, 1855, p. 4.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 12.

¹⁷⁵ Angèle Kremer-Marietti, *Auguste Comte et la science politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 158.

¹⁷⁶ Jean-Baptiste Say, *Cours d'économie politique*, t. I, op. cit., p. ix.

¹⁷⁷ Jean-Baptiste Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, Bruxelles, Ad. Wahlen et Cie, 1843, p. 4.

Par-delà des différents entre les deux auteurs qu'on ne doit pas négliger, Comte, tout comme Say, ne reconnaît que les faits ; le savant, dit-il, ne doit pas chercher ce qui doit être, mais ce qui est. Il s'agit donc, comme le rappelle le *Cours de philosophie positive*, de mettre un terme à la phase métaphysique et d'entrer définitivement dans celle de la science.

Tel est le but aussi de Charles Dunoyer. D'où la raison pour laquelle, on a qualifié Dunoyer de « positiviste avant le positivisme »¹⁷⁸. Auguste Comte connaissait sa dette intellectuelle à l'endroit de Dunoyer. Lorsque ce dernier fait paraître *La liberté du travail*, Comte n'hésite pas à dire qu'il s'agit d'un ouvrage « remarquable ». Dans une lettre datant du 28 février 1845, Comte en parle élogieusement à John Stuart Mill. « M. Dunoyer, que je connais depuis vingt-cinq ans, m'a toujours semblé celui de mes prédécesseurs immédiats qui méritaient le mieux l'ensemble de mes sympathies. Quoique je ne lui crois pas autant de force logique et d'étendue mentale qu'à M. Guizot, il a, sans aucun doute, plus de justesse et de netteté, en même temps qu'il est certainement plus consciencieux et plus ferme (...) Sans être vraiment sorti de la métaphysique négative, il s'y trouve plus près qu'aucun autre, à ma connaissance, du véritable état positif vers lequel tendent évidemment ses principales sympathies, sauf les lacunes irréparables de son éducation. Depuis plus de vingt ans, il suit avec un intérêt soutenu mon propre développement philosophique. Je vous parle ainsi de l'auteur, parce que je n'ai pas encore lu le livre, que je crois pourtant digne de votre attention (...) En recevant, ces derniers jours, ce gracieux envoi, j'ai promis à M. Dunoyer de faire en sa faveur une exception spéciale à ma sévère hygiène cérébrale ; mais je n'ai lu, jusqu'ici, que l'introduction. Au reste, je suis certain que c'est un travail sérieux et consciencieux, résultat d'une longue préparation ; car je me souviens très bien que l'auteur m'en avait, il y a vingt ans, indiqué la nature et exposé le plan (...) La thèse fondamentale me semble être restée, comme alors, trop négative, et trop fondée sur les inspirations économiques proprement dites ; mais son développement n'en mérite pas moins d'attention. Tout en émanant des économistes, M. Dunoyer fait un grand effort vers une plus saine direction, par sa remarquable distinction entre les deux sortes d'arts, agissant, les uns sur les choses, les autres sur les hommes, et en reprochant énergiquement à l'économie politique de ne s'occuper jusqu'ici que des premiers. Au reste, ce ne sera qu'après une lecture complète que je pourrai constater si sa conception négative du gouvernement, comme réprimant toujours sans jamais diriger, se rapporte vraiment à l'état normal de l'avenir ou seulement à la transition actuelle, à laquelle, en effet, elle conviendrait essentiellement dans la pratique politique ; je serais bien surpris qu'il éprouvât pour le positivisme une si profonde sympathie, si la direction générale de ses idées sociales était restée aussi systématiquement négative qu'à l'origine »¹⁷⁹. Ce long passage indique non seulement la vivacité des liens entre Auguste Comte et Charles Dunoyer, mais il laisse voir la possibilité d'un dialogue fructueux entre l'économie politique et la sociologie naissante.

John Stuart Mill mentionne qu'il a lui aussi apprécié l'ouvrage de Dunoyer. Auguste Comte en profite alors, dans une autre lettre, pour en discuter davantage et pour préciser sa pensée à ce sujet. « Après l'avoir lu entièrement (*La liberté du travail*) avec beaucoup de soin, j'ai cru pouvoir lui accorder de grands mérites partiels. Outre le doux parfum de probité réelle et énergique qu'on y sent d'un bout à l'autre, on ne peut trop louer, malgré son avortement probable, le noble effort qui s'y fait pour retirer les économistes de leur étroite ornière, en leur manifestant l'inévitable solidarité intime des vraies considérations industrielles avec l'ensemble des conditions spéculatives et morales : cela suffirait, indépendamment de plusieurs heureux aperçus partiels, pour que ce livre ne pérît pas »¹⁸⁰.

¹⁷⁸ Henry Michel, *L'idée de l'État. Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution*, Paris, Fayard, 2003 (1898), p. 373.

¹⁷⁹ *Lettres d'Auguste Comte à John Stuart Mill, 1841-1846*, Paris, Ernest Leroux, 1877, p. 312-315.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 321.

L'industrialisme connaît donc des développements compliqués, particulièrement sinueux. Si, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, les libéraux cessent de s'en réclamer explicitement, il n'en demeure pas moins qu'il continue d'influencer les sciences sociales françaises. En s'inscrivant dans la durée historique, en prenant acte de l'accélération du temps, l'industrialisme a développé, presque naturellement, une philosophie de l'histoire qui a mis en exergue la spécificité et la grandeur du libéralisme français.

Frédéric Sautet

L'économie dans une perspective française et autrichienne

Entretien avec Grégoire Canlorbe pour l'Institut Coppet.

Frédéric Sautet est économiste. Il a été conseiller économique aux affaires fiscales au Trésor de Nouvelle-Zélande, ainsi que Senior Economist à l'Autorité de la concurrence néo-zélandaise (NZ Commerce Commission). Il a enseigné aux universités de Paris Dauphine, New York University, George Mason University, et The Catholic University of America. Il collabore avec de nombreuses organisations de politiques économiques aux États-Unis (notamment le Mercatus Center à Washington DC), ainsi qu'en Nouvelle-Zélande et en France. Ses domaines de recherche ont trait à la théorie des processus de marchés et ses applications à la théorie de la concurrence, la firme, le management, et le développement économique. Il s'intéresse aussi à la Doctrine sociale de l'Eglise. Il a publié de nombreux articles scientifiques et deux ouvrages. Il est co-directeur de publication des oeuvres d'Israël Kirzner. Il est docteur en Science Economique de l'Université de Paris Dauphine et détient un post-doc de New York University sous la direction de Mario Rizzo et Israël Kirzner.

Grégoire Canlorbe : Vous avez co-écrit avec Philippe Lacoude et d'autres auteurs, *Action ou Taxation*, en 1996. C'est un livre sur le déclinisme bien avant l'heure, avant les ouvrages de Nicolas Baverez par exemple. Rétrospectivement, diriez-vous que tous les sujets de fiscalité et de budget abordés se sont avérés être vrais ?

Frédéric Sautet : En effet, *Action ou taxation* est un ouvrage collectif de grande valeur. Il souligne l'importance de la fiscalité, de la mauvaise gestion de l'Etat (au sens large) et des réglementations comme facteurs premiers dans le malaise économique de la France. Les conclusions de l'ouvrage restent malheureusement vraies aujourd'hui, pratiquement vingt ans après.

Prenons le chapitre sur les obstacles à l'emploi (rédigé par Pascal Salin) qui est toujours d'actualité. Salin explique que si l'offre de travail est supérieure à sa demande, c'est essentiellement parce que le salaire réel ne peut pas s'ajuster au niveau de la productivité du travail. En d'autres termes le rendement obtenu par l'emploi d'un salarié supplémentaire est inférieur au coût de ce salarié pour des raisons

légales et non pas économiques. Cela est principalement vrai pour les emplois à faible valeur ajoutée qui sont réglementés par le salaire minimum, mais pas seulement. Si les coûts du travail augmentent artificiellement plus vite que sa productivité (marginale), alors il y aura chômage car il sera impossible de rémunérer l'employé à hauteur de sa productivité. De surcroît, il n'est pas exact que les hausses de cotisations soient une substitution du salaire net. Les cotisations sociales, même si elles sont la contrepartie de services présents ou futurs (généralement peu désirés), sont un prélèvement sur un échange, et comme tout impôt il est supporté par les deux parties et réduit les incitations à échanger. La substitution du salaire indirect au salaire direct est une cause du chômage car elle réduit les incitations productives et entrepreneuriales. Il faut raisonner en matière d'incitations marginales à produire et à utiliser les facteurs de production (dont le travail).

Un exemple récent est l'abaissement du seuil d'application (de 20 à 10 salariés) de la contribution à la formation professionnelle continue. Cet abaissement a un effet négatif sur l'emploi (et/ou sur l'investissement en général, l'accumulation de capital, etc.) car il accroît la structure de coûts des PME. Ceci est vrai dans la mesure où le « un pourcent formation » est imposé et n'est pas choisi par les entreprises (sinon il n'y aurait aucune raison de l'imposer). Comme nous le proposons dans le livre, la plupart (tous ?) des prélèvements obligatoires devraient être rendus supplétifs, ce qui permettrait de révéler leur véritable valeur pour les entreprises et leurs salariés.

Le caractère désincitatif des prélèvements obligatoires (qui sont en constante progression dans leur ensemble depuis plus de 40 ans) est un obstacle important à l'échange de travail sur le marché, mais il y en a d'autres notamment le salaire minimum et surtout les rigidités du droit du travail. Comme le montrent récemment Palagashvili et Mace, aux Etats-Unis les Etats (Connecticut, New Jersey, et New York) qui ont le plus augmenté le salaire minimum sous la présidence de Barack Obama sont aussi ceux qui ont vu leur taux de chômage stagner le plus.

Les chapitres du livre qui traitent du déficit et de la dette sont intéressants à relire aujourd'hui. En effet, on parle à l'époque d'environ 3.000 milliards de francs de dette publique (soit un peu plus de 50% du PIB). A la fin 2014, la dette publique (pour l'ensemble des administrations) s'élevait à 2.037 milliards d'euros soit 13.361 milliards de francs ou encore 95% du PIB. En l'espace de vingt ans, la dette officielle a presque doublé quant au PIB ! Depuis 1974 le déficit budgétaire est ininterrompu et financé par l'emprunt. C'était vrai en 1996, ça l'est toujours en 2015. Un principe de finance publique est que la dette n'est viable dans le long terme que si son coût (le taux d'intérêt) est inférieur au taux de croissance de l'économie. Ainsi, l'endettement devrait être réservé pour des postes d'investissements « rentables » (qui aident à générer de la croissance), mais pas pour financer les dépenses courantes. Or depuis les années 1970, les politiques dites de « relance » financées par le déficit et la dette sont devenues monnaie courante si je puis dire (même si les taux d'intérêt et les taux de croissance ne sont plus des indicateurs très pertinents, surtout depuis la crise financière de 2008). Par dessus le marché, on utilise la dette pour rembourser la dette.

On peut se demander pourquoi un tel laxisme dans la gestion publique ? La raison principale est que les gouvernements ne sont plus censés rembourser la dette en fin de compte. Aujourd'hui des intellectuels qui ont pignon sur rue, comme Paul Krugman, justifient des hauts niveaux de dette comme parfaitement acceptables. En vingt ans, nous nous sommes encore plus éloignés de ce que James Buchanan et Richard Wagner appellent « The Old Time Fiscal Religion », c'est à dire, l'idée que bien gouverner, c'est être frugal et maintenir un surplus budgétaire. Un principe que Turgot avait soumis au roi Louis XVI dans sa fameuse lettre de 1774 – « Point de banqueroute ; point

d'augmentation d'impôts ; point d'emprunts... Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen. C'est de réduire la dépense au-dessous de la recette ».

Mais contrairement à ce que pensent les décideurs politiques, la dette sera payée d'une façon ou d'une autre — que ce soit par les générations présentes (c'est l'équivalence ricardienne) ou par les générations futures. La faillite des Etats est entrain de devenir une réalité de plus en plus tangible. Et il est fort probable que nous aurons un retour de l'inflation dans le futur car ce sera la meilleure façon de réduire la dette. De surcroît, l'augmentation de la dette publique n'est pas sans effet sur l'économie car elle limite fortement la croissance. Les conséquences de la non-maitrise de la dette seront graves à terme, surtout une fois que l'on prend en compte le passif hors-bilan, notamment le financement des retraites futures. Comme le disait déjà le rapport Pébereau en 2006, si l'on inclut toutes les obligations hors-bilan de l'Etat français à long terme, une estimation de la dette publique réelle est deux fois plus élevée que celle de la définition de Maastricht.

On a donc assisté en vingt ans à une aggravation considérable de l'endettement public à cause d'une détérioration continue des comptes (et de l'économie) de la Maison France. En fait le livre sous-estime les problèmes futurs. Il était difficile de penser que l'on puisse arriver à 100 pourcent de dette en matière de PIB si rapidement. Il est vrai que la crise de 2008 a contribué à aggraver la situation. Nous manquons de règles institutionnelles qui nous permettent de limiter la dépense publique par l'endettement (le « deficit spending » comme disent les Américains). La situation est grave et je suis plus pessimiste que je ne l'étais en 1996.

Grégoire Canlorbe : Un sujet que vous connaissez bien est celui des reformes néo-zélandaises, sur lequel vous avez publié. Pourriez-vous nous en toucher mot ? En particulier, quelles leçons le gouvernement actuel en France serait-il bien inspiré de tirer du cas néo-zélandais ?

Frédéric Sautet : Les réformes néo-zélandaises des années 1984-2000 sont l'un des plus pertinents, si ce n'est le plus pertinent exemple de réformes pour le monde occidental. Bien que je ne sois arrivé là-bas qu'à la fin des années 1990, avoir vécu sur place m'a fait comprendre beaucoup de choses quant à l'impact du déclin économique et les solutions qui peuvent être mises en place.

La Nouvelle Zélande était bien placée, si je puis dire, pour effectuer des réformes. Il faut bien comprendre que le plus grand ennemi de la réforme est le statu quo. Les élus en place, ainsi que la bureaucratie et les groupes de pression organisés (ex. grandes entreprises publiques ou privées, industries) bénéficient d'une situation donnée. Si les bénéficiaires du statu quo pouvaient être dédommagés de la perte subie en cas de réforme, les politiques inefficaces ne resteraient pas longtemps en place. Mais les bénéficiaires, pouvant perdre les rentes dont ils jouissent, s'opposent en général au changement. La volonté de réformer émane donc plutôt de ceux qui sont à l'extérieur. Ceci explique pourquoi la couleur politique des réformateurs a souvent peu d'importance (en Nouvelle Zélande ils étaient travaillistes). Un autre élément généralement nécessaire est la présence d'un événement incontrôlable par ceux qui sont au pouvoir. Lorsqu'une crise grave survient, la remise en cause du statu quo devient possible (la Nouvelle Zélande dut faire face à une attaque contre sa monnaie). Enfin, le contexte institutionnel et culturel du pays est important. Il faut que le peuple accepte un changement radical de politique économique sans que le pays ne sombre dans une paralysie générale qui étoufferait tout espoir de renouveau (ce qui était le cas de la Nouvelle Zélande).

Robert Muldoon, politicien conservateur et premier ministre de Nouvelle Zélande entre 1975 et 1984, poursuivait des politiques protectionnistes et dirigistes qui protégeaient son électorat de la concurrence. En 1984, il fit face à une crise des taux de change grave (durant laquelle les marchés internationaux condamnèrent les politiques du pays), mais il refusa de faire flotter le dollar néo-zélandais. Son souci était de maintenir le statu quo. Aux élections suivantes, Muldoon perdit la confiance de l'électorat et fut remplacé par un groupe de réformateurs qui, sous l'égide de David Lange et Roger Douglas, lança un ambitieux programme de réformes. Entre autres mesures, le gouvernement travailliste abolit les subventions à l'agriculture et aux industries, changea la politique monétaire (rendant la Banque Centrale indépendante et faisant flotter le dollars néo-zélandais), et introduisit un nouveau système fiscal avec un taux d'imposition maximum sur le revenu et sur les sociétés de 33%, un taux de TVA de 10% initialement, et une suppression des impôts sur les plus-values et sur l'héritage. Le code des impôts néo-zélandais était tellement devenu propre que l'OCDE avait déclaré que le pays avait le meilleur système fiscal. Le marché du travail fut complètement déréglementé avec la suppression des accords salariaux collectifs et l'introduction du droit des contrats libres (contrat de travail « at will »). Les grandes entreprises publiques furent privatisées et la concurrence fut introduite dans leurs secteurs notamment dans l'énergie. La production d'électricité fut ouverte à la concurrence avec des résultats positifs sur le coût du KWH. Le libre échange fut réintroduit par une réduction formidable des droits de douane (notamment sur l'importation d'automobiles neuves dont les taxes faisaient du pays le plus grand marché de la voiture d'occasion importée).

Alors que sa dette publique passait la barre des 50% du PIB (avec la perte de son triple-A), la Nouvelle Zélande réforma ses finances publiques grâce au Public Finance Act (1989) et au Fiscal Responsibility Act (1994). Ce dernier permit d'améliorer la pertinence des décisions de dépenses publiques et réduisit l'incitation d'avoir recours au déficit. Entre 1994 et 2008, le pays connut quatorze années de surplus budgétaire. En 2006, la dette publique ne représentait plus que 20% du PIB (elle a augmenté depuis avec la crise), mais la gestion des comptes publics reste maîtrisée.

Il faut bien comprendre que la Nouvelle Zélande était dans un état de paralysie presque totale au milieu des années 1980. Sa jeunesse émigrerait en masse et le niveau de vie de la classe moyenne était en baisse constante. Son économie était sclérosée et peu productive. En quinze ans, les néo-zélandais réussirent à retourner la situation. Aujourd'hui et ce malgré la crise, le chômage reste faible à 5,5%. Vivre dans un monde où le chômage n'est pas un problème social change la vie des gens, surtout des jeunes. Je l'ai réalisé lorsque je travaillais au New Zealand Treasury (l'équivalent de Bercy). Pour toutes ces raisons, je pense que les réformes néo-zélandaises sont l'un des meilleurs exemples pour la France et les européens. Mon article « Why Kiwis have not become Tigers ? » explique plus en détail non seulement le succès des réformes néo-zélandaises mais aussi les raisons pour lesquelles le pays n'est pas devenu un nouveau Singapour.

Grégoire Canlorbe : Vous avez étroitement collaboré avec Israël Kirzner, représentant éminent de la tradition dite Autrichienne en science économique. Celui-ci, dans un article de 2000, voit en la loi de l'offre et de la demande un des principaux motifs de divergence entre Autrichiens et Néoclassiques.

Selon Kirzner, le postulat de l'information parfaite, sous-jacent aux constructions des Néoclassiques, les conduit nécessairement à nier, même de manière insidieuse, le procès de double compétition entre vendeurs et entre acheteurs, d'où résulte l'émergence progressive des prix du marché.

Dès lors que l'information des agents (sur ce que chacun est disposé à offrir ou à acheter pour tout niveau éventuel des prix) est parfaite, le prix d'équilibre est instantanément connu ; le jeu de la concurrence est rendu non seulement inutile (pour déterminer le prix d'équilibre) mais impossible, car il ne peut y avoir concurrence (au sens propre du terme : compétition) qu'en situation d'information imparfaite.

Les Autrichiens ont pour mérite, nous dit Kirzner, de récuser le postulat de l'information parfaite et de décrire le mécanisme concurrentiel de la détermination du prix d'équilibre en contexte d'information imparfaite, ce en quoi leurs constructions sont davantage fidèles à la réalité du marché. J'imagine que vous souscrivez, au moins en partie, au point de vue de Kirzner. Pourriez-vous en toucher mot ?

Frédéric Sautet : Les Autrichiens s'inscrivent dans une ligne de pensée qui, dans la période moderne, prend de l'importance aux alentours du XVII^{ème} siècle et surtout du XVIII^{ème} avec les Physiocrates. Même si les questions d'économie remontent aux Grecs, ce n'est véritablement qu'avec Les Lumières — particulièrement écossaises et françaises — que la discipline trouve ses lettres de noblesse. Mais ce qui importe ici ce n'est pas tant l'idée qu'il y ait eu beaucoup de « proto-Autrichiens » dans l'histoire de la science économique, mais plutôt que l'évolution de cette science se caractérise par une certaine vision de la théorie du marché. Il y a peu de doutes sur le fait que la majorité des économistes classiques du XIX^{ème} siècle (disons jusqu'à Alfred Marshall) embrassait une théorie du marché qui reposait sur une vision véritablement dynamique du système économique. La grande leçon de l'économie classique est celle de l'ordre spontané. Elle a mis en évidence l'idée qu'il existe des forces qui façonnent l'ordre social. Cet ordre n'est pas le résultat du hasard, il est explicable par l'interaction de forces qui sont aussi puissantes que celles découvertes en physique à la même époque. De fait, pour comprendre la société il faut comprendre comment ces forces agissent et interagissent. De là naît l'idée que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut de l'ordre social. D'où l'opposition très forte des économistes classiques aux socialistes : les premiers ayant compris que le socialisme est voué à l'échec car il fait une erreur d'analyse profonde sur la nature du marché.

Au XIX^{ème} siècle, il existe ainsi une tradition dominante du marché comme un système dynamique. Mais cette tradition est analysée de deux façons différentes qui reposent sur deux théories du marché dissimilaires sur un point fondamental. La distinction conceptuelle entre ces deux groupes tient au traitement de la notion de prix de marché dans la théorie. Pour un groupe, le prix est une variable endogène, pour l'autre c'est un paramètre exogène. Cette différence a l'air de rien, mais elle est fondamentale. Le prix comme paramètre apparaît avec les travaux d'Augustin Cournot (1838) et de Jules Dupuis, tous deux mathématiciens et ingénieurs. Elle est aussi présente chez David Ricardo, William S. Jevons et Francis Edgeworth.

Paul McNulty et bien d'autres voient les deux notions de prix comme « fondamentalement incompatibles ». Il est important de comprendre que cette graine plantée avec Cournot va en fait germer pour devenir, après Marshall, l'école néoclassique. L'influence de Cournot ne fut pas grande sur l'école anglaise à son époque, mais William Jaffé a montré qu'il avait énormément influencé Léon Walras qui voulait étendre l'analyse d'équilibre partiel de Cournot à l'ordre social dans son ensemble. Au delà de Walras, ce seront John B. Clark et Frank Knight qui achèveront d'imposer l'idée que le prix de marché est un paramètre. C'est le concept d'économie stationnaire de Clark, si utile pour comprendre la théorie de la distribution, qui eut un effet permanent sur le développement de la théorie du marché. Clark et Knight savent qu'ils doivent expliquer un phénomène purement dynamique, un système ouvert. Mais tous les deux y renoncent. Knight a même une théorie élaborée de l'entrepreneur,

et cependant affirme que la compréhension du monde n'est possible que si l'on théorise le marché comme un système fermé où les prix sont des paramètres.

Définir les prix comme paramètres eut beaucoup d'implications. Premièrement, cela força le départ rapide de l'entrepreneur de la théorie puisqu'il n'y avait plus besoin d'agent pour expliquer la formation des prix. De même cela poussa la notion de profit (le revenu de l'entrepreneur), hors du champ d'investigation. Après Knight, la notion de prix paramétrique est devenue le pilier principal définissant la concurrence. Lionel Robbins l'entérine dans la seconde édition de son célèbre *Essay*. Et tout découle du prix comme paramètre, y compris la notion d'information parfaite dont vous parlez dans la question. Ce postulat n'est là que pour satisfaire l'idée de prix paramétrique. En effet, des individus parfaitement informés n'agissent pas sur les prix, il n'y aura pas de manipulation possible si tout le monde possède une information parfaite. De même le nombre d'acheteurs et de vendeurs se devait d'être grand pour que personne ne puisse manipuler les prix. De fait, la théorie de la concurrence dans les années 1930 est devenue une théorie de la structure du marché, au lieu d'être une théorie du processus. L'approche en matière de prix comme variable endogène disparut pratiquement complètement. C'est elle pourtant qui portait la véritable vision de l'ordre social comme un ordre dynamique.

Ces deux traditions dans la théorie du marché sont clairement identifiées. Hans Mayer, mais aussi Robin Cowan et Mario Rizzo appellent la première la tradition « causale-génétique ». Elle repose sur l'idée que les phénomènes économiques sont le résultat de chaînes de causes et d'effets qui remontent aux choix des individus. La seconde tradition est dite « causale-instrumentale ». Elle voit l'explication des phénomènes économiques comme reposant sur des relations fonctionnelles entre variables. Ce sont des variations concomitantes, des déterminations mutuelles. La première explique comment les prix viennent à exister, la seconde cherche à déterminer quel système de prix garantira l'équilibre. Ce sont deux visions complètement différentes du monde économique.

Alors oui en effet, pour répondre à votre question, les Autrichiens et en particulier Israël Kirzner n'appartiennent pas à la tradition causale-instrumentale. Les économistes de la tradition autrichienne récuse le postulat d'information parfaite parce qu'ils rejettent la théorie stipulant le caractère paramétrique des prix. La détermination mutuelle des variables ne peut pas expliquer comment le marché fonctionne. C'est aussi pour ces raisons que beaucoup d'économistes autrichiens rejettent l'usage des mathématiques en économie. Le danger est bien présent : celui de ne pas établir les causes des phénomènes étudiés. Selon Jaffé, et je suis d'accord avec lui, Walras ne voyait pas que son système d'équations ne pouvait établir la cause des prix que d'un point de vue instrumental. A contrario, les économistes autrichiens appartiennent à la tradition aristotélicienne-thomiste et recherchent les causes et les essences (« das wissen »). Les lecteurs intéressés par le sujet pourront consulter mon article « Market Theory and the Price System » qui sera prochainement publié dans le *Oxford Handbook of Austrian Economics*, sous la direction de Peter Boettke et Christopher Coyne.

Grégoire Canlorbe : Vous êtes spécialiste en théorie économique de la firme et auteur d'un ouvrage dans ce domaine, *An entrepreneurial Theory of the Firm*, préfacé par Israël Kirzner en personne. Comment résumeriez-vous les apports essentiels de la théorie autrichienne et en particulier de Kirzner à la compréhension de la firme, par rapport à l'approche traditionnelle des Néoclassiques dans la lignée de Ronald Coase ?

Frédéric Sautet : C'est une question intéressante car sur les vingt dernières années je ne suis pas sûr de pouvoir dire qu'il y ait eu beaucoup d'avancées de la théorie autrichienne en matière de théorie de la firme. Les concepts fondamentaux tels que les coûts de transaction de Coase, la notion de firme comme un substrat de capacités (« capacités » ou « capabilities » en anglais) qui remonte à Edith Penrose, ou encore celle d'actifs spécifiques d'Oliver Williamson forment toujours la base théorique de la théorie de la firme. L'apport théorique des autrichiens a été assez faible, mais les néoclassiques n'ont pas fait mieux depuis vingt ans, il me semble. J'aime beaucoup de travail de Richard Langlois sur les coûts de transaction dynamiques, mais cela reste somme toute dans un cadre assez néoclassique.

Pour ma part j'avais essayé de construire une théorie de la firme en la faisant reposer sur la théorie de Kirzner de la découverte des opportunités de profit. L'idée est que les conditions du marché nécessitent la mise en place d'une firme pour exploiter le profit découvert. Il est intéressant de noter que l'on peut établir la nécessité de la firme comme lieu d'exploitation d'un profit même si l'on stipule que les coûts de transaction sont nuls. Dans ma théorie, la raison d'être de la firme est d'aider à résoudre le problème de connaissance hayekien (« Hayekian knowledge problem » en anglais) qui existe sur le marché (ce que ne stipulent pas les néoclassiques, même Coase) à travers un arbitrage dans le temps, et pas forcément de réduire les coûts de transaction (même si la firme y contribue aussi).

Mais le plus fascinant sont les travaux sur l'émergence de la firme multi-divisionnelle d'Alfred Chandler, le grand historien du capitalisme et des organisations. L'existence de la firme multi-divisionnelle peut être interprétée comme l'émergence d'une organisation en partie « organique » (plutôt que planifiée ou « pragmatique »). J'ai essayé de donner une interprétation autrichienne des travaux de Chandler (et de Williamson) en montrant qu'il existe un « double problème hayekien de connaissance » au sein de la firme en croissance et que celui-ci est réduit grâce à l'évolution de la structure de la firme qui permet une meilleure utilisation des connaissances décentralisées, et donc plus d'activité entrepreneuriale. C'est un sujet que je trouve absolument passionnant premièrement parce qu'il touche à l'organisation des entreprises sous l'impulsion de grands entrepreneurs-gestionnaires, comme Pierre S. Dupont dans les années 1910 chez DuPont ou encore Alfred P. Sloan dans les années 1920 chez General Motors. Mais aussi parce que c'est potentiellement un domaine intéressant de l'application de la théorie autrichienne à la gestion de l'entreprise. L'entrepreneur qui a le plus utilisé ces concepts est sans aucun doute Charles Koch avec le « market-based management ».

Grégoire Canlorbe : Vous écriviez récemment dans un article de presse : « La créativité de l'homme est la première des ressources ; toutes les autres ne lui sont que subordonnées. [...] « Il n'est de richesses que d'hommes », disait Jean Bodin au XVI^e siècle. C'est l'économiste Jean-Baptiste Say dans les années 1800 qui fut le premier à montrer l'importance de cet aphorisme en mettant en évidence le processus entrepreneurial et créatif du marché libre qui est à l'origine de la richesse des nations. »

Pourriez-vous revenir sur le sens profond de cette affirmation ? En particulier, pourquoi insister sur Jean-Baptiste Say, plutôt que sur Adam Smith ou David Ricardo ?

Frédéric Sautet : J'ai en fait commis un léger abus de langage. Il faudrait élargir cette affirmation car la créativité de l'homme n'est pas vraiment utilisable comme une ressource. Elle serait plutôt le résultat du hasard heureux ; d'ailleurs le mot « serendipity » en anglais décrit bien ce phénomène. Par hasard heureux je veux dire, comme l'explique Louis Pasteur, que c'est la combinaison d'un esprit bien préparé et d'une rencontre fortuite. Ce qui d'ailleurs correspond bien au concept d'« alertness » développé par Israël Kirzner (je préfère le terme anglais plutôt que sa traduction, « vigilance »). C'est

bien là le problème de l'information nouvelle en économie. Elle ne peut pas être comprise en utilisant un système fermé, un modèle comme on en fait en mécanique (y compris, mais je ne suis pas un spécialiste, en mécanique quantique) car cela voudrait dire alors que c'est une ressource déjà reconnue. Le modèle de comportement humain en matière d'optimisation ne peut pas rendre compte de la nouveauté. C'est simplement impossible car un système ne peut pas se donner ce qu'il ne possède pas. C'est là le génie du travail de Kirzner qui a pu ouvrir le modèle néoclassique en réintroduisant l'entrepreneur. Certains, comme Murray Rothbard, lui reprochent sa trop grande connivence, si je puis dire, avec le modèle néoclassique, mais c'est mal comprendre son programme de recherche. Au contraire, Kirzner a pris ce qu'il y avait de bon dans le modèle néoclassique tout en montrant ses limites. Ses travaux montrent que l'approche classique du prix endogène pouvait être rétablie dans la science économique moderne pour peu que l'on accepte d'étendre les hypothèses de comportement au delà des choix rationnels strictement définis : c'est la notion d'« homo agens » chère à Ludwig von Mises.

Ces considérations m'amènent à Jean-Baptiste Say. J'insiste sur son travail pour plusieurs raisons. Tout d'abord j'aime énormément le personnage : entrepreneur, réformateur, résistant politique, et économiste. Il comprend de quelle façon la France devrait être réformée et pour un temps il croit en Napoléon comme l'homme du moment. Il déchant vite cependant et est même forcé à l'exil (loin de Paris) car il ne veut pas changer les propos de l'édition de 1803 de son *Traité d'économie politique*. Je recommande ici la biographie de Gérard Minart, *Jean-Baptiste Say, Maître et pédagogue de l'École française d'économie politique libérale* (2005), qui est passionnante.

Mais ce qui compte ici c'est la portée théorique du travail de Say. Grand admirateur d'Adam Smith, il n'en est pas moins critique. Il le critique surtout sur un point : l'incapacité de Smith à bien comprendre le rôle de l'entrepreneur. En effet, l'entrepreneur est bien plus important dans la tradition française d'économie politique au XVIIIème et au XIXème siècle que dans la tradition anglaise, et ce malgré Cournot et les tenants de l'école française d'économie mathématique. Au cours du XVIIIème siècle, par exemple, Richard Cantillon, François Quesnay et Turgot ont tous insisté sur le rôle de l'entrepreneur. Au début du XIXème, Say devient le théoricien du sujet. Selon Say la tradition anglaise, et Smith en est le premier responsable, confond « presque toujours, sous le nom de profit, le revenu que l'entrepreneur obtient de son industrie, de son talent, et celui qu'il doit à son instrument, au capital. Cette analyse imparfaite jette souvent de l'obscurité dans leurs écrits, et les empêche de présenter une fidèle image des faits. » On voit ici que Say a bien compris la fonction de l'entrepreneur et que ce rôle est distinct de celui du capitaliste. Sa théorie de la distribution, cent ans avant Clark, est elle aussi bien établie : l'entrepreneur reçoit le profit, alors que le capitaliste reçoit l'intérêt. On a donc avec Say une théorie déjà très développée de la fonction entrepreneuriale.

Et comme l'explique Joseph Schumpeter, Say ajoutera une expérience personnelle d'entrepreneur, ce qui lui permettra d'encore mieux comprendre cette fonction. Il perçoit que le rôle de l'entrepreneur est celui de découvrir comment les ressources doivent être allouées pour satisfaire au mieux les consommateurs finaux. « Les entrepreneurs d'industrie ne sont, pour ainsi dire, que des intermédiaires qui réclament les services productifs nécessaires pour tel produit en proportion de la demande qu'on fait de ce produit. » Comme chez Turgot, il voit que l'entrepreneur établit un pont entre les ressources présentes et leur usage dans le futur. Ce faisant, l'entrepreneur prend des risques car toute production prend place dans l'incertitude. « C'est l'entrepreneur d'industrie, explique Say, celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques, un produit... » Say est le théoricien de l'entrepreneur du début du XIXème siècle, même s'il ne s'étend pas énormément sur le sujet dans son *Traité*.

Joseph Schumpeter reconnaîtra l'importance des travaux de Say et s'en inspirera dans ses écrits. Schumpeter critique également Smith, mais aussi David Ricardo, Nassau William Senior, et Karl Marx pour leurs analyses de la production qui ressemble à un processus automatique n'ayant aucunement besoin d'un preneur de décision, c'est à dire d'un entrepreneur. John Stuart Mill est lui aussi tombé dans ce travers et comme d'autres avant lui ne fit pas la différence entre l'entrepreneur et le capitaliste. Malgré ses points forts, la tradition anglaise d'économie politique a eu beaucoup de mal à intégrer le rôle de l'entrepreneur. C'est pour ces raisons que je ne mentionne ni Smith ni Ricardo.

Grégoire Canlorbe : Une certaine tradition de pensée parmi les économistes, incluant notamment Marshall et Schumpeter, tient les entrepreneurs pour une classe d'individus supérieurs au plan cognitif et moral.

Alfred Marshall, dans un article de 1907, « les possibilités sociales d'une chevalerie économique », écrit notamment : « L'entrepreneur n'a pas épuisé la valeur économique et sociale de son activité tant qu'il ne parvient pas à faire des choses nobles et difficiles parce qu'elles sont nobles et difficiles. »

Les chevaliers modernes du monde des affaires tiennent la richesse pour le simple indicateur de leur réussite dans cette entreprise, et non pour une fin en soi. Ils possèdent « un caractère profond et entier, seule vraie source de bonheur », qui est « rarement formé sans les peines de quelque auto-contrainte et auto-répression. » Leur intelligence qui sort de l'ordinaire, leur permet d'imaginer le futur, de s'adapter, d'innover, de devancer le monde de demain.

Quel est votre avis sur cette peinture de la personnalité entrepreneuriale ? Trouvez-vous à redire au portrait élitiste tiré par Marshall ?

Frédéric Sautet : Il est remarquable de voir que cette tradition est encore importante aujourd'hui. Tout un pan de ce que les anglo-saxons appellent « entrepreneurship studies » repose sur l'idée que l'entrepreneur est potentiellement un être à part et de ce fait qu'il a un profil psychologique différent du commun des mortels. On ne compte plus le nombre d'études qui examinent les différents aspects de ce profil. Les chercheurs se posent la question de savoir si l'entrepreneur est extraverti, arriviste, preneur de risque (ce qui pose la question de savoir comment l'entrepreneur perçoit le risque), désireux d'indépendance, abhorrant les relations hiérarchiques, victime d'un biais de confiance, et j'en passe. Là où Marshall et Schumpeter voyaient un chevalier économique, la science aujourd'hui voit un « *outlier* » des normes psychologiques. Même si ces études sont intéressantes, je ne pense pas qu'elles aient généré des résultats particulièrement surprenants. Elles font partie de ce qu'on peut appeler l'approche comportementale (« behavioral » en anglais), à l'opposé de l'approche cognitive que l'on trouve chez Kirzner.

Pour revenir à Marshall, il n'est pas surprenant qu'il insiste sur la nécessité d'une chevalerie des affaires dans un papier publié en 1907. Même si le papier de Marshall est plus normatif que descriptif, plusieurs auteurs ont fait référence à une idée similaire. Joël Mokyr, dans son excellent article *Entrepreneurship and the Industrial Revolution in Britain*, propose une théorie de la norme culturelle pour expliquer la Révolution industrielle. Son idée consiste à dire qu'au delà d'un changement institutionnel (tel que le décrit William Baumol par exemple et qui était en marche depuis déjà des décennies voire plus en Grande Bretagne), la transformation la plus radicale en Angleterre fut l'émergence d'une nouvelle norme de comportement dans les affaires. L'adoption de la norme du « gentleman-entrepreneur », reposant sur un mécanisme de réputation et promouvant le respect de la parole donnée, permit de

résoudre maints problèmes de coopération sociale. Le plus important d'entre eux était celui du respect des contrats sans l'intervention d'une partie tierce. Selon Mokyr, c'est l'émergence d'une société où les entrepreneurs savent qu'ils peuvent faire confiance à leurs paires et qu'en cas de litige celui-ci peut être résolu sans avoir recours à la justice, qui permis le développement du capitalisme et de la Révolution industrielle au 18^{ème} siècle. La notion de « gentleman » renfermait un code de conduite qui non seulement voulait dire distinction ou noblesse, mais surtout un certain comportement civilisé. La norme civilise le commerce et le commerce civilise les hommes : « behaving like a gentleman » apparaît à cette époque. C'est une garantie d'une certaine norme de comportement. La coopération entre deux agents privés permet la capture de gains à l'échange (que l'entrepreneur découvre) mais aussi la production d'une externalité positive (la réputation), un capital social qui accroît le potentiel pour de futurs échanges. Sur ce point, la littérature confirme la position de Marshall.

Mais il existe une autre façon d'interpréter la position de Marshall. La théorie de l'entrepreneur dans la science économique ne sera pas totalement élaborée avant le milieu du 20^{ème} siècle. Et malgré les avancées théoriques considérables de Say, on trouve toujours une compréhension de l'entrepreneur en matière d'idéal-type. Lorsqu'il apparaît en science économique — ce qui est rare après les années 1900, n'oublions pas que même dans ses *Principes*, Marshall ne parle pas de l'entrepreneur — l'entrepreneur y est décrit comme un capitaine d'industrie ayant un certain profil psychologique. Dans la première édition en Allemand de *La théorie du développement économique* (1911), Schumpeter décrit l'entrepreneur comme étant pratiquement doté de pouvoir surhumain. Selon Schumpeter, l'entrepreneur a une disposition à agir qui subjugue le reste du monde. Dans l'édition de 1911, Schumpeter fait la distinction entre la nature humaine dynamique et celle statique. Seuls quelques individus ont une nature dynamique. Ils sont seuls capables de devenir entrepreneurs. Cette nature est un don rare, reçu par une poignée d'individus. Schumpeter associe clairement à l'entrepreneur des qualités de meneur et de gestionnaire hors du commun.

En 1926, Schumpeter écrit un article intitulé « Entrepreneur » qu'il ne publiera, à cause de la mort de son épouse, qu'en 1928. Cet article présente un changement important dans la façon dont Schumpeter théorise l'entrepreneur. Ce dernier n'est plus un idéal-type, mais une fonction dans l'action humaine. Tous les hommes sont capables d'être entrepreneur, et tous le sont à un moment ou à un autre. Il passe d'une théorie de l'entrepreneur descriptive d'un idéal à une théorie fonctionnelle. Il dépersonnalise l'entrepreneur et établit une théorie plus abstraite de la fonction entrepreneuriale dans le système économique. En ce sens, il rejoint ce que Say avait déjà établi en 1803. Après 1926, Schumpeter voit la fonction entrepreneuriale comme universelle. L'entrepreneur est celui qui organise de nouvelles combinaisons de facteurs de production. L'accent n'est plus mis sur le meneur d'hommes mais sur celui qui découvre et comprend comment exploiter une opportunité de profit.

Dans la seconde édition de *Socialisme* publiée en Allemand en 1932, Ludwig von Mises présente aussi une théorie fonctionnelle de l'entrepreneur. Mais il faudra attendre la publication de *L'Action humaine* (publié en 1940 en Allemand et 1949 en Anglais) pour lire une description complète de la fonction de l'entrepreneur sous la plume de Mises. Dès lors, Mises présente la théorie la plus complète de la fonction entrepreneuriale. Il écrit : « Les entrepreneurs, capitalistes, propriétaires, travailleurs et consommateurs de la théorie économique ne sont pas des hommes vivants tels qu'on les rencontre dans la réalité de l'existence et l'histoire. Ce sont les personifications de fonctions distinctes dans les opérations de marché. »

On a donc deux approches de l'entrepreneur. L'une se réfère aux caractéristiques, l'autre à la fonction. Les deux ont un rôle à jouer dans la compréhension du marché. Certaines personnes sont plus « alertes » aux opportunités de profit que d'autres, c'est indéniable. Marshall n'avait pas perçu la notion de la fonction entrepreneuriale dans le système économique, mais il avait réalisé qu'une théorie sociale ne peut ignorer les inégalités naturelles entre les individus et leurs conséquences en matière de capacité entrepreneuriale.

Grégoire Canlorbe : Au sein de l'Ecole Autrichienne et plus généralement de la profession des économistes, un débat important porte sur les fondements éthiques du marché libre. Un camp minoritaire, incluant notamment Rothbard et Hoppe, promeut une justification déontologique de la liberté. Un second camp, incluant notamment Mises, Hayek et Milton Friedman, défend la liberté au motif que celle-ci permet le bonheur du plus grand nombre. Un certain nombre d'auteurs, à l'instar d'Adam Smith ou de Bastiat, s'efforcent de concilier les deux positions.

Comment vous positionnez-vous dans ce débat ?

Frédéric Sautet : La position philosophique dominante parmi les économistes aujourd'hui qu'ils soient de tendance marché libre ou non est l'utilitarisme. Cela ne fait aucun doute. Il est intéressant de réaliser que des savants qui ont des conclusions opposées y arrivent en utilisant les mêmes outils. Evidemment en tant qu'économiste ayant un attrait pour la tradition scholastique, je serais plus enclin à utiliser une défense éthique du marché libre reposant sur la loi naturelle. En ce sens, ma réponse est rapide, le marché libre est le seul système social qui permette à l'homme de poursuivre la notion de la liberté telle qu'on la trouve chez St Thomas d'Aquin : la liberté d'excellence. La véritable notion de liberté, selon St Thomas, est de choisir ce qui est bon (dans le sens d'amener toute chose à sa condition de perfection, sa plénitude selon sa nature en tant que chose, ce n'est donc pas de l'hédonisme par exemple). Et choisir ce qui est bon est une tendance naturelle si on agit de manière vertueuse. La volonté se tourne vers l'excellence quand elle est motivée par l'amour. Or ce n'est que dans un système de marché libre que toutes les vertus peuvent s'exprimer pleinement et que toute action peut tendre vers l'action vertueuse. L'absence de coercition est fondamentale à la poursuite de l'action vertueuse.

En ce sens je suis du côté d'une défense déontologique du marché libre ; surtout lorsque l'on prend en compte la difficulté principale de l'utilitarisme qui est de mesurer et de faire la somme des utilités. Ce qui explique pourquoi il est commode de considérer la société comme étant faite d'un seul individu : le roi philosophe, par exemple, qui choisit pour tout le monde. Mais cela veut-il dire que le fondement éthique du marché ne peut reposer que sur l'une ou l'autre de ces justifications ? Je pense que l'utilitarisme, comme justification éthique du marché, est une erreur intellectuelle. Mais dans certains cas une justification utilitariste peut être plus appropriée que dans d'autres. Si par exemple on doit décider du niveau sonore que des voisins puissent supporter, une logique utilitariste peut être la meilleure réponse car c'est peut-être le meilleur moyen d'obtenir une règle justifiable pour tout le monde. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas là de justifier les fondements éthiques du marché libre.

La science économique est le meilleur prophylactique contre les utopies sociales. Elle nous explique ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il est certain qu'en définissant ce qui fonctionne, elle établit aussi explicitement une position en ce qui concerne les règles du jeu qui produisent ce bon fonctionnement. La science économique établit ces résultats de manière neutre (indépendamment des préférences de l'économiste), ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas pertinente en ce qui concerne les valeurs que choisissent les hommes. La science économique nous donne la connaissance nécessaire

pour choisir les valeurs sociales que l'on veut poursuivre, et elle le fait précisément parce qu'elle peut établir ces résultats indépendamment des valeurs que veulent poursuivre les hommes. Le choix des règles est un choix normatif. Certains vont faire ce choix selon un critère utilitariste d'autres selon un critère déontologique, et d'autres encore en se reposant sur les deux. Chaque position a ses limites comme le montre la discussion entre Mises et Gary North durant laquelle ce dernier demanda au premier s'il défendrait toujours le marché libre même si l'on pouvait démontrer par la science économique que le socialisme est plus efficace que le capitalisme. Ainsi, si l'on prend le point de vue d'un observateur impartial et bienveillant (et au moment pré-constitutionnel pour suivre la pensée de James Buchanan sur le sujet), il me semble raisonnable de justifier le marché libre principalement par des principes déontologiques (même si j'ai de la sympathie pour ce que certains appellent « rule-utilitarianism »).

Une autre question importante pour moi qui se rattache aux fondements éthique du libéralisme ou de la justice du système économique est celle de la justice du profit entrepreneurial. Plus précisément, peut-on dire que le profit entrepreneurial appartient à l'entrepreneur ? Pour certains, en particulier pour Marx, le profit de l'entrepreneur est un vol commis sur le dos des travailleurs. Pour répondre à cette question, et en particulier pour comprendre si Marx a raison ou pas, il est important de comprendre la théorie de la distribution en économie. Cela illustre bien l'idée que l'on ne peut pas porter de jugement éthique sans avoir une connaissance de ce qui est. On en revient à l'idée de la pertinence de la théorie économique pour les choix éthiques que j'évoquais tout à l'heure. Ainsi, Kirzner montre que les profits de l'entrepreneur sont découverts. La notion de justice distributive ordinairement appliquée doit prendre en compte l'idée qu'une catégorie de revenus (le profit) est découverte durant le processus de marché. Ces revenus n'existaient pas antérieurement à ce processus, car ils ne correspondent au déploiement d'aucune ressource déjà en existence. Ainsi, s'ils sont découverts par l'entrepreneur, ils ne peuvent que lui appartenir. En ce sens, les profits sont justement acquis, malgré les critiques marxistes mais aussi celles qui consistent à dire que tout profit est le résultat de la cupidité et de l'appât du gain. De ce point de vue, je pense que la critique faite par Kirzner de Marx mais aussi de John Rawls (et qui s'étend de nos jours à Thomas Piketty) est sans appel.

Grégoire Canlorbe : Aux côtés de l'économie, la théologie systématique figure parmi vos intérêts intellectuels de prédilection. Pourriez-vous dire un mot des rapports qu'entretiennent ou que devraient entretenir, à vos yeux, théologie et économie ? En particulier, peut-on tenir l'œuvre de Saint Thomas d'Aquin ou des théologiens de Salamanque, précurseurs des conceptions Autrichiennes, pour l'exemple d'une intégration réussie de ces deux disciplines ?

Frédéric Sautet : La raison de mon intérêt propre pour la théologie est séparée de mon intérêt pour la science économique. Et même si l'on peut trouver des concepts précurseurs de la théorie autrichienne dans l'œuvre de St Thomas d'Aquin ou dans les écrits des pères de Salamanque, cela n'implique pas, il me semble, une « intégration » de ces deux domaines de la pensée. Ceci étant dit, les contributions à la science économique des scholastiques (du Moyen-Age aux plus récents) sont importantes, surtout pour les Autrichiens. Schumpeter, une fois encore, nous donne la raison principale : ce sont eux les fondateurs de la science économique moderne. On peut remonter plus loin en incluant Aristote bien entendu (même si sa théorie de l'échange est erronée) et Saint Augustin (mais qui rejette l'intérêt personnel dans sa théorie de l'action).

Raymond de Roover fut le premier à faire la lumière sur la pensée des scholastiques, en particulier sur la conception du juste prix. Les scholastiques avaient identifié le prix de marché comme étant le juste

prix. Et ce prix de marché comprenait le salaire qui est le prix du travail. Ils n'étaient pas non plus particulièrement en faveur du système des guildes, contrairement à ce que beaucoup de commentateurs ont pu dire. Rothbard ainsi qu'Alejandro Chafuen ont fait un travail important, quasiment archéologique, pour nous apporter la pensée scholastique. Parmi les scholastiques de l'époque médiévale, St Bernardo di Siena se dresse haut dans le firmament de la pensée économique. St Thomas d'Aquin apparaît aussi comme un précurseur sur certains points, surtout en ce qui concerne la notion de cause efficiente qui se trouve être le fondement de la théorie de l'action chez les Autrichiens. L'homme agissant est considéré comme la cause efficiente dans le processus de marché. Les autrichiens partent du postulat de l'action humaine et celle-ci est vue comme cause première du processus de marché. En un sens, les autrichiens ont centré la théorie économique sur l'individu comme cause efficiente et première (alors qu'elle n'est que cause seconde dans la théologie de St Thomas).

Deux choses importantes sont à souligner ici. Premièrement les Autrichiens ne font pas de différence entre individu et personne, alors que c'est très important pour les théologiens. Pour ces derniers, chaque être humain est non seulement un individu distinct d'un autre individu et membre d'une espèce, mais il ou elle est aussi une personne. Nous n'existons pas seulement en vertu de notre singularité physique mais aussi en vertu de notre esprit qui justement nous permet de choisir et d'agir. Nous sommes plus qu'une nature physique distincte d'une autre nature physique. Ce qui m'amène à mon second point : là où les Autrichiens reconnaissent le postulat de l'action humaine, la théorie néoclassique le rejette implicitement. L'homme est une machine dans la théorie néoclassique. Il n'est pas agissant au sens profond du terme, mais simplement doté de caractéristiques qui lui permettent de réagir aux stimuli qu'il reçoit. En cherchant à se débarrasser de toute trace d'anthropomorphisme dans la science, les savants du XIX^{ème} siècle, y compris les économistes, ont aussi retiré l'homme (tel qu'il était compris par les scholastiques) du devant de la scène. La principale science sociale de l'époque, l'économie, en a beaucoup pâti.

Pour revenir au point initial et comme vous le dites justement, ce sont les scholastiques de Salamanque qui démontrent la plus grande compréhension du processus de marché. Et ils sont souvent précurseurs des Autrichiens dans l'analyse des effets non-attendus des politiques économiques, dans la théorie des prix, des salaires, ainsi que dans la réalisation de l'importance de la subjectivité dans la théorie de la valeur. On parlera ici de Luis de Molina, Domingo de Soto ou encore Juan de Mariana. Leurs travaux sont cependant à contraster avec la Doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle s'est développée depuis 1891, date à laquelle *Rerum novarum*, l'Encyclique sur le capital et le travail du Pape Léon XIII, fut publiée. La Doctrine a pour but d'indiquer aux fidèles le comportement à adopter en matière économique. Le problème est que plusieurs des Encycliques sont influencées par une pensée économique peu sympathique envers le marché libre. En fait on pourrait presque dire que *Rerum novarum* est la meilleure des encycliques et que les suivantes, à l'exception peut-être de *Centesimus annus*, sont toutes en retrait par rapport à la première. Léon XIII offre une très bonne analyse des relations sociales, et surtout il comprend les limites de l'interventionnisme ainsi que les dangers de l'étatisme et du socialisme. Ce ne sera pas toujours le cas des papes qui lui succéderont, à l'exception de St Jean-Paul II. Comme l'explique le théologien américain Russell Hittinger, on trouve une double tradition dans la Doctrine sociale, d'une part la tradition Léonine (qui remonte aux scholastiques et qui prend sa forme moderne dans l'encyclique de Léon XIII) et d'autre part celle qu'il appelle Pauline (qui prend sa forme moderne dans l'après Seconde Guerre Mondiale et surtout dans les années 1960 avec l'encyclique de Paul VI *Populorum Progressio*). Cependant la tradition Léonine est minoritaire et mal comprise. On est dans une situation où les scholastiques de Salamanque avaient une meilleure compréhension des problèmes économiques que la plupart des hommes d'église actuels. C'est très gênant, surtout lorsque l'on entend les prélats nous expliquer que la finance est la mère de tous les maux économiques.

En somme, je ne pense pas qu'il faille parler d'intégration réussie des deux disciplines (théologie et économie) chez les scholastiques de Salamanque. Mais on peut en revanche dire que leur compréhension de l'action humaine leur a permis d'établir des liens de cause à effet qui n'avaient jamais été mis en lumière auparavant dans l'étude de l'homme en société. En ce sens ils ont été précurseurs de la science économique moderne, et de la théorie autrichienne en particulier.

Grégoire Canlorbe : L'idée que l'appartenance à une Cité est le trait distinctif de l'animal humain est commune à la pensée grecque et à la philosophie catholique, i.e. essentiellement aristotélo-thomiste. Cité est à prendre ici au sens d'un ordre hiérarchique que les actions humaines concourent spontanément à établir et qui ne procède donc d'aucune planification exercée par une autorité centrale.

Cet ordre est par principe inégalitaire au plan juridique et assigne à tout un chacun un statut qui codifie ses droits et devoirs particuliers : femme, enfant ou père de famille ; serf, valet ou seigneur ; esclave ou maître ; artisan ou maître de métier ; sujet ou roi. La fonction politique a pour tâche de préserver cet ordre hiérarchique qui s'impose spontanément au souverain et de prévenir tout agissement en contradiction avec les droits et devoirs propres à un statut donné.

De nos jours, il n'est pas rare d'entendre dire que l'ordre libéral, où la hiérarchie est abolie au profit de pures relations contractuelles, est une construction non seulement récente mais artificielle ; que cet ordre résulte d'un formatage imposé de manière autoritaire par l'Etat à la société, visant à contrarier la dimension naturellement communautaire et hiérarchique de l'être humain. Que vous évoque ce discours courant ?

Frédéric Sautet : Je suis de ceux qui pensent que la théorie autrichienne et la philosophie libérale en générale se doivent de poursuivre l'analyse du rôle de la communauté. Hayek parle de l'importance du fait que nous pensons de manière tribale même si nous vivons dans l'ordre étendu du marché. L'homme est grégaire et a besoin de la famille et de la communauté (« polity ») qui, avec l'Eglise, forment les trois institutions fondamentales de la doctrine sociale de l'Eglise. Le travail de Mark Granovetter par exemple sur les réseaux est très fondateur. Il analyse les rôles non seulement des liens forts au sein de la famille, mais aussi la force des liens faibles au sein des réseaux (et pas des « réseaux sociaux » au sens actuel du terme, mais les relations diverses que peuvent entretenir les gens en dehors de la famille, c'est à dire dans leur communauté, au travail, etc.). Ceux qui pensent que l'homme pourrait vivre sans la famille et la communauté se trompent.

Il s'agit de distinguer la société tribale ou féodale d'une part qui repose sur une hiérarchie permettant le maintien de relations sociales personnelles (c'est à dire que les hommes n'interagissent principalement qu'avec ceux qu'ils connaissent déjà) de la société de l'ordre étendu du marché d'autre part qui repose sur des relations sociales impersonnelles (les hommes interagissent aussi et surtout avec des inconnus). On retrouve ici la catallaxie, la Grande Société décrite par Hayek qui favorise et qui repose sur une grande division du travail et de la connaissance. Le « statut » dans la catallaxie n'a pas le même rôle que dans la Cité que vous décrivez dans votre question. Il est le résultat des relations économiques plutôt que leur cause. Cela fait aussi écho à l'opposition entre la liberté des anciens et des modernes de Benjamin Constant.

Vous affirmez dans votre question que la Cité est un ordre politique hiérarchique spontané. Cela me paraît en partie inexact. Un ordre politique est nécessairement fondé sur une entité qui a juridiction pour établir des choix collectifs, et en général ce droit est obtenu par la force. Ce n'est pas le cas dans la

Cité idéale de St Augustin, mais c'est le cas pour les hommes pécheurs que nous sommes. Ceci étant dit, les travaux sur « l'anarchie comme programme de recherche » des Autrichiens sont très informateurs car ils remettent en cause beaucoup d'idées préconçues. Il existe énormément de cas historiques où les hommes mettent en place des relations contractuelles et hiérarchiques pour résoudre des problèmes de « *free rider* » (passager clandestin) ou de respect des contrats sans avoir recours à l'Etat en tant qu'arbitre en dernier recours. Cela existe même avec le droit, comme on a pu le voir dans le cas de la Lex Mercatoria au Moyen Age. On a pu analyser des situations où les hommes établissent des institutions privées volontaires pour établir des relations commerciales qui n'existeraient pas autrement. Les marchands juifs Maghribi (décrits dans les travaux d'Avner Grief) ou encore la Ligue hanséatique à son début en sont des exemples. En ce sens la Cité est un ordre émergent.

L'idée de nécessité d'un ordre politique hiérarchique est souvent utilisée par ceux qui en bénéficient, c'est à dire les princes et les hommes politiques de ce monde. Cependant qu'un tel ordre soit naturel et qu'il apparaisse souvent dans les relations humaines volontaires, cela est tout à fait clair. Il est certain que les hommes ont besoin de vivre en communauté de différentes tailles et que l'ordre étendu de la catallaxie n'est pas suffisant pour la vie quotidienne. La science économique moderne a montré l'importance des règles du jeu dans tout ordre politique. En effet, contrairement à ce que pensaient les anciens, dans la pratique ce n'est pas par une élévation morale de l'homme que l'on parvient à une société meilleure (même si cette élévation serait fortement désirable), mais par un respect des règles de juste conduite, principalement le droit de propriété, la responsabilité individuelle et la liberté de contrat. Je pense donc que l'ordre libéral, pour utiliser votre expression, n'abolit pas la hiérarchie mais au contraire l'utilise à bon escient. La société catallactique est un ordre émergent qui repose sur des réseaux et des communautés diverses. Tout ceci n'est pas du tout imposé (du moins initialement) par l'Etat, comme l'a montré Alexis de Tocqueville dans ses observations de l'Amérique des années 1830.

Grégoire Canlorbe : Notre entretien touche à sa fin. Aimerez-vous ajouter quelques mots ?

Frédéric Sautet : Je vous remercie beaucoup pour vos questions pertinentes.

Grégoire Canlorbe : Je vous en prie. Merci pour votre temps et vos enseignements.

[CRITIQUE DE LIVRES]

ROBERT LEROUX,

Aux fondements de l'industrialisme. Comte, Dunoyer et la pensée libérale en France.

2015, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris

Collection «Société et pensées»

Par Damien Theillier

Le modèle industrialiste est fortement contesté dans les débats actuels. Il fait figure d'utopie dangereuse, d'idéologie du productivisme à outrance, de foi absolue dans le progrès. Il est accusé de soumettre l'humain aux machines et la planète aux dictats du marché.

C'est l'économiste Charles Dunoyer qui propose sans doute la définition la plus claire de l'industrialisme dans une brochure de 1827 intitulée *Notice historique sur l'industrialisme*. Selon lui l'industrie doit devenir « le but des nations modernes » ; elle « est le principe vital de la société [...] elle seule est capable de la rendre prospère, morale, paisible, etc. » L'intuition centrale de l'industrialisme, c'est que le développement de la production et du marché est la vraie solution aux problèmes politiques, la véritable alternative aux guerres et à la spoliation.

Robert Leroux vient de publier un livre éclairant sur le sujet : *Aux fondements de l'industrialisme: Comte, Dunoyer et la pensée libérale en France*, Paris, Hermann, 2015. L'auteur est professeur au département de sociologie de l'Université d'Ottawa, Canada. Ses travaux portent sur l'épistémologie, la sociologie historique et l'histoire de la pensée sociologique. Il s'est particulièrement intéressé à l'école libérale française du XIXe siècle et peut être considéré aujourd'hui comme l'un des meilleurs spécialistes de cette période. Son livre *Lire Bastiat : Science sociale et libéralisme* a été couronné du prix Charles-Dupin par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, section économie politique, en 2008. Il est également le co-auteur, avec David M. Hart, de : *L'Âge d'or du libéralisme français*, Paris, Ellipses, 2014, une précieuse anthologie de textes présentés et annotés.

La critique du saint-simonisme

L'industrialisme a souvent été associé au nom de Saint-Simon qui serait l'inventeur du mot lui-même. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne représente que le versant socialiste. Le versant libéral a été, quant à lui, pratiquement occulté. Le livre de Robert Leroux se propose de combler cette lacune.

François-Louis-Charles Comte (1782-1837), avocat, et gendre de J.-B. Say, est le fondateur de la revue *Le Censeur*. Il est l'auteur d'un *Traité de la Propriété*, en 1834 et d'un *Traité de législation, ou Exposition des lois générales: suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent, ou restent stationnaires*, en 1835. Barthélémy-

Pierre-Joseph-Charles Dunoyer (1786-1862) était également avocat, journaliste, universitaire (professeur d'économie politique) et homme politique à la fin de sa vie. Il fut l'auteur de nombreux ouvrages sur la politique, l'économie politique et l'histoire, et un personnage clé du mouvement libéral classique de la première moitié du XIX^e siècle, notamment comme membre fondateur de la Société d'économie politique (1842).

Saint-Simon fut l'un des fondateurs du socialisme et du positivisme, mais aussi un précurseur de la technocratie française d'État, hostile au marché. Pour les saint-simoniens, le développement de l'industrie ne peut se faire que par une organisation hiérarchique et centralisée. Ce sont des adeptes de la planification.

Page 65, Leroux écrit : « Ils pensent ainsi que le système industriel de l'avenir sera composé, d'une part, de savants, d'artistes et d'artisans distingués qui formeront le pouvoir spirituel, et que, d'autre part, les industriels seront appelés à s'occuper du pouvoir temporel. En bref, les premiers seront chargés de la formation des idées, et les seconds de l'administration des intérêts matériels. Dunoyer ne pouvait que s'opposer avec force à pareille vision de l'homme et des sociétés. Ainsi, parler de l'humanité comme s'il s'agissait d'une personne, faire comme si les individus n'existaient pas, est une lacune que Dunoyer dénonce vivement. »

Plus les sociétés sont industrielles, plus les hommes sont libres

Chez Comte et Dunoyer, l'industrialisme apparaît d'abord comme une sorte de philosophie de l'histoire dont le but est d'identifier les étapes sinueuses de l'idée de liberté. Ils soutiennent que la liberté n'est pas naturelle, qu'elle s'est développée progressivement. Selon eux, c'est l'industrie qui a facilité l'installation de la liberté. Avec Benjamin Constant et J.-B. Say, ils affirment la supériorité des échanges commerciaux libres et pacifiques qui favorisent la création des richesses sur les conflits militaires qui provoquent la destruction des richesses et la spoliation.

L'ouvrage de Leroux est divisé en quatre parties de longueur inégale. La première met en relief les principales réflexions qui annoncent les travaux de Comte et Dunoyer. Elle aborde les travaux de Joseph Droz, de Jean-Baptiste Say et de Benjamin Constant, les précurseurs de l'industrialisme. Comment, dans une société qui commence à s'industrialiser, se pose la question de la liberté du commerce ? Comment s'articulent les rapports entre l'individu et la société ? Comment l'industrie favorise-t-elle le développement de la liberté et vice-versa ?

La deuxième et la troisième partie sont centrées sur Comte et Dunoyer dont l'un des principaux mérites est d'avoir proposé une version libérale de la doctrine de l'industrialisme. Éditeurs du journal *Le Censeur* en 1814, qui devient *Le Censeur Européen* en 1817, ils s'engagent, au prix de leur propre sécurité, dans une multitude de combats en faveur de la liberté. Le journal, après avoir été l'objet de maintes poursuites, cesse finalement de paraître en 1819 et les deux auteurs se consacrent dès lors, individuellement, à l'écriture d'une œuvre qui se veut moins polémique qu'explicative.

Du point de vue de l'histoire de la pensée libérale française, ils assurent la continuité d'une tradition intellectuelle qui va des Physiocrates à Frédéric Bastiat en passant par Jean-Baptiste Say et Destutt de Tracy. Pour eux, c'est le marché lui-même qui est source d'ordre, principe d'organisation, cause nécessaire et suffisante du développement économique et social.

« J'appelle, politiquement parlant, peuple industriel ou industriel, celui chez qui les classes dominatrices ont fini par se fondre dans les classes laborieuses, ou bien chez qui les classes laborieuses ont acquis un ascendant décidé sur les classes dominatrices; celui où ce n'est plus la passion du pouvoir qui règne, mais la passion du travail. »

Page 109, Leroux écrit : « Le régime industriel de Dunoyer, on l'aura compris, n'est pas celui de Marx; leurs visions du monde sont en fait diamétralement opposées. Alors que l'auteur du Capital

accuse le régime industriel de produire de plus en plus d'inégalités, d'être en quelque sorte le théâtre d'innombrables luttes, Dunoyer le voit quant à lui, bien qu'il le trouve imparfait, comme le moteur de la liberté et du progrès. « L'industrie véritable est la mère nourricière des bonnes mœurs. » Autour de l'industrie, la coopération, l'union des efforts, des aptitudes et des talents s'unissent et se complètent. L'industrie est donc non pas une source de désintégration sociale, mais de solidarité entre des individus différents qui se complètent mutuellement. »

Transposer Jean-Baptiste Say dans le domaine moral et politique

Bastiat a souvent fait l'éloge de Charles Comte et Charles Dunoyer. Dans un projet de préface aux *Harmonies Économiques*, il écrit : « Combien nous admirons les travaux de Dunoyer et de Comte qui, sans jamais dévier de la ligne rigoureusement scientifique tracée par M. Say, transportent avec tant de bonheur ces vérités acquises dans le domaine de la morale et de la législation. » En effet, l'économie politique fournit un critérium pour juger de la valeur sociale des hommes et des institutions, dans toutes les branches de l'activité humaine : il suffit de mettre en regard ce qu'ils coûtent et ce qu'ils rapportent. De ce point de vue, on distingue tout de suite deux groupes opposés dans la société : le groupe qui coûte sans rapporter ; celui qui rapporte et qui, par la force des choses, entretient l'autre. Or, il se trouve que le premier renferme toutes les puissances contre lesquelles luttent Comte et Dunoyer et le second, toutes celles sur lesquelles ils s'appuient. L'obstacle à l'industrialisme c'est cette classe parasitaire, les gouvernants, l'administration et leurs nombreux clients, qui s'enrichit aux dépens de la classe productive, aux moyens d'instruments coercitifs tels que l'impôt, le monopole public, la réglementation, etc. Chez Comte et Dunoyer, l'économie politique vient s'identifier avec la politique. C'est ce que Dunoyer appellera : « Politique tirée des doctrines économiques ».

Page 147, dans sa conclusion, Leroux écrit : « Dans le prolongement de la redécouverte d'auteurs libéraux français du siècle, Charles Comte et Charles Dunoyer ont lentement commencé à être relus. Mais cet intérêt, pour le moment, ne s'étend guère au-delà des spécialistes de la pensée libérale et de l'histoire des idées. On attend toujours que leurs travaux soient réédités afin qu'ils deviennent accessibles à un plus large public. Ce qui n'est guère évident dans une patrie comme la France qui a, traditionnellement, montré peu d'ouverture à l'endroit du libéralisme. En son temps, Frédéric Bastiat est sans doute l'un des premiers à voir chez ces deux héritiers intellectuels de Jean-Baptiste Say des auteurs importants qui méritaient une attention particulière. Bastiat est pleinement conscient qu'il appartient lui-même à une tradition intellectuelle qu'il souhaite prolonger et mieux faire connaître ».

Sommaire :

Introduction

I. Essor de l'industrialisme

- I. Joseph Droz
- II. Jean-Baptiste Say
- III. Benjamin Constant

II. Charles Comte et Charles Dunoyer : regards croisés sur un parcours commun

- I. Le Censeur et ses principaux combats
- II. La question de la liberté de la presse et l'éducation
- III. La question du paupérisme
- IV. Comte et Dunoyer lecteurs de Jean-Baptiste Say
- V. Comte, Dunoyer et l'industrialisme

III. L'économie politique en France au début du XIXe siècle

- I. La scientification d'un projet politique
- II. L'œuvre de Charles Comte
 - 1. Réflexions sur la méthode
 - 2. Critique de Rousseau
 - 3. Lois et progrès
 - 4. Le problème de l'esclavage
 - 5. Propriété et liberté

IV. Charles Dunoyer et les étapes de la liberté

- I. Élargissement de l'économie politique
- II. Expliquer la liberté
 - 1. Le moderne et le primitif
 - 2. Critique de l'esclavage
 - 3. Une théorie des classes sociales
 - 4. Industrialisme et classes sociales
- III. Une économie sociale
 - 1. Objet de l'économie sociale
 - 2. Enjeux et débats

V. La révolution de 1848

- I. Le point de vue de Guizot
- II. Le point de vue de Tocqueville
- III. Dunoyer et la critique du socialisme

Conclusion

